

**CRÉER À PARTIR D'UNE MECS PARISIENNE UN
DISPOSITIF POUR RÉPONDRE AU PHÉNOMÈNE DE LA
PROSTITUTION DES MINEURES**

**PRÉVENIR LES RISQUES ET ACCOMPAGNER SANS STIGMATISER LES
JEUNES EXPOSÉES**

Alexandre RAMOLET

Remerciements

Je remercie Mme Cécile Colombe, directrice de la MECS HOVIA Paris 16 pour sa confiance et son accueil. Merci à toute l'équipe de la MECS et aux jeunes accueillies pour les échanges épisodiques, au gré de mon planning de stage.

Merci à Mme Bellivier pour son accompagnement très précieux dans la réalisation de ce mémoire. Merci aux intervenants de la formation qui pendant deux ans nous ont partagé leur connaissance et proposé leur vision de manière ouverte, pour que chacun construise sa réponse à la question « quel directeur je veux être ? ».

Une pensée pour mes collègues de promotion. Nous sommes partis peu nombreux, nous avons eu quelques renforts et nous sommes presque au complet en arrivant au port.

Merci à mes collègues Florence et Julie de m'avoir permis de gérer mes absences au travail avec l'assurance d'une parfaite continuité des activités.

Merci à Jérémy et Brigitte pour leur relecture attentionnée.

Merci à mes parents et ma sœur pour les valeurs transmises et pour le soutien continu dans mes projets.

Merci à Gaëlle et Agathe. Pour tout.

Sommaire

Introduction	1
1 La prostitution de mineures accueillies en protection de l'enfance : comprendre pour agir	5
1.1 L'augmentation d'un phénomène aux contours flous	5
1.1.1 La MECS HOVIA Paris 16 face à un cycle de mises en danger	5
1.1.2 Une explosion en nombre et visibilité qui concerne tout le territoire national	8
1.2 Les adolescentes accueillies en protection de l'enfance particulièrement exposées à la prostitution et à ses risques	10
1.2.1 Les facteurs personnels et sociaux qui pèsent sur les jeunes.....	10
1.2.2 Des pratiques qui fragilisent la santé et l'autonomie	14
1.3 Le constat du peu de connexions entre les politiques sociales sur la protection de l'enfance et sur la prostitution	17
1.3.1 Les politiques de prostitution en France : entre volonté de cacher et besoin d'organiser un « mal nécessaire ».....	17
1.3.2 La protection de l'enfance : un système multi-acteurs peu agile	19
1.4 Les prises de conscience et réponses en cours de développement.....	22
1.4.1 Un plan gouvernemental récent et des initiatives sur certains territoires.....	22
1.4.2 À Paris, un volontarisme affiché encore à décliner	24
2 L'opportunité d'engager une nouvelle réponse aux besoins dans un établissement en dynamique de modernisation	29
2.1 Les adolescentes accueillies par la MECS HOVIA Paris 16	29
2.1.1 Des parcours de vie complexes, des parcours de protection tardifs	29
2.1.2 Le diagnostic de la santé des jeunes.....	34
2.2 La MECS HOVIA Paris 16 : une institution centenaire en phase de modernisation.....	35
2.2.1 Historique et caractéristiques actuelles	35
2.2.2 Les nouvelles dynamiques sur les ressources humaines et la qualité	38
2.3 HOVIA : un levier facilitateur et de ressources	43
2.3.1 Vers la taille critique d'une association historique ambitieuse.....	43
2.3.2 Un siège associatif en recherche d'innovations	44
2.4 Le croisement entre les préconisations et les réponses actuelles.....	46

2.4.1	La mobilisation de l'établissement et ses limites	46
2.4.2	Les préconisations des acteurs engagés et les contours stratégiques de direction pour le dispositif	47
3	La création du dispositif de prévention santé, support de la transformation de la MECS.....	51
3.1	L'axe général et les principes d'intervention.....	51
3.1.1	Fonder l'accompagnement sur la santé, arguments du choix de direction	51
3.1.2	Les principes d'intervention : l'inconditionnalité de l'accompagnement et le développement du pouvoir d'agir.....	54
3.2	Les dimensions stratégiques.....	57
3.2.1	Enjeux managériaux de conduite du changement.....	57
3.2.2	Ouverture partenariale	59
3.3	L'offre de service projetée	63
3.3.1	Les fondements de l'accompagnement par la prévention santé.....	63
3.3.2	Les trois niveaux d'accompagnement ciblés	64
3.4	La déclinaison opérationnelle du projet.....	68
3.4.1	Une programmation sur vingt-deux mois.....	68
3.4.2	Plan d'action sur les ressources humaines	71
3.4.3	Approche budgétaire.....	73
3.4.4	Perspectives d'évaluation du changement	74
	Conclusion.....	77
	Bibliographie.....	79
	Liste des annexes.....	I

Liste des sigles utilisés

ACPE	Agir contre la prostitution des enfants (association)
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AP-HP	Assistance publique – hôpitaux de Paris
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAFDES	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CMP	Centre médico-psychologique
CMPP	Centre médico-psycho pédagogique
CNAPE	Convention nationale des associations de protection de l'enfant (association)
CNPE	Conseil national de la protection de l'enfance
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CRIP	Cellule de recueil des informations préoccupantes
CSE	Comité social et économique
CVM	Centre de victimologie pour mineurs (association)
DASES	Direction de l'aide sociale, de l'enfance et de la santé de Paris
DGOS	Direction générale de l'offre de soins (ministère en charge de la santé)
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
ECPAT	End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes (association)
ESAT	Établissements et services d'accompagnement par le travail
ESSMS	Établissements et services sociaux et médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
GCSMS	Groupement de coopération social et médico-social
HCTS	Haut conseil du travail social
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IP	Information préoccupante
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées

MECS	Maison d'enfants à caractère social
MMPCR	Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
MNA	Mineur non accompagné
ODPE	Observatoire départemental de la protection de l'enfance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONPE	Observatoire national de la protection de l'enfance
ONU	Organisation des nations unies
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle infantile
PPE	Projet pour l'enfant
RSN	Réseaux sociaux numériques
SAVA	Service d'accompagnement à la vie autonome
UAPED	Unité d'accueil pédiatrique enfant en danger
UEMO	Unité éducative en milieu ouvert
UNIOSS	Union nationale interfédérale de œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (association)

Introduction

Je suis en poste depuis sept ans au sein d'une tête de réseau associative transversale au secteur social, médico-social et de la santé. Je prends pour le mémoire la fonction de directeur d'une MECS située à Paris.

J'ai pris mon poste de directeur-stagiaire de la MECS nommée Avril de Sainte-Croix en septembre 2021. L'établissement, situé dans le XVI^e arrondissement de Paris, a une habilitation de vingt et une places pour un public féminin de quatorze à vingt et un ans, via un placement administratif ou une ordonnance de juge des enfants.

Le 1^{er} décembre 2021, l'établissement changeait de nom pour devenir « MECS HOVIA Paris 16 », en même temps que l'association gestionnaire Le Moulin Vert se transformait en « HOVIA » et décidait d'uniformiser le nom de tous ses établissements. Ce contexte de changement de nom revêt une importance pour le projet de direction proposé, au regard notamment de la perte de référence à l'histoire du lieu. En effet, les bâtiments accueillant la MECS ont été construits en 1901 à l'initiative de Mme Adrienne Avril de Sainte-Croix, à destination de femmes victimes de prostitution. Cent vingt ans plus tard, l'établissement agréé pour accueillir des adolescentes est confronté à des situations de prostitution.

Alors que l'agrément de la MECS porte sur la protection et l'autonomisation de mineures et jeunes majeures, les situations de prostitution ramènent à l'histoire du lieu et appellent une réponse adaptée au public du XXI^e siècle.

La prostitution des mineurs¹ pose un problème légal, puisqu'elle est interdite en France par l'article 13 de la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale : « La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République. [...] Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative ».

Par ailleurs, elle est antinomique des missions de la protection de l'enfance, dont le rôle défini par l'article L.112-3 du CASF vise à « garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits ».

¹ L'établissement s'adresse à un public féminin. J'utilise la formulation « prostitution des mineures » au féminin pour la caractériser. Certaines références s'adressent aux publics mineurs sans distinction de genre.

La prostitution des mineurs est en nette augmentation. La donnée la plus partagée, estimant un nombre de sept mille à dix mille mineurs en situation de prostitution, est reconnue par tous les acteurs associatifs et par le Gouvernement comme étant inférieure à la réalité (Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles, 2021, page 2).

Les territoires urbains, par les facilités de transport et d'organisation logistique – hôtels et locations de type Airbnb – seraient les plus touchés (univers Airbnb, 2019). Les réseaux de proxénètes ciblent les jeunes placés en MECS, plus isolés et vulnérabilisés par leur parcours de vie. Les réseaux sociaux numériques et les multiples leviers de sollicitation existant via Internet et les smartphones sont un facteur supplémentaire de difficultés, tant le smartphone est devenu un outil identitaire pour les adolescents et un lien particulier vers l'extérieur pour les enfants accueillis en protection de l'enfance (Potin, Henaff, Trellu, 2020).

Il existe un fort paradoxe entre le travail éducatif des MECS et les pratiques prostitutionnelles. Alors que l'accompagnement des adolescentes est centré sur l'autonomisation, la prostitution peut être vécue par elles comme une prise d'initiative de type entrepreneuriale, leur faisant gagner de l'argent et développant leur autonomie. Cette impression est renforcée par la variété des formes d'activités pratiquées ou revendiquées. Michetonnage, lover boy, escorting, sont des termes qui donnent une autre image de la prostitution et laissent à penser aux jeunes qu'elles « gèrent »².

La MECS HOVIA Paris 16, en tant qu'établissement pour adolescentes situé dans la capitale, est pleinement exposée à ces facteurs sociaux. C'est un signal d'alerte vis-à-vis des missions éducatives et de protection qui me sont déléguées en tant que directeur.

Le regard de la société sur la prostitution renvoie à l'image collective de la dignité humaine, à la précarité économique et – dans une dimension hygiéniste – à la mise en danger du corps et de la santé. Des mouvements demandant l'interdiction de toute forme d'exploitation sexuelle s'opposent à d'autres mouvements qui défendent un statut de travailleur ou travailleuse du sexe. Ces débats concernent essentiellement la prostitution des majeurs mais viennent perturber le regard porté sur les situations de prostitution de mineurs.

Dans ce contexte, des établissements et services de protection de l'enfance oscillent entre déni, tabou, stigmatisation et gestion des conséquences physiques et psychiques sur les jeunes sans toujours traiter la complexité des situations.

² En novembre 2021, le Gouvernement a lancé une campagne de prévention sur la prostitution des mineurs, via trois vidéos intitulées « Je gère ».

Dès lors, comment, en qualité de directeur d'établissement, structurer une réponse non stigmatisante face à une pratique socialement réprouvée ? Comment éviter les dénis des professionnels, dépasser les tabous et proposer un accompagnement global ? Comment construire une offre éducative auprès de toutes les personnes accueillies, certaines étant directement confrontées à la prostitution, d'autres potentiellement vulnérables face à des réseaux et généralement toutes dans la complexité de l'adolescence et ses bouleversements en matière de sexualité ?

La question qui se pose à moi est celle de l'engagement volontariste de l'établissement sur le sujet de la prostitution pour ne plus subir les situations naissantes, aller vers un travail éducatif adapté aux besoins et s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de partenariat mobilisables.

J'engage dans ce mémoire un projet de dispositif de prévention de toute forme de prostitution et d'accompagnement des jeunes prises dans des activités prostitutionnelles. J'appuie mon action sur le terme de dispositif, considéré comme « la concrétisation d'une intention à travers la mise en place d'environnements aménagés » (Foucart, 2009, p 13). Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement où l'individu est au centre et qui a « une fonction de support, de balise, de cadre organisateur de l'action » (*ibid.*).

Par cette entrée, je donne au dispositif une dimension volontariste générale, qui ne se situe pas à côté des actions de la MECS mais qui a vocation à donner un nouveau cadre global à l'ensemble de l'offre sociale éducative.

Mon choix de direction consiste à positionner ce dispositif d'accompagnement sous le prisme de la prévention en santé. Je fais du développement de la santé le socle non seulement de la réponse aux défis posés par la prostitution, mais aussi de la réponse globale d'accompagnement proposée par la MECS HOVIA Paris 16. Ce choix s'appuie sur les leviers que la promotion de la santé apporte pour se décentrer du regard social sur la prostitution. Face aux crispations d'une action s'affichant sur la prostitution, la présentation d'une action de prévention en santé permet de s'adresser à tous les publics accueillis et construire des offres personnalisées d'accompagnement.

La santé est considérée ici conformément à l'organisation mondiale de la santé : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS, 2022). Cette définition dépasse la dimension du soin et prend un caractère général propice aux démarches globales.

J'insiste sur l'action portée à destination de toutes les jeunes et pose comme principe directeur l'inconditionnalité de l'accompagnement. Mon éthique de directeur et la complexité du sujet m'amènent à poser le cadre d'un accompagnement sans jugement et respectueux des personnes. La verbalisation des faits par les jeunes ou l'arrêt immédiat de pratiques prostitutionnelles ne sont pas posés comme prérequis à l'accompagnement.

La sortie des pratiques est vue non comme un préalable mais comme un processus. Mon ambition de direction est de construire, par un travail global sur la santé, le pouvoir d'agir des adolescentes accueillies, afin qu'elles puissent elles-mêmes être en capacité de dire « non » ou « stop ».

J'aborde en première partie les situations de prostitution rencontrées dans la MECS HOVIA Paris 16 et les constats à l'échelle du territoire national (1.1). Je mets en évidence les facteurs prédisposant aux conduites prostitutionnelles et les conséquences associées à ces pratiques (1.2). La présentation des politiques publiques sur la prostitution et sur la protection de l'enfance montre le manque d'agilité pour construire une action concertée (1.3). Toutefois, à l'échelle nationale et à Paris une volonté d'action se précise (1.4).

Dans la deuxième partie, je porte d'abord l'analyse du public accueilli par la MECS HOVIA Paris 16 (2.1). Je présente ensuite la MECS HOVIA Paris 16 à travers son histoire, ses caractéristiques actuelles et les nouvelles dynamiques qu'elles opère (2.2). Je situe la MECS au sein de l'association HOVIA, notamment via les leviers que l'institution et les fonctions du siège peuvent apporter au projet (2.3). Le croisement entre le regard diagnostic sur l'établissement et les préconisations que portent les acteurs engagés face à la prostitution des mineurs me permet ensuite de construire mes choix de directeur pour le dispositif d'accompagnement (2.4).

La troisième partie est centrée sur mon action de directeur pour piloter le changement vers une offre davantage en adéquation avec les besoins. Je présente mon positionnement sur la santé et les principes qui forment l'ADN particulier du dispositif (3.1). J'aborde ensuite la dimension stratégique de directeur à travers deux éléments centraux que sont la conduite managériale du changement et la dimension partenariale du dispositif (3.2). Je présente l'offre du dispositif telle que je l'imagine une fois opérationnel (3.3) puis les moyens et mises en œuvre nécessaires pour atteindre les buts fixés (3.4).

1 La prostitution de mineures accueillies en protection de l'enfance : comprendre pour agir

La définition de la prostitution est jurisprudentielle, issue d'un arrêt de la Cour de cassation du 25 mars 1996 : « la prostitution consiste à se prêter, moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui ». Cette définition n'est pas discriminante entre prostitution de personnes majeures ou mineures. Une définition internationale vient préciser qu'« on entend par prostitution des enfants le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage » (ONU, 2000). Derrière ces définitions existent des multitudes de pratiques, que je considère comme indispensable de décrypter pour adapter la réponse institutionnelle aux besoins des publics concernés. J'aborde dans cette partie les constats d'actualité sur la prostitution des mineurs, le public concerné, les politiques sociales de référence et leur lien avec mon projet de direction.

1.1 L'augmentation d'un phénomène aux contours flous

1.1.1 La MECS HOVIA Paris 16 face à un cycle de mises en danger

En 2019, une jeune en situation de handicap accueillie par la MECS a été contrainte à la prostitution par des adultes abusant de sa fragilité. Une autre adolescente accueillie début 2020 était en situation de prostitution avant son arrivée. Une pratique individuelle sans proxénète, selon son témoignage. Elle souhaitait sortir de cette activité et a pu l'exprimer auprès de l'équipe éducative de la MECS.

En juillet 2020, au sein de la MECS HOVIA Paris 16, quatre situations de prostitution ont été révélés par une autre adolescente accueillie. L'établissement a été stupéfait par ces révélations, qui semblaient faire passer la prostitution d'une dimension individuelle à un mécanisme collectif. La jeune T. figure parmi les concernées. Elle a assumé son activité, se présentant non comme une prostituée mais comme une « escort ». Elle fugait régulièrement et a cherché à recruter au sein de la MECS et dans son environnement scolaire pour des activités prostitutionnelles. Elle argumentait sur les bénéfices de cette activité, la présentant comme un choix et annonçant qu'elle « maitrisait ».

Les autres adolescentes concernées en 2020 ont démenti toute pratique de cet ordre. L'équipe éducative a essayé de susciter la parole et de décrypter comment elles voyaient leur situation. Par la suite, une jeune concernée est retournée en famille avec mesure d'AEMO, une autre a été réorientée dans un établissement de semi-autonomie, celle qui cherchait à recruter a été accueillie par un établissement éloigné, du sud de la France.

À l'automne 2021, quatre nouveaux cas ont été révélés, à nouveau par une jeune accueillie. Les quatre adolescentes ont démenti toute activité de prostitution. Elles ont exprimé se sentir attaquées dans leur honneur par ces accusations, rejetant fermement le terme de prostituées.

À ces cas s'ajoute en 2020 celui de la jeune A., prise dans la prostitution avant son arrivée. Elle cherchait à en sortir et était en demande d'un accompagnement spécifique. Séquestrée puis violée avant son placement, elle s'était retrouvée dépendante de cette activité et cherchait avec sa mère un lieu de placement pour s'en sortir. Elle a rejoint la MECS HOVIA Paris 16 pour quelques mois, avant d'intégrer une plus petite structure comptant cinq éducateurs pour six personnes accompagnées.

En janvier 2022, une jeune dont le parcours inclut une activité prostitutionnelle a rejoint la MECS. Cette adolescente exprime la volonté de cesser son activité.

Ces situations montrent que la prostitution est une réalité pour l'établissement, avec le constat d'un glissement entre la survenue de cas isolés et la révélation de phénomènes collectifs.

L'équipe éducative de la MECS considère d'autres adolescentes comme étant à fort risque de prostitution. Le dialogue n'amène à ce jour pas à verbaliser une pratique. Les états de déni compliquent le travail des éducateurs, qui oscillent eux-mêmes entre un état comparable de déni et une sensation d'absence de levier pour travailler auprès des publics concernés. Comment aborder le sujet sans bloquer la relation éducative ? Quel vocabulaire employer, comment faire prendre conscience des risques d'une activité que les jeunes ne verbalisent elles-mêmes pas ?

Je retiens les mots de Rebecca Mott, ancienne personne prostituée, pour expliquer en partie cette notion de déni : « Quiconque veut survivre à une telle réalité doit vivre dans le déni. Je pense qu'il est naturel et parfaitement compréhensible que la plupart des femmes intégrées au commerce du sexe clament qu'elles sont heureuses, qu'elles ont du pouvoir, que c'est leur choix d'être là – et que personne ne devrait les juger. C'est une réaction naturelle à la vie dans un enfer sans issue, une tentative de s'y adapter et une manière de penser que tout est entièrement notre faute » (Mott, 2011).

Cette réalité freine la compréhension des mécanismes au sein de l'établissement et empêche de caractériser finement l'activité, dans un environnement où les formes de prostitution des mineures sont multiples. Ceci me place en tant que directeur dans une nécessité d'action, afin d'accompagner les professionnels dans leur travail et de mieux comprendre les besoins des jeunes accueillies.

Les éléments recueillis ces derniers mois par l'équipe éducative orientent l'analyse vers une pratique établie, celle du « michetonnage ». Le michetonnage est une pratique ambivalente, qui peut être qualifiée de prostitution ou de préprostitution. Les jeunes filles entretiennent des « rapports romantico-sexuels avec des hommes plus âgés dans le but d'obtenir des faveurs financières et matérielles » (ACPE, 2022, p. 25). Les éducateurs constatent en effet des nouveautés matérielles soudaines chez certaines : smartphones, chaussures, bijoux essentiellement.

Les fugues nocturnes sont également un indice, sans constituer une preuve, de pratiques qui peuvent mettre en danger les adolescentes. Celles-ci ont augmenté à la fois en nombre de jeunes concernées et en fréquence pour certaines. La durée moyenne a également augmenté, passant de la fugue d'une nuit à des absences sans nouvelle pendant deux ou trois jours. Toutefois, ces observations ne sont pas étayées par un relevé statistique précis.

Constat supplémentaire dans l'établissement, l'augmentation de l'alcoolisation des jeunes et de la consommation de cannabis. Des recherches montrent que la consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues est quasi systématiquement constatée lors des phases de prostitution, entraînant généralement une addiction à ces consommations associées. Je m'appuie ici sur les travaux de Katia Baudry, autrice d'un mémoire en 2015 puis d'une thèse en 2017 sur des pratiques de michetonnage dans un quartier populaire de Seine-Saint-Denis. Les publications conduites par Bénédicte Lavaud-Legendre, juriste et chercheure au CNRS, chargée de recherches à l'université de Bordeaux, font référence depuis 2017 et décryptent également ces mécanismes.

Ainsi, la MECS HOVIA Paris 16 est confrontée à des pratiques qualifiées de michetonnage ou de prostitution. Pour certaines situations, l'activité est connue et exprimée, pour d'autres nous constatons une non-conscience des faits chez les adolescentes, pour d'autres encore des indices existent sans que l'établissement n'ait pu les caractériser.

Il est de ma responsabilité de directeur de saisir le sujet, d'autant qu'il ne touche pas que la MECS mais constitue, je l'aborde maintenant, une problématique nationale.

1.1.2 Une explosion en nombre et visibilité qui concerne tout le territoire national

Je présente dans cette partie les sources journalistiques, les recherches et les données émanant des acteurs de la protection de l'enfance que j'ai pu rassembler pour tenter de mesurer l'ampleur actuelle de la prostitution des mineurs en France. Cette mise en contexte me servira en tant que directeur à maîtriser quelques approches clés puis à argumenter de la nécessité d'actions en interne et auprès des partenaires et financeurs.

La protection de l'enfance n'est que très rarement couverte par les principaux médias. Les reportages de l'émission Pièces à conviction pour France 3 en 2019 puis 2021 ont mis en avant les carences de certains territoires et des situations de maltraitance. Toutefois, des acteurs du secteur regrettent souvent le manque de médiatisation de cette politique publique, à l'instar de Lyes Louffok, ancien enfant placé et membre du CNPE au titre du collègue des personnalités qualifiées (Louffok, 2022).

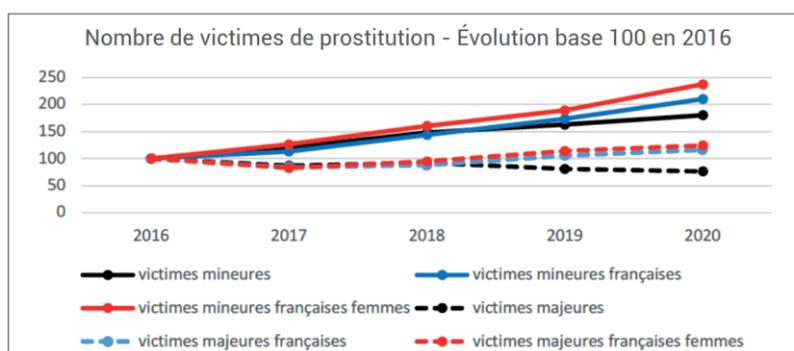
En parallèle, la médiatisation de la prostitution semble, sur la base de ma revue effectuée, un sujet épisodique et peu couvert au-delà de quelques traitements sensationnalistes.

Au début des années 2000, l'arrivée massive d'une prostitution de rue organisée par des réseaux d'Europe de l'est avait projeté le sujet sur la scène médiatique. La loi du 13 avril 2016 – visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées – a été couverte par les médias principalement sur l'angle de la pénalisation des clients. Ces deux périodes concernaient avant tout la prostitution des personnes majeures, celles des personnes mineures n'occupant pas l'espace médiatique, jusqu'à récemment.

En février 2020, juste avant le premier confinement, un article du Monde est consacré au michetonnage. Puis en octobre 2021 ce même quotidien publie une série d'articles sur la prostitution des mineurs. En janvier 2022, le quotidien Libération consacre sa une et un dossier de quatre pages à la prostitution des mineurs, s'appuyant sur la situation d'une jeune qui n'était pas accueillie en protection de l'enfance. Ceci montre au grand public que le phénomène peut toucher différentes couches de la société. En juin 2022, le téléfilm *Comme des reines*, diffusé à 21 heures sur France 2, raconte l'itinéraire de trois jeunes filles prises dans la prostitution. La production se place en tête de l'audimat et rassemble 2,7 millions de téléspectateurs.

Ces exemples dénotent soit l'émergence d'un fait de société, soit la fin d'un tabou. Dans les deux cas, cela montre que le sujet résonne dans l'actualité et qu'il incite à une réponse de politique publique, en particulier de la protection de l'enfance.

Plusieurs recherches ont tenté de quantifier l'évolution de la prostitution des mineurs ces cinq dernières années. Je présente ici en particulier le rapport du centre de victimologie pour mineurs³, basé sur la recherche-action dirigée par Hélène Pohnu, sociologue, et intitulée « PROMIFRANCE : recherche pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France ». L'étude montre qu'entre 2016 et 2020, le nombre de procédures ouvertes par les services de police et de gendarmerie pour proxénétisme sur mineurs et recours à la prostitution de mineurs a augmenté de 68 %. Dans les affaires traitées par les parquets, le nombre de mineurs de nationalité française concernés par des faits de prostitution en tant que victimes a été multiplié par trois entre 2016 et 2020. En se basant sur des sources judiciaires, l'étude a pu constituer le graphique suivant :



Source : SSMSI-Bases des victimes de crimes et délits enregistrées par la police et la gendarmerie - 2016-2020.
 Champ : Territoires de la République française - victimes champ « prostitution ».

Nombre de victimes de prostitution – évolution en base 100 en 2016

Il faut noter dans un premier temps que ce graphique présente des données sur les personnes concernées mineures et majeures. Ces personnes sont nommées « victimes », ce qui s'explique par la nature judiciaire de la source. Cela dénote aussi du regard qui est porté : les personnes en situation de prostitution sont des victimes, et non des coupables. C'est un aspect qui tiendra une place non ambiguë dans le projet que je porte.

Deuxièmement, en rapport avec ce graphique, il faut en retenir qu'il ne concerne que les dossiers présentés en justice, donc une partie seulement du phénomène. Le rapport remis au Gouvernement en juin 2021 sur la prostitution des mineurs, dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022, met en avant l'absence de donnée précise sur la réalité de la prostitution des mineurs. Le ministère de l'Intérieur ne donne pas de quantification du nombre de mineurs en situation de prostitution. Le rapport note qu'une fourchette de sept mille à dix mille personnes concernées est avancée, en ajoutant que cette donnée est très probablement en deçà de la réalité (Champrenault, 2021, p. 41).

³ Le centre de victimologie pour mineures (association CVM) regroupe des professionnels de la protection de l'enfance. Son objet est d'informer et de former sur les violences subies par les enfants. Source : <https://cvm-mineurs.org/>

L'absence d'estimation fiable ne favorise pas la prise de conscience dans la société et pour la protection de l'enfance. Le phénomène constitue très généralement un impensé, à la fois dans son ampleur et dans les formes qu'il prend. Le rapport Champrenault recommande d'inclure dans la nomenclature des CRIP un item « prostitution des mineurs » pour améliorer la quantification. Cette proposition était déjà faite dans le rapport d'évaluation de la loi du 13 avril 2016 réalisé par l'IGAS, qui mentionnait également le manque de chiffres et regrettait que les CRIP ne signalent pas suffisamment les cas de prostitution, laissant les institutions ou familles d'accueil le découvrir trop tard en cours de suivi (IGAS, 2019, p. 77). Ce constat est préjudiciable à l'accompagnement par les établissements et à la communication entre les services de l'ASE et les MECS.

Je retiens de ces éléments que la prostitution des mineures constitue un réel fait de société, certainement pas nouveau mais en augmentation, complexe à définir et à quantifier.

Les mineures concernées sont bien, sur le plan judiciaire, des victimes qu'il convient d'accompagner comme telles. Ce sera ma ligne de direction pour le projet au service des jeunes, sur lesquelles je recentre mon propos pour décrypter comment et pourquoi elles y sont exposées.

1.2 Les adolescentes accueillies en protection de l'enfance particulièrement exposées à la prostitution et à ses risques

1.2.1 Les facteurs personnels et sociaux qui pèsent sur les jeunes

A) « La vraie blessure est plus ancienne »⁴

Des enquêtes récentes menées en Seine-Saint-Denis, dans le Nord et dans l'Essonne ont apporté des éléments éclairants sur le profil des personnes concernées, les facteurs de prédisposition et les difficultés pour sortir durablement des pratiques prostitutionnelles. Le critère le plus marquant est que dans 95 % à 100 % des cas les mineurs engagés dans la prostitution ont un passé de victimes d'agressions répétées ou d'agressions sexuelles. L'enquête dans l'Essonne prenait en compte uniquement les jeunes suivis par l'ASE dans le département⁵. Elle montre que les mineurs protégés victimes d'abus sexuels ont quinze fois plus de risques de rentrer dans des pratiques prostitutionnelles que les autres mineurs protégés par le département. Dans l'enquête en Seine-Saint-Denis de 2021, basée sur

⁴ Cette expression est utilisée par Arno Bertina, dans l'ouvrage *L'Âge de la première passe*, publié en 2020, pour pointer les abandons, maltraitements, violences qui émaillent le passé des jeunes en activité prostitutionnelle. Elle est reprise par Bénédicte Lavaud-Legendre dans l'ouvrage *Prostitution de mineures : trouver la juste distance*, publié en 2022.

⁵ Enquête en cours de publication, présentée lors du colloque « Agir et Réagir contre la prostitution des mineurs en Essonne » organisé par le Conseil Départemental de l'Essonne en décembre 2021.

cent-un dossiers ASE du département, 99 % des mineurs concernés ont subi des violences avant l'entrée dans la prostitution, dont des violences sexuelles dans 70 % des cas, parmi lesquelles des viols ou tentatives de viol dans 80 % des cas (Département de Seine-Saint-Denis, 2021, p. 7). Ces données sont à croiser avec le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles chaque année, qui est estimé à 160 000 (CIIVISE, 2022, p. 15).

Cette corrélation forte, sans constituer une causalité, s'explique en partie par la notion de stress post-traumatique. Ce mécanisme est notamment décrit par la Dr Muriel Salmona, il est lié au cerveau et à la sécrétion d'hormones. En situation de grand danger, comme les situations d'agression, d'inceste ou de violences, l'amygdale sécrète de l'adrénaline et du cortisol, qui entraîne une réaction émotionnelle. Cette sécrétion peut être si forte qu'elle engendre des risques cardiovasculaires et neurobiologiques mortels.

Pour s'en préserver, le corps sécrète de la morphine et de la kétamine, qui vont isoler l'amygdale cérébrale. Ce « court-circuit » est à l'origine de l'anesthésie émotionnelle et physique, de l'état de sidération analysé chez certaines victimes et des pertes de mémoire liées à l'événement. Ce cocktail morphine-kétamine peut être réactivé plus tard, soit inconsciemment, soit de manière volontaire. Les situations de stress, de danger vont renouveler ces sécrétions, qui peuvent alors prendre un caractère addictif (Salmona, 2020). La prostitution peut ainsi constituer une forme de danger renouvelé, dont il devient difficile de sortir. Elle apparaît comme un mécanisme de traumatophilie, où les jeunes recherchent des expériences traumatiques actives pour masquer un vécu passif insupportable (Roman, 2022, p. 79)

L'état de stress post-traumatique entraîne également la manifestation d'une dissociation, qui est « un état de conscience modifié qui permet de s'extraire de l'horreur au moment de l'exposition à l'événement traumatique. Ultérieurement, elle peut devenir un mécanisme de défense qui contraint le patient à agir comme si l'événement traumatique allait se reproduire, pour tenter de le contrôler » (Centre du psychotrauma de l'institut de victimologie, 2022). La Fondation Scelles⁶ a publié en 2020 une note pour aider à déceler la dissociation chez les mineurs en situation de prostitution.

Je retiens de ces lectures la nécessité de repérer tôt les facteurs de risques, de prendre en compte les ressorts d'un discours parfois ambigu et d'intégrer dans le projet les similitudes avec l'accompagnement des addictions.

⁶Fondation qui combat le système prostitutionnel et l'exploitation des personnes prostituées. Source : www.fondationscelles.org/fr/qui-sommes-nous/convictions-objectifs

Quels que soient les traumatismes antérieurs, l'établissement ne peut agir sur ces événements qui très généralement précèdent le placement en protection de l'enfance, voire en sont la cause même. Là où nous pouvons agir, c'est dans la compréhension des phénomènes que le syndrome post-traumatique engendre, pour contribuer à expliquer les pratiques et les aborder sans jugement.

Au sein de la MECS HOVIA Paris 16, les jeunes concernées – ou pour lesquelles il y a un faisceau d'indices tendant à supposer qu'elles sont prises dans des pratiques prostitutionnelles – ont toutes subi des violences sexuelles. Cette donnée constitue un indice précieux dans le repérage et la prévention et m'amène en tant que directeur à reconsidérer le recueil des parcours antérieurs au moment de l'orientation vers la MECS.

Concernant les catégories sociales d'origine, l'étude de l'ACPE relève que toutes les classes sociales sont concernées. L'étude note qu'il « arrive très fréquemment que ces victimes disposent de soutiens de la part d'adultes (famille, éducateurs, etc.) et qu'elles disposent des conditions nécessaires pour vivre décemment » (ACPE, 2021, pp. 20-21). Les situations de prostitution des mineurs se retrouvent le plus souvent chez des adolescentes de quinze à dix-sept ans. Parmi les mineures victimes de prostitution de nationalité française enregistrées par les services de police et de gendarmerie, 88 % sont âgées de 14 à 17 ans. Mais les cas de jeunes en situation dès douze à quatorze ans ne sont pas rares, voire plus précocement encore. Concernant la question du genre, plusieurs études montrent que les garçons peuvent être concernés et que bien qu'ils représentent une minorité, ce public n'est pas à ignorer. « D'après les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie concernant les crimes et délits, sur la période de 2016 à 2020, la proportion garçons/filles victimes de prostitution est de 1/9 pour les mineurs de nationalité française » (Pohu, 2022, p. 29). La MECS HOVIA Paris 16 accueille un public exclusivement féminin, c'est donc sur ce public que je concentrerai mon action. Toutefois, je garde à l'esprit pour l'avenir que le dispositif puisse s'ouvrir aux garçons concernés.

Si ces facteurs personnels peuvent amener aux pratiques prostitutionnelles, des facteurs sociaux sont également à l'origine des sollicitations, des pertes de repère et des risques auxquelles les jeunes sont exposées. J'aborde maintenant ces déterminants sociaux.

B) « L'effet Zahia », illustration d'une société équivoque avec la prostitution

Zahia Dehar a tout juste dix-huit ans quand éclate « l'affaire Zahia », qui la propulse au-devant de l'actualité. En avril 2010, des médias annoncent que plusieurs footballeurs de l'équipe de France ont eu des relations sexuelles tarifées avec cette prostituée mineure. Les joueurs concernés ont été relaxés, car il a été établi qu'ils ne pouvaient avoir connaissance de l'âge de Zahia Dehar au moment des faits. Plus que l'affaire judiciaire en elle-même, ce qui est retenu aujourd'hui c'est son parcours et la manière dont elle s'est appuyée sur cette notoriété momentanée, acquise par une activité d'escort, pour construire une carrière de célébrité dans la mode, le cinéma et d'autres activités jugées valorisantes par de nombreuses jeunes filles. Son activité a pris un côté glamour et Zahia Dehar s'est constituée en modèle de réussite. En parallèle, elle a remis en avant le terme d'escorting, popularisé dans les années 1990 par le film *Pretty Woman*, qui édulcore les représentations sociales sur la prostitution.

Claude Giordannella, sexologue organisant à Paris des consultations pour mineures en situation de prostitution, pointe précisément l'effet que Zahia et certaines stars de la télé-réalité produisent. L'argent et la célébrité acquis à travers l'escorting constituent un but pour certaines jeunes. L'escorting est valorisé là où la prostitution est vue comme une pratique dégradante, bien qu'elles constituent les deux faces d'une même réalité⁷.

Ce phénomène se retrouve dans le michetonnage. Le michetonnage est caractérisé par un regard plus valorisant pour la jeune qui michetonne que pour le client : « le micheton est le pigeon, c'est-à-dire l'homme qu'elle pense manipuler » (Gil, 2012, p. 33). Il y a une projection d'arnaque d'hommes riches derrière cette pratique.

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, créée par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, a publié en 2016 un dossier documentaire qui détaille les mécanismes du michetonnage. Ce document présente les regards de professionnels sur les conduites de michetonnage dans les quartiers populaires, sur les conduites à risques sexuelles à l'adolescence et sur les phénomènes actuels d'hyper sexualisation et d'accès à la pornographie (Jehel, 2022, p. 199).

Je retiens de cette lecture, par un regard de directeur, à quel point ces adolescentes sont désorientées sur le plan de l'éducation à la sexualité, encouragées à réussir quels que soient les moyens, aveuglées par des mirages d'argent facile qui se transforment en danger. Liliana Gil, éducatrice spécialisée, résume cela d'une formule liée au michetonnage : « Le pigeon michetonné, la michetonneuse plumée ».

⁷ Notes personnelles recueillies lors d'une intervention de Claude Giordannella au sein de la MECS HOVIA Paris 16 le 31 mars 2022.

L'argent est la principale motivation évoquée par les mineurs pour entrer dans une pratique prostitutionnelle (Pohu, 2022, p. 47). Les pratiques sexuelles tarifées apparaissent comme de l'argent facile. Claude Giordanella, dans ses consultations, entend très régulièrement cet argument. Elle le reprend et son travail amène à déconstruire ce constat, pour un autre probablement plus juste « d'argent rapide ». La prostitution, c'est de l'argent rapide mais pas de l'argent facile⁸. L'argument de l'argent prend en effet une très grande place dans le discours des jeunes en situation de prostitution. Mais pour l'association, ceci cache « un enjeu qui va bien au-delà : Qu'est-ce que je vaudrais ? Comment je peux me faire aimer ? Comment je peux me faire intégrer dans un groupe ? Comment trouver un sens à ma vie ? » (ODPE 59, 2021, p. 16).

Pour le dispositif à créer au sein de l'établissement, ce discours sur l'argent sera à reprendre également, pour creuser derrière, en s'appuyant sur les psychologues, une réflexion sur la valeur que les jeunes se donnent, sur leur besoin d'être aimées, et sur l'emprise que les réseaux et lover boys créent en exploitant ce besoin.

Si les conséquences positives attendues de la prostitution, tant sur l'apport numéraire que sur l'estime de soi, ne sont presque jamais au rendez-vous à moyen et long terme, les conséquences négatives de la pratique sont, elles, bien réelles.

1.2.2 Des pratiques qui fragilisent la santé et l'autonomie

A) Les dangers parfois non conscients mais réels pour la santé

Les termes détournés de la prostitution, comme l'escorting, le michetonnage, l'activité de masseuse ou hôtesse visent à « euphémiser la réalité de la prostitution » (Centre Hubertine Auclert, 2022, p. 4)., mais aussi ses conséquences :

- ✓ « Psychiques : troubles psychotraumatiques, perte d'estime de soi, dégoût, honte, culpabilité, envie de mourir...
- ✓ Physiques : dégradation de l'état de santé, négligence, scarifications, troubles du sommeil, troubles alimentaires, augmentation des risques d'addiction...
- ✓ Sociales : échec scolaire, consumérisme compulsif, isolement, marchandisation généralisée des relations...
- ✓ Sexuelles : infections sexuellement transmissibles, lésions, absence de désir, consommation de pornographie... » (Département de Seine-Saint-Denis, 2021).

⁸ Échange avec Claude Giordanella, infirmière-sexologue, avril 2022.

Les violences associées à la prostitution (physiques, psychologiques, sexuelles) sont quasi systématiquement rapportées par les mineurs victimes (Pohu, 2022, p. 66). « La prostitution est une violence sexuelle, elle est une atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne [...] les situations prostitutionnelles entraînent des conséquences graves sur la santé psychique, physique et sexuelle des femmes en situation prostitutionnelle » (FACT-S, 2021). Les registres de conséquences sont homogènes dans la littérature que j'ai pu consulter sur le sujet.

Cela peut sembler ainsi une évidence d'annoncer que la prostitution a des conséquences néfastes sur toute personne mineure qui en est victime. Cependant, s'il suffisait de présenter ces risques aux jeunes pour prévenir les pratiques, le sujet serait résolu depuis longtemps ! S'il persiste, c'est parce que ces effets ne sont pas si évidents. Certaines ont tendance à cacher, y compris à elles-mêmes, les effets sur le corps et sur la santé de leur activité. Cela s'explique par les états de sidération et de dissociation lors de l'activité, mais aussi parce qu'elles sont avant tout des adolescentes et qu'une partie des risques à long terme est difficile à appréhender à ces âges (Giordanella⁹).

Chez les professionnels, les conséquences peuvent être difficilement visibles. Les états de déni peuvent s'inscrire chez eux comme chez les jeunes, par un effet miroir (Lavaud-Legendre, 2022).

Concernant la MECS HOVIA Paris 16, la consommation d'alcool et de stupéfiants a augmenté et s'est transformée. D'une consommation récréative et festive, dans laquelle de nombreux adolescents peuvent s'inscrire, les éducateurs ont noté une évolution vers une consommation moins maîtrisée. Deux mineures accueillies ont pu exprimer « subir » leur consommation d'alcool et en avoir besoin pour s'apaiser.

B) Le paradoxe d'une recherche d'autonomie contradictoire avec les missions de protection de l'enfance

Les effets de la prostitution sur les adolescentes sont antinomiques des missions de la protection de l'enfance. Les jeunes accueillies sont soit dépourvues de lien parental sur le territoire pour assurer leur protection et leur éducation, soit confiées par le constat de l'insuffisance du milieu de vie à assurer leurs besoins. Il n'est pas concevable, d'un point de vue juridique comme d'un point de vue éthique, que les adolescentes qui nous sont confiées par défaut de protection ailleurs soient confrontées aux effets de la prostitution sur leur santé physique et psychique. La mise en danger des publics par ces pratiques porte atteinte aux fondements institutionnels des MECS.

⁹ Notes personnelles recueillies lors d'une intervention de Claude Giordanella au sein de la MECS HOVIA Paris 16 le 31 mars 2022.

Pour l'ACPE, « les mineurs prostitués présentent des caractéristiques psychologiques et comportementales qui mettent au défi les dispositifs classiques de l'ASE, incapables de fournir une réponse adaptée, cohérente et rapide pour ce genre de problématique » (ACPE, 2021).

L'indépendance financière et la réussite individuelle sont des marqueurs de nos sociétés occidentales modernes. Du self-made-man des années 1990 à l'autoentrepreneur des années 2010, la pression à la réussite individuelle, à l'autonomie financière, à la liberté entrepreneuriale fait partie des discours dominants (Le Goff, 2016).

Les ESSMS ont pour finalité l'autonomie des publics, que ce soit dans le secteur du handicap, du vieillissement, de la précarité ou en protection de l'enfance. Dans les établissements et services de protection de l'enfance, ce principe général est renforcé par un principe de réalité : la perspective de la fin d'accompagnement. Un décret du 5 août 2022, en application de la loi du 7 février 2022, est venu récemment confirmer que l'accompagnement des jeunes majeurs et mineurs émancipés est centré sur le projet à l'autonomie (Journal officiel, 6 août 2022). La promotion de l'autonomie résonne chez les adolescents avec la pression sociale à la réussite individuelle. Gagner son propre argent, rapidement, sans se soumettre à une hiérarchie devient, inconsciemment ou non, un discours transmis aux jeunes générations et en particulier à l'enfance protégée.

Par ce prisme unique, le michetonnage et la prostitution pourraient être considérés comme une bonne réponse à un besoin d'argent et d'autonomie. D'autant plus quand la scolarité est difficile et quand les réseaux d'insertion manquent. Lorsque des cas sont révélés dans un établissement et que les personnes concernées sont prises dans un déni de leur situation et de ses conséquences, il devient difficile pour l'institution d'avancer que oui, la recherche d'indépendance financière est bonne mais que non, ce n'est pas le type d'activité prôné pour s'émanciper.

Ce paradoxe entre développement du pouvoir d'agir et prévention d'une pratique qui, aux yeux de certaines jeunes et dans le discours de recrutement des réseaux et proxénètes, favorise l'autonomie financière est complexe à dénouer. Il est d'autant plus difficile auprès d'adolescentes fragilisées par leur parcours de vie, en recherche de sécurité affective et qui ont des difficultés à projeter à moyen ou long terme les conséquences physiques et psychiques de l'activité prostitutionnelle.

1.3 Le constat du peu de connexions entre les politiques sociales sur la protection de l'enfance et sur la prostitution

1.3.1 Les politiques de prostitution en France : entre volonté de cacher et besoin d'organiser un « mal nécessaire »

A) La position abolitionniste de la France sur la prostitution des personnes majeures
Bien que le cadre légal de la prostitution ne soit pas le même entre prostitution des mineurs et des majeurs, je me suis intéressé aux politiques publiques sur la prostitution ainsi qu'au regard que la société a porté sur ces pratiques à travers l'histoire. L'ouvrage d'Amélie Maugère sur les politiques de la prostitution du Moyen Âge au XXI^e siècle, publié en 2009, me fut très riche de ce point de vue. L'auteur établit qu'à l'échelle internationale, il existe cinq modèles d'action publique vis-à-vis de la prostitution :

- ✓ la politique prohibitionniste interdit la prostitution, tous les acteurs qui participent à la transaction marchande du sexe peuvent faire l'objet de poursuites pénales ;
- ✓ la politique abolitionniste tolère la prostitution mais interdit le proxénétisme ;
- ✓ la politique réglementariste organise le secteur prostitutionnel, via des règles spécifiques qui visent à garantir l'ordre et la santé publique menacés par ce « mal nécessaire » ;
- ✓ la politique de professionnalisation permet au secteur de s'organiser comme n'importe quelle activité marchande, dans un système libéral ;
- ✓ la politique de victimisation incrimine proxénétisme et achat de services sexuels.
(Maugère, 2009).

Le positionnement de la France est abolitionniste depuis la loi du 13 avril 1946, communément appelée loi Marthe Richard, qui ferme les maisons de tolérance. Il a été renforcé en 1960 par des ordonnances supprimant le fichage sanitaire et créant des services de prévention et de réinsertion sociale (Champrenault, 2021, p. 38), puis réaffirmé dans la résolution n° 782 du 6 décembre 2011 adoptée par l'Assemblée nationale.

Avant cela et notamment depuis 1804, la France était plus ouverte aux pratiques prostitutionnelles, les acceptant sous réserve d'un respect des bonnes mœurs, à l'appréciation des polices municipales. Le XIX^e siècle a ainsi marqué dans la culture française une acceptation, voire une romantisation, des maisons closes ou maisons de tolérance. Les « filles de joie » étaient non seulement vues comme une nécessité sociale, mais aussi comme un folklore qui s'inscrit jusqu'à aujourd'hui dans l'image de Paris (Maugère, 2009). Des agences de tourisme proposent encore en 2022 des circuits type

« Paris coquin » entre les anciennes maisons closes et mettant en avant une certaine image de la prostituée parisienne du XIX^e siècle jusqu'à Madame Claude¹⁰.

La loi n° 2016-444 du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, est la dernière votée traitant spécifiquement de la prostitution. Menée pour le Gouvernement par Mme Laurence Rossignol, cette loi vise à mieux accompagner les personnes prostituées en créant un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

Les renforcements de la prévention et des moyens d'enquête contre le proxénétisme complètent cette loi. La disposition ayant fait le plus de bruit est celle créant une infraction d'achat de services sexuels. L'infraction de recours à la prostitution est depuis cette loi punie d'une contravention de 1 500 €, majorée en cas de récidive.

Par cette disposition, la politique sur la prostitution des personnes majeures se rapproche de celle concernant les mineurs.

B) Pour les mineurs, un système judiciaire plus ferme à l'encontre des clients et proxénètes

En France, la loi du 11 avril 1908 concernant la prostitution des mineurs est le premier texte à prévoir une procédure protectrice. La répression du recours à la prostitution de mineurs a été mise en place par la loi n° 2002-30 du 4 mars 2002. Le client ne s'expose pas simplement à une contravention mais à la constitution d'un délit, avec circonstance aggravante si la personne en situation de prostitution a moins de quinze ans entraînant jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende.

Dans les pratiques de michetonnage, les jeunes peuvent se retrouver contraintes de devoir en recruter d'autres. Le travail éducatif doit mettre en garde face à un passage du statut de victime à un statut de proxénète en cas de facilitation de la prostitution d'autrui. Légalement, le proxénétisme « est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit : 1° d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ; 2° de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ; 3° d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire » (article 222-5 du Code pénal). Le proxénétisme de personnes mineures constitue une circonstance aggravante, il est puni jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 1 500 000 € d'amende. Si la personne en situation de prostitution a moins de quinze ans, il ne s'agit plus d'un délit mais d'un crime, le proxénète risquant jusqu'à quinze ans de réclusion criminelle et 3 000 000 € d'amende (article 222-7-1 du Code pénal).

¹⁰ Fernande Grudet, dite Madame Claude, fut une proxénète française, célèbre dans les années 1960-1970 pour avoir été à la tête d'un réseau de prostitution.

1.3.2 La protection de l'enfance : un système multi-acteurs peu agile

La protection de l'enfance « comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection » (article L.112-3 du CASF). Au 31 décembre 2020, sur la France entière (hors Mayotte), le nombre de mineurs suivis est estimé à 308 000, soit 2,14 % de la population et le nombre de majeurs à 32 160, soit 1,32 % des jeunes âgés de dix-huit à vingt et un ans (ONPE, 2022-1).

La protection de l'enfance s'inscrit dans les politiques sociales à partir de trois échelles territoriales : le périmètre international, le périmètre national et le périmètre départemental.

A) Un cadre international très clair

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) constitue la principale référence internationale. Elle a été adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 et signée par la France en février 1990. Sa portée est non seulement symbolique mais également juridiquement contraignante pour les pays qui l'ont transposée dans leur droit national.

La CIDE a posé les fondements de politiques centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant et du primat de ses besoins dans les mesures de protection.

La CIDE précise dans son article 34 :

« Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. À cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :

- a) que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale,
- b) que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales,
- c) que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique. »

La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation¹¹ et les abus sexuels, signée le 25 octobre 2007, précise dans son article 11 que chaque pays signataire « établit des programmes sociaux efficaces et met en place des structures pluridisciplinaires visant à fournir l'appui nécessaire aux victimes, à leurs parents proches et à ceux auxquels elles sont confiées ».

¹¹ À l'échelle internationale et dans plusieurs pays, l'expression « exploitation sexuelle des mineurs » est privilégiée à celle de « prostitution des mineurs ». Pour Aziz Essadek, auteur d'une étude comparative sur les représentations des éducateurs vis-à-vis de la prostitution des mineurs en France et au Canada, l'expression « exploitation sexuelle des mineurs » met davantage en avant le statut de victime des personnes concernées. À cet égard, c'est une expression que je juge utile pour certains supports du dispositif que je porte.

B) Une échelle nationale peu contraignante

La protection de l'enfance relève en France de deux codes : le Code de l'action sociale et des familles et le Code civil. L'article L.112-3 du CASF met en avant les besoins fondamentaux de l'enfant et son développement. L'article 375 du Code civil place également l'enfant au centre du dispositif : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. »

La protection de l'enfance s'est structurée en réponse à une question binaire : l'enfant doit-il être oui ou non retiré de son milieu de vie ? Lorsque la réponse est non, le domaine du milieu ouvert se décline en diverses mesures d'appui éducatif ou de gestion du budget familial. Si en revanche la réponse est oui, des dispositifs associés à l'hébergement sont sollicités : foyer, MECS, placement familial, lieu de vie et d'accueil.

Le rapport IGAS Naves-Cathala de juillet 2000 a mis en évidence le besoin de davantage de diversité dans les réponses. Ce rapport a inspiré la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui promeut la déjudiciarisation – en encourageant l'action administrative avant l'action judiciaire – et la désinstitutionnalisation – en privilégiant le maintien de l'enfant dans son milieu familial et l'étayage des parents.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant vient confirmer des dispositions de la loi de 2007, en réaffirmant notamment l'obligation de mise en œuvre du Projet pour l'enfant. Elle clarifie la politique menée en mettant en avant les besoins fondamentaux de l'enfant, formulation moins équivoque que celle d'intérêt supérieur de l'enfant.

Ces deux lois sont en revanche muettes sur le sujet de la prostitution des mineurs. La loi du 14 mars 2016 est concomitante de la loi du 13 avril 2016 sur la prostitution, qui aurait pu porter la politique du Gouvernement concernant ce sujet. Or, seul l'article 18 s'en rapproche en précisant qu'« une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps doit être dispensée dans les établissements secondaires par groupes d'âges homogènes » (article L.312-17-1-1 du Code de l'éducation).

En 2022, une nouvelle loi sur la protection de l'enfance a été votée. La loi du 7 février 2022 contient huit titres, dont l'amélioration du quotidien des enfants protégés, la prévention des violences faites aux enfants et le pilotage de la politique de protection de l'enfance.

Si les lois sont nombreuses dans le domaine, plusieurs acteurs regrettent leur insuffisante mise en œuvre sur le terrain (CNAPE, 2022). Le pilotage national n'est à ce jour pas stabilisé, bien que mis en cause par la Cour des comptes en 2020. La Cour pointe les limites de la compétence donnée aux départements et les « défaillances du pilotage qui

souffre d'une trop grande complexité et d'une insuffisante coordination des acteurs, tant au niveau national qu'au niveau local » (Cour des comptes, 2020, p. 13). Dans l'actualité, les difficultés à valoriser l'engagement des professionnels suite au confinement de mars 2020 puis à transposer les mesures du Ségur de la santé montrent le peu de contraintes que l'échelon national peut exercer sur les Conseils départementaux. M. Taquet, ancien Secrétaire d'État, défendait la place d'un État stratège, et les contractualisations État-département pour décliner les stratégies portées. Pour lui, « la décentralisation ne suppose pas, n'a jamais supposé la fin de l'intervention de l'État » (Raynaud, 2020). La nomination en mai 2022 d'une secrétaire d'Etat chargée de l'enfance auprès de la Première ministre vise à donner une dimension transversale au portefeuille.

C) Des départements aux politiques disparates

La loi du 6 janvier 1986 organise la mise en œuvre du transfert aux Conseils départementaux de la compétence sur l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Chef de file de l'action sociale, le département a la responsabilité des enfants protégés. Cette décentralisation a conduit à de grandes disparités de mises en œuvre sur le territoire national, malgré les cadres légaux posés.

En 2020, les dépenses brutes des départements pour l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 8,9 Md€ pour la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer, hors Mayotte (ONPE, 2022-1). Environ la moitié (4,75 Md€) de ces dépenses est consacrée aux dépenses de placement (MECS, foyers de l'enfance, pouponnières, FJT ou autres frais d'hébergement). Peu d'autres données sont disponibles à l'échelle nationale, en raison des disparités statistiques entre les territoires.

Avec potentiellement cent politiques départementales différentes sur la protection de l'enfance, il est difficile de saisir et décliner avec agilité une problématique nationale comme celle de la prostitution des mineurs.

Des territoires ont saisi depuis plusieurs années le sujet de la prostitution des mineurs et l'État s'est engagé récemment dans un plan spécifique parallèle, comme je le détaille dans la prochaine partie.

1.4 Les prises de conscience et réponses en cours de développement

1.4.1 Un plan gouvernemental récent et des initiatives sur certains territoires

A) La mobilisation nationale

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ne mentionne pas le sujet de la prostitution, ni celui de la santé sexuelle des jeunes (Ministère des solidarités et de la santé, 2019).

Deux ans plus tard en novembre 2021, le Gouvernement a pour la première fois établi un plan national de lutte contre la prostitution des mineurs. Ce plan, décliné en treize actions, vise à mieux connaître le phénomène, à mieux repérer et protéger les victimes, à poursuivre plus efficacement les auteurs et à organiser une « task force » interministérielle relayée localement par des partenariats entre les professionnels concernés (professionnels de santé, de l'éducation nationale, travailleurs sociaux, conseils départementaux, protection judiciaire de la jeunesse, justice, forces de l'ordre, acteurs du numérique, groupes hôteliers...).

Le plan complet est en annexe 1. Un budget de 14 M€ est annoncé pour son déploiement. Je retiens en particulier, de ma position de directeur d'une MECS concernée, les interventions de sensibilisation et d'information (page 4), les formations croisées entre professionnels confrontés à la prostitution infantile (page 5) et le développement d'une solution d'accompagnement sur tout le territoire (page 7).

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants apporte un élément sur la question de la prostitution des mineurs, par l'article 19 de la loi qui vient compléter l'article L.221-1 du CASF. Cet article, qui définit les missions de l'aide sociale à l'enfance dans chaque département, ajoute la mission suivante : « Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, réputé en danger » (article L.221-1 du CASF). L'ONPE, dans son analyse de cette loi, note que cet ajout constitue un rappel à une mission déjà apportée par l'article 13 de la loi du 4 mars 2002 interdisant la prostitution des mineurs. La codification de cette mission dans le CASF constitue toutefois un rappel utile selon l'ONPE (ONPE, 2022-2).

Je note par ailleurs que la loi du 7 février 2022 a transformé la dénomination des centres de planification et d'éducation familiale en centres de santé sexuelle. Ce changement indique que la santé sexuelle, prise dans sa globalité, est un enjeu d'actualité et un point d'entrée pour répondre à la prostitution des mineurs.

B) Les initiatives locales publiques et associatives

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a publié une première enquête sur la prostitution des mineurs en novembre 2020, puis une deuxième en novembre 2021.

Le département lie le sujet à la protection contre les violences faites aux femmes, à la protection des femmes en situation de handicap et à un projet de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (Seine-Saint-Denis, 2021). Le département du Val-de-Marne a initié un partenariat multi-acteurs sur la prostitution des mineurs. Le département de l'Essonne a organisé un colloque « Agir et réagir face à la prostitution des mineurs » le 10 décembre 2021 faisant intervenir une procureure de la République adjointe, une juge des enfants, un chercheur et l'association ACPE, colloque auquel j'ai assisté.

Le département du Nord a financé une étude et est le premier à avoir ouvert, à l'automne 2021, un établissement d'accueil spécialisé pour les jeunes filles victimes de la prostitution. Gérée par l'association SOLFA¹², cette structure accompagne quinze mineures en semi-autonomie, dans un lieu tenu secret. Lors du premier mois d'accompagnement, les jeunes ne peuvent pas sortir ni accéder à leur téléphone, dans l'objectif de les couper de leur milieu et de les recentrer sur elles-mêmes. Les personnes accueillies sont ensuite responsabilisées dans leur accompagnement. Jean-Yves Jalain, directeur de pôle dans l'association SOLFA, met en avant cette responsabilisation : « On n'a pas à choisir pour elles, mais à partir du moment où elles font un choix, qu'elles travaillent ce choix » (France Bleu, septembre 2021). Je rejoins et retiens cette entrée sur le libre choix et le pouvoir d'agir. J'intégrerai dans mon plan d'actions de me rapprocher de cette expérimentation pour ajuster au besoin le dispositif que je porte.

L'association Koutcha¹³ a ouvert en 2021 une structure d'hébergement de victimes de toute forme d'exploitation, dans un lieu tenu secret. L'association, qui travaille en collaboration avec ECPAT France¹⁴, met à l'abri, sécurise et stabilise son public pour l'orienter et initier un travail global individuel. Je retiens cette possibilité en cas de besoin spécifique d'isolement et d'orientation d'une jeune.

¹² Association engagée aux côtés des femmes avec pour ambition d'accompagner les plus fragiles d'entre elles vers un meilleur avenir. Source : www.solfa.fr/lassociation/#notre_histoire.

¹³ Fondée en 2013, l'association Koutcha a pour objet la compréhension, l'information, l'évaluation et la protection des personnes victimes de traite des êtres humains mineures et jeunes majeures. Source : www.esperantomena.org/projet-koutcha.

¹⁴ Fondée en 1997, ECPAT France est une ONG française, membre du réseau ECPAT International dont le mandat est de lutter, en France et à l'International, contre l'exploitation sexuelle des enfants. Source : <https://ecpat-france.fr/vision-mission-et-valeurs/>.

1.4.2 À Paris, un volontarisme affiché encore à décliner

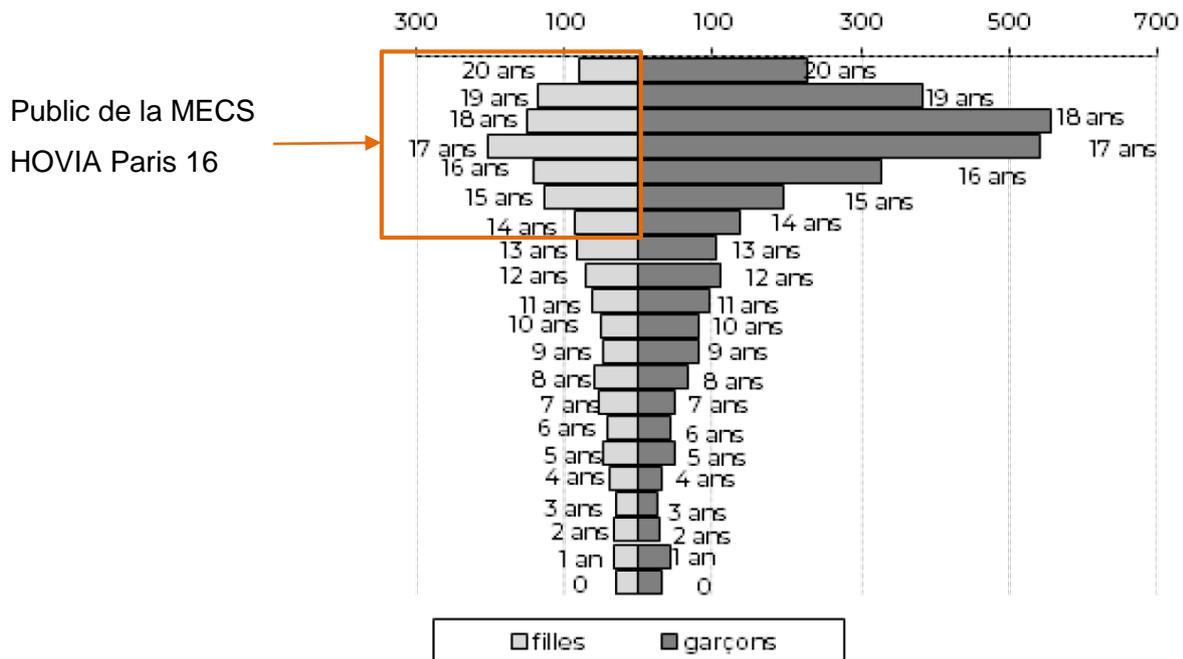
A) La protection de l'enfance parisienne

La Direction de l'aide sociale, de l'enfance et de la santé de Paris (DASES) porte les compétences du département de Paris en matière de protection de l'enfance. Il s'agit d'une des vingt directions de la ville de Paris, qui porte les compétences du département de Paris. Ses dépenses en protection de l'enfance s'élèvent à près de 458 M€ en 2020.

En 2018, ses dépenses représentaient 181 844 € pour mille habitants (moyenne nationale : 119 968 €). L'ASE représente 18 % des dépenses relatives à l'action sociale de Paris, soit une proportion légèrement inférieure à la moyenne nationale, qui est de 20 %. Ceci est cohérent avec la part des mineurs moins importante au sein de la population.

À Paris, la part des mineurs bénéficiant d'une action de protection de l'enfance est de 2 % (moyenne France métropolitaine : 2,1 %). Cela représente un peu moins de neuf mille enfants (Ville de Paris, 2021), dont 55 % sont sujets d'une mesure de placement (moyenne France métropolitaine 52,7 %).

Au 31 décembre 2020, 4 809 enfants sont accueillis soit en foyer, soit en MECS, soit en famille d'accueil.



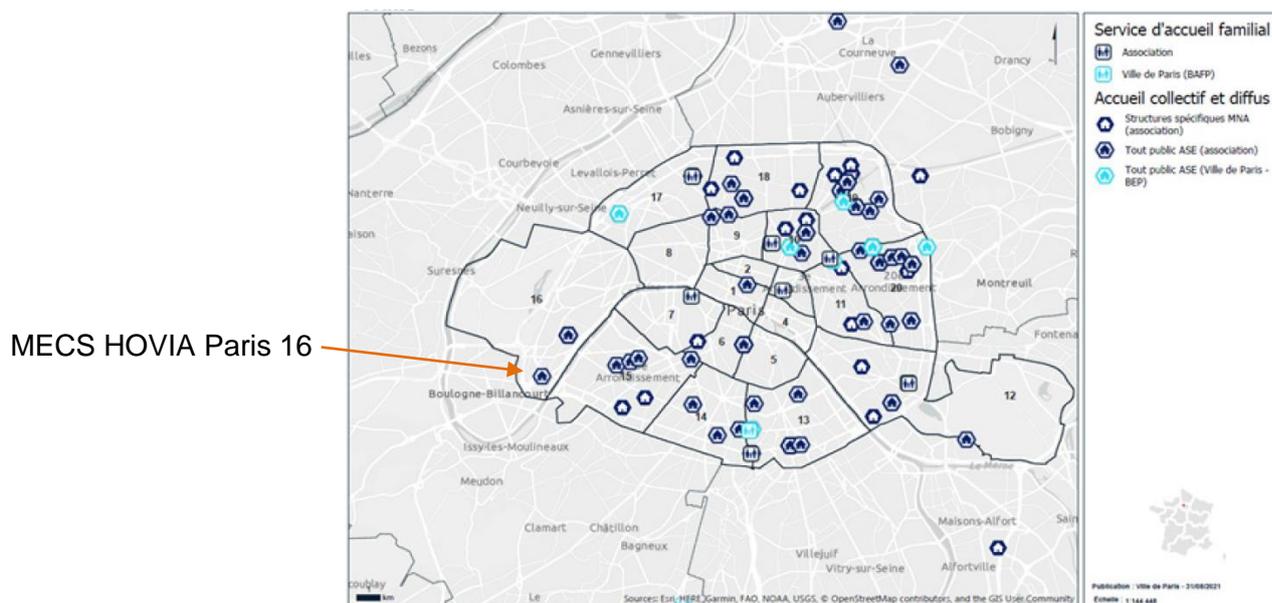
Pyramide des âges des jeunes présents au 31 décembre 2021 (Schéma parisien de protection de l'enfance 2021-2025)

En tant que capitale nationale, la ville de Paris est particulièrement concernée par l'accueil de mineurs privés temporairement de la protection familiale. 7 367 jeunes étrangers se présentant comme mineurs ont sollicité un accueil d'urgence à Paris en 2018, soit 5,5 fois plus qu'en 2015. L'arrivée de MNA a ensuite largement baissé depuis 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Avec le vieillissement des enfants arrivés les années précédentes et avec les mécanismes de maintien en protection de l'enfance des jeunes majeurs, la Ville de Paris accueille aujourd'hui davantage de jeunes majeurs que de MNA (Ville de Paris, 2021).

Un partage entre département et associations est opéré dans la gestion des établissements. La Ville gère en propre treize établissements d'accueil, qui disposent de 1 024 places.

Le taux d'encadrement dans ces établissements (nombre d'ETP pour 100 places) était de cent-six en 2018, très au-dessus de la moyenne nationale de quatre-vingt-neuf constatée par la DREES en 2012 (chambre régionale de la Cour des comptes, 2020).



Lieux d'accueil de protection de l'enfance – Paris (Schéma parisien de protection de l'enfance 2021-2025)

Les services de l'ASE de Paris ont fait l'objet, début 2020, d'une évaluation de la Cour des comptes, à l'instar de l'évaluation menée sur le plan national. Il en ressort trois rappels au droit, concernant : 1) le traitement des informations préoccupantes, 2) l'organisation de l'observatoire parisien de protection de l'enfance et 3) la mise en œuvre du projet pour l'enfant (PPE), rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2007 et non systématisé sur le territoire. Lors des journées parisiennes de protection de l'enfance, organisées du 29 mars au 1^{er} avril 2022, l'ASE a mis en avant la priorité du déploiement du PPE.

B) Le schéma parisien et les actions contre l'exploitation sexuelle des mineurs

Le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en décembre 2021, diffusé puis présenté le 4 février 2022. La participation des enfants au schéma s'est appuyée sur l'association repairs75 !¹⁵. Pour chaque chapitre, les personnes concernées par l'accompagnement en protection de l'enfance formulent leurs propres propositions. L'objectif général du schéma, « prévenir les violences, protéger les enfants et défendre les droits de l'enfant » traduit la priorité donnée à travers ses six axes stratégiques. Il s'agit d'encourager la participation, garantir les droits des familles vulnérables et repérer les enfants en danger, garantir l'égalité des droits des enfants protégés, veiller à la continuité du parcours de l'enfant, garantir le droit dans les procédures d'adoption et les différentes formes de filiation, assurer les conditions de réussite pour un plus grand respect des droits.

Le schéma décline cent actions à ces intentions, dont douze mesures phares. Je retiens dans ces douze mesures la systématisation d'un bilan psychique et somatique dans le mois suivant l'admission à l'aide sociale à l'enfance. Ce bilan constituerait un levier de prévention et de repérage intéressant sur la santé sexuelle. L'ouverture d'établissements novateurs figure également dans les douze mesures phares, en particulier un dédié aux enfants victimes d'inceste et un dédié aux enfants co-victimes avec leur mère de violences conjugales. Ces initiatives sont des leviers potentiels de développement pour l'association HOVIA. Je note toutefois qu'en spécialisant des établissements sur des publics précis, cela peut entraîner une stigmatisation sur la problématique pour les publics. Sur ces sujets comme sur la prostitution, la prise en compte globale des personnes sans les réduire à une problématique me semble un enjeu de bon accompagnement. Le fait d'être un enfant placé constitue souvent déjà une stigmatisation forte (Arnaud-Melchiorre, 2022).

Le sujet de la prostitution apparaît à plusieurs reprises dans le schéma. Le parquet des mineurs met en avant dans son verbatim l'engagement commun avec Paris de lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs. La mesure 43 du schéma propose de « signer une convention entre le Parquet, le tribunal pour enfants, l'ASE et les associations spécialisées pour mieux repérer, évaluer, et accompagner les adolescent-e-s victimes de prostitution » (Ville de Paris, 2021). Cette mesure était déjà posée dans le plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, publié en 2021. Elle met en avant le besoin de partenariat et de coordination des acteurs. La convention devrait formaliser des circuits de

¹⁵ Repairs est une communauté d'entraide qui rassemble des personnes d'horizons divers mais ayant en commun d'avoir vécu une situation de placement durant leur enfance. Source : www.repairs75.org/repairs-cest-quoi.html.

signalements spécifiques, détailler des actions de sensibilisation/formation et déterminer des stratégies d'actions coordonnées (Ville de Paris, 2021).

La prostitution des mineurs est également mentionnée dans la mesure 59, qui indique l'organisation d'« états généraux parisiens de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique ». Le recrutement de jeunes sur les réseaux numériques est pointé et me confirme que le volet de la prévention numérique constitue un levier particulier.

En matière d'exploitation sexuelle des mineurs, le territoire parisien peut également s'appuyer sur un dispositif expérimental d'éloignement. Il s'agit d'un dispositif pilote qui permet, depuis 2016, de prendre en charge des mineurs victimes d'exploitation et de les éloigner de la région parisienne. L'ordonnance de placement provisoire décidée par le juge des enfants, en accord avec le mineur, permet d'actionner rapidement un placement dans un autre département. Je note toutefois que l'éloignement n'est pas une réponse unanimement partagée. Le rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs note qu'« un éloignement est souvent nécessaire pour les soustraire de l'emprise du réseau et assurer leur protection » (Champrenault, 2021). Cependant, l'éloignement peut créer d'autres problématiques, dont celle liée à la reproduction sur un autre territoire des mêmes schémas comportementaux et la constitution d'un nouveau réseau de pratique (CVM, 2022).

L'ODPE de Paris a organisé le 11 janvier 2022 une visioconférence intitulée « Prostitution des mineurs : mieux repérer et accompagner », à laquelle j'ai assisté. Cette matinale a été ouverte par l'élue en charge de l'enfance. Les interventions ont rassemblé le Parquet de Paris, une juge des enfants, la chercheuse Bénédicte Lavaud-Legendre, l'infirmière-sexologue Claude Giordanella et des membres de l'association l'Amicale du nid¹⁶.

Le département affiche un volontarisme sur la question mais n'a pas fait d'annonce d'appel à projets. Les partenariats multi-acteurs ont été mis en avant.

Ma stratégie de direction fait une place centrale à la DASES de Paris, représentant l'autorité de tarification et de contrôle de la MECS. Les acteurs présents et les messages transmis sont un appui pour ma stratégie partenariale, présentée dans la troisième partie de ce mémoire.

¹⁶ « Laïque et indépendante de tout parti politique, l'Amicale du Nid conduit des actions : d'« aller vers » les personnes en situation de prostitution, sur les lieux de prostitution – d'accompagnement global et spécifique vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale de recherche, de prévention et de formation sur la question de la prostitution, de lutte contre le système prostitutionnel. » Source : <https://amicaledunid.org/presentation/#association>

Conclusion de la première partie

La prostitution des mineures est ancienne mais constitue bien un problème actuel particulier par les facteurs sociaux, technologiques et logistiques qui la facilitent. Les formes de prostitution sont multiples. Ses contours flous, les tabous sociaux et les manifestations de déni rendent complexe son appréhension. La MECS HOVIA Paris 16 est concernée, aujourd'hui davantage sur le registre du michetonnage. Face aux risques pour les publics, face aux difficultés d'accompagnement, face à la potentielle augmentation du phénomène dans les prochaines années, ma responsabilité de directeur est de saisir le sujet et d'engager une action de prévention et d'accompagnement qui concerne toutes les jeunes accueillies.

Je retiens plusieurs points d'orientation pour le projet à développer :

- ✓ pour le public :
 - ✓ garder en tête leur statut de victime quel que soit le discours porté ;
 - ✓ travailler le repérage dès l'admission et en particulier les états de stress post-traumatique ;
 - ✓ travailler la gestion et le retour des fugues ;
 - ✓ approfondir l'accompagnement aux addictions ;
- ✓ pour les professionnels, un besoin de formation des acteurs et de dépassement des tabous sur la prostitution ;
- ✓ pour ma stratégie de direction, l'opportunité de s'inscrire dans le volontarisme des pouvoirs publics nationaux et parisiens, de mon point de vue à l'écoute de propositions dans lesquelles s'engager.

Ces éléments sont à affiner à travers le regard particulier sur la MECS HOVIA Paris 16. Le dispositif d'accompagnement à créer ne peut être mis en œuvre qu'à la lumière du diagnostic de la structure et de son environnement, objet de la deuxième partie.

2 L'opportunité d'engager une nouvelle réponse aux besoins dans un établissement en dynamique de modernisation

La protection de l'enfance s'inscrit dans l'histoire de l'action sociale et médico-sociale, née de la charité et progressivement transformée en solidarité. Cette solidarité est d'abord associative, précédant l'instrument de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, puis dans l'expression pure de son premier article, « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

La puissance publique a progressivement accentué sa place, créant les mécanismes de protection sociale et d'action sociale actuels. Les ESSMS ont pour défi de développer des réponses sociales innovantes tout en s'inscrivant dans une déclinaison des réglementations et politiques publiques. En tant que directeur, le défi est aussi de conduire le changement tout en s'inscrivant dans le contexte institutionnel de l'établissement, son histoire, ses forces et ses faiblesses.

Je présente dans cette deuxième partie le public et ses besoins, constituant la boussole de tout projet de direction (2.1). La MECS HOVIA Paris 16 est l'instrument, ici et maintenant, pour composer l'offre et sa mise en œuvre. J'en présente l'histoire et le diagnostic en lien avec mon projet (2.2), puis l'association HOVIA et ses leviers d'appui pour la MECS (2.3). L'analyse des décalages entre l'offre et le besoin, enrichie par les supports d'expertise et de recommandations sur la prostitution des mineurs (2.4), me permettra de réaliser les choix stratégiques du projet au service du public.

2.1 Les adolescentes accueillies par la MECS HOVIA Paris 16

2.1.1 Des parcours de vie complexes, des parcours de protection tardifs

A) Données statistiques sur l'accueil

Les jeunes accueillies sont à 95 % originaires de Paris. La DASES encourage fortement à n'accueillir que des personnes orientées par le département. C'est un indicateur des besoins forts de placement pour le territoire, en particulier depuis la loi du 7 février 2022 mettant un terme à l'hébergement hôtelier. En 2022, les services départementaux ont pour obligation d'orienter des jeunes actuellement en accueil hôtelier vers les familles d'accueil, internats et accueils en semi-autonomie¹⁷.

¹⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec la DASES, le 26 avril 2022.

Le nombre de jeunes suivies et le taux d'occupation sur les trois derniers exercices se présentent comme tels :

Année	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	File active	Taux d'occupation
2019	10	17	34	102,7 %
2020	23	16	39	93,8 %
2021	8	12	31	95,3 %

a) *Les entrées*

Sur les huit entrantes de 2021, il s'agit d'un placement judiciaire pour sept situations et d'un placement administratif pour une situation. Six de ces entrantes se trouvaient en foyer d'accueil d'urgence avant leur arrivée.

La dernière version de l'enquête quadriennale de la DREES sur les établissements et services de protection de l'enfance a été diffusée en 2020, en se basant sur les données à fin 2017¹⁸. Selon cette enquête, en décembre 2017, 73 % des jeunes hébergés et suivis au sein des établissements le sont par mesure judiciaire et 17 % le sont par mesure administrative (DREES, 2020, p. 19). Pour la MECS HOVIA Paris 16, sur une photographie en janvier 2022, 85 % des personnes accueillies le sont sur mesure judiciaire. Cette proportion est supérieure à celle constatée sur l'ensemble des placements en MECS, qui est de 74 %.

L'âge moyen des entrantes est stable depuis 2019, il s'établit à seize ans.

L'orientation vers la MECS est organisée en partenariat avec les services de la DASES.

Au sein de la sous-direction Prévention et protection de l'enfance, le service des territoires est divisé en neuf secteurs qui couvrent le territoire parisien. Le lien relationnel avec chaque secteur est stratégique car les orientations proviennent de tout le territoire parisien.

Un logiciel de gestion des places disponibles, « Ugo¹⁹ » est déployé par les services du département. La MECS utilise le logiciel pour informer dès que des places sont disponibles. Le lien relationnel direct est aujourd'hui privilégié par les agents des différents secteurs géographiques de la DASES.

¹⁸ Une enquête a été de nouveau conduite en 2021, en cours de traitement par la DREES.

¹⁹ Le logiciel UGO est un logiciel libre mis en place par les services du département de l'Essonne. Il permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles dans les MECS et les informations utiles pour l'orientation d'un enfant.

b) Les sorties

Concernant les sorties de l'établissement en 2021, trois ont rejoint un autre établissement, dont deux pour un service de semi-autonomie géré par l'association HOVIA, dans le XIII^e arrondissement de Paris. Depuis 2020, l'établissement a demandé l'orientation dans un autre lieu pour deux jeunes. La première est celle qui était en situation prostitutionnelle et cherchait ouvertement à recruter à l'intérieur de l'établissement.

La deuxième a été orientée ailleurs suite à des actes de violence répétés sur d'autres adolescentes accueillies et à l'encontre d'une salariée.

La demande de fin de prise en charge par la MECS est une option de dernier recours.

La mise en danger et la violation de l'intégrité physique des autres jeunes et du personnel n'a pas été tolérée. Pour un directeur, poser ce principe et s'y tenir constitue un cadre sécurisant pour les salariés comme pour les personnes accueillies.

c) File active et taux d'occupation

La MECS est habilitée pour vingt et une places, or il y a vingt-trois chambres réellement existantes. Jusqu'en 2019, ces chambres ont pu générer une suractivité qui n'est plus pratiquée. Depuis 2020, le taux annuel d'occupation est stable. Cette donnée masque les variations existant au cours de l'année, avec des vagues de départs rapprochées qui amènent un fort renouvellement du public en peu de temps. Le taux d'occupation est conforme à la moyenne nationale qui est de 95 % (DREES, 2020, p. 12). La durée moyenne de séjour est de seize mois en 2021, en augmentation par rapport à 2020 (treize mois).

B) Deux profils majoritaires et des points communs

a) Les mineurs privés temporairement de la protection familiale : une part homogène depuis 2000 mais une évolution des parcours

La population des mineures non accompagnées, des ex-MNA devenues majeures et des jeunes non reconnues comme MNA ayant connu un parcours migratoire représente entre un quart et la moitié des effectifs depuis 2000. Depuis 2015, le profil des MNA accueillies dans l'établissement s'est modifié. Les années précédentes, elles étaient en majorité issues de classes moyennes ou aisées dans leur pays d'origine. Envoyées par leur famille pour qu'elles puissent s'élever socialement dans un pays plus riche, elles effectuaient un parcours migratoire direct ou relativement direct vers la France. Les jeunes présentaient en majorité des aspirations fortes à la réussite et s'appuyaient sur des repères éducatifs et culturels parfois élevés dans leur pays d'origine.

À partir de 2015, l'établissement a accueilli des adolescentes avec un profil différent et un parcours d'exil beaucoup plus chaotique, long de plusieurs mois, comportant des

traumatismes lourds et une insécurité forte. Des jeunes filles abimées par leur chemin vers la France et un bagage culturel et éducatif inférieur. L'accompagnement à la scolarité est rendu plus complexe. L'accès à l'autonomie est un défi plus grand.

Les jeunes qui ne sont pas enregistrées comme MNA mais qui se retrouvent dans des situations analogues constituent selon les périodes récentes entre 10 % et 25 % des effectifs. Elles n'ont pas eu de parcours migratoire long et sont plutôt arrivées en France en avion, parfois avec un adelphe, pour vivre chez un membre éloigné de la famille ou une connaissance installée en France. De mauvaises relations ou un délaissement sont à l'origine d'un signalement ou d'une action conduisant à une mesure de protection.

Ces jeunes ont d'abord les mêmes besoins fondamentaux que tous les enfants, auxquels s'ajoutent d'autres obstacles administratifs, des freins culturels ou linguistiques, et comme le résume la pédopsychiatre Marie-Rose Moro « La perte de l'enfance de jeunes trop vite propulsés dans un monde qui ne leur apparaît pas immédiatement hospitalier, tant ils peuvent avoir perdu confiance dans les adultes et les institutions » (Moro, 2018).

b) Les placements tardifs : quand l'adolescence fait éclater les situations familiales complexes

Le profil des grands adolescents et adolescentes en protection de l'enfance renvoie généralement l'image de publics ayant déjà un parcours long en milieu ouvert et/ou placement en institution et/ou placement familial. Une partie des jeunes accueillies a pourtant un faible passé de mesures de protection. Derrière ce paradoxe, on trouve des situations où une mesure de protection aurait pu se mettre en œuvre plus tôt dans l'enfance.

La jeune S. a rejoint le foyer en mars 2020 à l'âge de quinze ans dans le cadre d'un primo-placement sans mesure précédente. La mère a connu de nombreux séjours hospitaliers pour des troubles personnels précédemment à la naissance de S., son histoire interroge sur l'absence d'un suivi plus précoce. La jeune V. a des troubles psychiques depuis la primo-enfance. Les recommandations du système scolaire au fil des ans pour sa prise en charge n'ont pas été suivies. Ce sont des conflits forts éclatant avec chacun de ses parents et leurs familles recomposées qui ont amené la mesure de placement à l'adolescence.

La jeune A. a été orientée vers un accompagnement en CMPP depuis l'enfance mais il n'a jamais été mis en œuvre. À l'adolescence, des conflits ont éclaté avec sa famille, entraînant un placement direct par le juge des enfants. La jeune L. n'a jamais été scolarisée et vivait sans domicile fixe avec sa mère et sa grande sœur jusqu'à l'âge de quatorze ans.

L'adolescence est une période charnière de la vie. Pour Alain Braconnier et Daniel Marcelli, « on dit souvent à tort que l'adolescent est à la fois un enfant et un adulte ; en réalité il n'est

plus un enfant, et n'est pas encore un adulte. Ce double mouvement, reniement de son enfance d'un côté, recherche d'un statut stable adulte de l'autre, constitue l'essence même de « la crise », du « processus psychique » que tout adolescent traverse. » (Braconnier, Marcelli, 2013, p. 3). Pour les jeunes accueillies, à ces ruptures s'ajoute celle avec le milieu familial et une perte de repères qui fragilisent la projection dans une vie autonome.

c) Des publics potentiellement tous concernés

Le point commun entre ces deux publics est que le premier placement est dit « tardif » au regard de leur parcours de vie et de la population accueillie en protection de l'enfance.

Ludovic Jamet est le directeur d'une étude publiée en 2021 sur la prévention des ruptures de parcours pour les jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance. Sur la base d'une recherche quantitative et qualitative, il représente en quatre groupes les typologies de parcours des personnes accueillies dans un établissement public départemental :

- ✓ Groupe 1 : parcours précoce émaillé de périodes d'instabilité
- ✓ Groupe 2 : parcours précoce avec de « longues » périodes de stabilité
- ✓ Groupe 3 : parcours tardif scandé de périodes d'instabilité
- ✓ Groupe 4 : parcours tardif et périodes de stabilité (Jamet, 2021).

Les jeunes accueillies par la MECS HOVIA Paris 16 se trouvent en grande majorité dans les groupes 3 et 4. Il est noté à propos des parcours des personnes du groupe 3 que « bien qu'ils soient variés dans leur origine comme dans leur expression, ils trouvent des similitudes dans la souffrance psychique manifestée par ces jeunes » (Jamet, 2021, p. 53). Je note que c'est dans ce groupe que l'étude présente des situations d'adolescentes « suspectées d'avoir développé des pratiques prostitutionnelles » (ibid. p. 54), ce qui contribue à lier les fragilités des jeunes accueillies au sein de la MECS avec l'exposition aux risques prostitutionnels. Le groupe 4, dans l'étude et dans la MECS HOVIA Paris 16, voit une surreprésentation de publics MNA. La MECS est souvent le deuxième lieu de vie institutionnel après celui des associations de premier accueil, comme France Terre d'asile. Les jeunes ne sont ainsi pas considérées comme ayant connu de nombreuses ruptures de parcours, bien que leur migratoire aient été traumatisants dans de nombreux cas.

Vis-à-vis du dispositif que je porte, je retiens les deux types de publics majoritairement représentés au sein de la MECS HOVIA Paris 16. J'y inclus plus largement l'ensemble des jeunes accueillies, d'abord parce que l'exploitation sexuelle peut concerner tous les milieux sociaux et tous les profils. Ensuite, parce que j'engage un projet axé sur la prévention santé qui peut bénéficier à l'ensemble des personnes accueillies. C'est un levier de réponse à leurs besoins de santé, que je présente maintenant.

2.1.2 Le diagnostic de la santé des jeunes

A) Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les adolescents

L'édition 2021 du rapport annuel de l'UNICEF sur la santé des enfants dans le monde a été axée sur la santé mentale des enfants et s'intitule « Dans ma tête, promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants » (UNICEF, 2022). Le document montre comment la pandémie de COVID-19 a fragilisé la santé des enfants et des adolescents dans le monde, en particulier sur le plan de la santé mentale. S'appuyant sur une enquête menée dans vingt et un pays entre février et juin 2021, le rapport pointe qu'en France, 24 % des jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans ont déclaré « se sentir déprimés ou n'avoir goût à rien » (ibid. p. 20). La France a le cinquième taux le plus élevé des pays étudiés. L'étude CONFEADO menée en France a montré l'impact élevé du confinement sur la santé mentale des adolescents (Santé Publique France, 2021). J'ai noté dans une enquête de la DREES que « les jeunes qui pensent que leur situation est pire que celle de leurs parents au même âge deviennent plus nombreux que ceux qui jugent que leur situation est meilleure que celle de la génération précédente » (DREES, 2022, p. 3). La pandémie de COVID-19 a entraîné une dégradation de l'emploi et de la situation économique du pays, des épisodes contraints de baisse des déplacements et des rencontres qui contribuent aux difficultés actuelles de projection des adolescents. Au sein de la MECS HOVIA Paris 16, le premier confinement de mars à mai 2020 a été vécu comme une parenthèse apaisante pour les jeunes et pour les professionnels, comme cela a été constaté à l'échelle nationale (ONPE, 2020, p. 14.). Les périodes suivantes ont généré davantage d'anxiété et des pertes de repères scolaires.

B) Des fragilités psychologiques, physiques et sociales à surmonter

Les jeunes présentes au foyer sont de grandes adolescentes, porteuses d'un parcours chaotique en raison de leur périple pour arriver en France et/ou en raison de difficultés familiales fortes depuis leur petite enfance. Beaucoup font face à de grandes souffrances psychologiques.

La feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie, adoptée en 2018 en déclinaison de la stratégie nationale de santé 2018-2022, comprend trois axes :

- ✓ promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide ;
- ✓ garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ;
- ✓ améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Ces axes croisent les besoins constatés au sein de la MECS.

Un recensement effectué en octobre 2021 par les veilleurs de nuit a montré que plus de la moitié des jeunes laissent une lumière allumée toute la nuit dans leur chambre.

Sur une lecture faite en février 2022, trois jeunes accueillies sur vingt ont un historique de tentative de suicide. La dernière tentative sur site date de 2020. Les problèmes alimentaires, de sommeil, de rapport au corps et d'estime de soi sont très présents.

Sur le plan scolaire, en février 2022 neuf jeunes sont en lycée professionnel, trois sont déscolarisées, la plupart éprouvent de grandes difficultés dans leur scolarité. Des parcours scolaires réussis existent. En 2020, une mineure accueillie – qui a quitté l'établissement depuis – a été désignée meilleure apprentie de France dans le domaine de la couture.

Les adolescentes de la MECS HOVIA Paris 16 montrent une réelle difficulté à participer à des activités extérieures en dehors de la sphère scolaire et familiale. Pour l'année 2021, une seule est inscrite dans un club sportif, alors que les activités sportives ou artistiques sont un vecteur important de socialisation et de bien-être. Pourtant, la demande de jeunes auprès des professionnels d'aller vers l'extérieur reste croissante. Les adolescentes adhèrent aux propositions émanant de l'équipe lorsque ces activités sont accompagnées physiquement, pour permettre d'évoluer en toute confiance.

De ma place de directeur, je mesure les besoins forts de santé des jeunes accueillies.

Des leviers existent, à travers les démarches de prévention et de capacitation, pour agir et faire agir les adolescentes sur leurs conditions de santé. C'est l'ambition que je porte pour la MECS HOVIA Paris 16, que je présente maintenant.

2.2 La MECS HOVIA Paris 16 : une institution centenaire en phase de modernisation

La MECS est habilitée pour vingt et une places. L'établissement est ouvert 365 jours par an, totalisant 7 665 journées d'activités. L'accueil se fait au titre de l'article 375 du Code civil par une ordonnance d'un juge pour enfants, ou au titre de l'article 222 du Code de l'action sociale et des familles. Je présente l'historique et les caractéristiques principales de la MECS, puis un chapitre centré sur le personnel et un sur la démarche qualité.

2.2.1 Historique et caractéristiques actuelles

A) Une institution créée par une femme pour les jeunes femmes

Connaitre et présenter l'histoire de la MECS, ce n'est pas froter la poussière ou reprendre des éléments figés pour vite les oublier et se projeter dans l'avenir. C'est comprendre les

différentes couches sédimentaires qui se sont déposées et qui forment la dimension institutionnelle de l'établissement. C'est donner du corps aux décisions du présent et du contexte aux actions des professionnels. C'est transmettre aux jeunes qui arrivent l'importance des engagements qui ont construit l'action en leur faveur. C'est une manière de montrer l'importance qu'elles ont aux yeux du lieu et de son histoire, alors qu'elles s'interrogent sur leur valeur et ont bien souvent le sentiment de ne compter pour personne. La riche histoire du lieu est ici un levier particulier.



Adrienne Avril de Sainte-Croix

L'histoire de l'établissement remonte à 1901 lorsque Mme Adrienne Avril de Sainte Croix (1855-1939), figure majeure du féminisme, fonde l'association l'œuvre libératrice, « société de relèvement et de reclassement pour jeunes filles ». Elle met en place des salles d'asiles pour les enfants, des dispensaires, une ferme-école dans l'Eure-et-Loir et un accueil de femmes situé rue Boileau dans le XVI^e arrondissement de Paris, où la MECS se trouve.

Le projet initial est d'accueillir des jeunes femmes désirant quitter le milieu de la prostitution, dans un contexte le plus souvent post-carcéral. Si la prostitution des mineurs est interdite par la loi du 11 avril 1908, le début du xx^e siècle est marqué par une politique réglementariste où la Préfecture de Paris, au nom de l'ordre public, est autorisée à arrêter toute personne se livrant trop visiblement dans l'espace public à la prostitution ou au racolage (Maugère, 2009, p. 76).

Lorsque l'annonce a été faite, en décembre 2021, du changement de nom de la MECS Avril de Sainte-Croix vers MECS HOVIA Paris 16, les éducateurs et psychologues présents ont exprimé leur regret de voir disparaître la référence à l'initiatrice du lieu. Lors de l'admission, une présentation était faite de Mme Avril de Sainte-Croix. Je proposerai dans mon plan d'actions de donner le nom de la fondatrice du lieu au bâtiment de résidence des jeunes. Un projet éducatif de rédaction d'une biographie de Mme Avril de Sainte-Croix et d'une représentation graphique de son portrait constituera une opportunité de raccrocher l'histoire et l'origine du lieu, en rapport avec la problématique du dispositif.

L'histoire du lieu change en 1985. Sous l'impulsion de Monsieur Lacroix, président de l'œuvre libératrice, l'association est absorbée par l'association le Moulin Vert. Le directeur en place depuis 1975 reste sur l'établissement jusqu'en 2001, soit vingt-six ans.

Le directeur suivant est présent pendant trois ans, avant l'arrivée en 2004 d'une directrice qui restera jusqu'à son départ à la retraite en janvier 2020. L'établissement est donc caractérisé par une grande stabilité au niveau de la fonction de direction, avec trois directeurs en quarante-cinq ans.

B) Caractéristiques de la MECS

a) *La configuration des bâtiments et ses opportunités*

La MECS est composée de deux bâtiments. Le bâtiment principal compte cinq niveaux avec une cuisine au sous-sol, les espaces collectifs au rez-de-chaussée et trois étages de chambres. Il y a huit chambres individuelles par étage. Une chambre du deuxième étage constitue un bureau pour les surveillants de nuit afin qu'ils puissent être plus à proximité des espaces de vie. Le deuxième bâtiment, de trois niveaux, rassemble les bureaux administratifs, une salle de réunion et un logement de fonction, désormais non occupé.

Le site a l'avantage d'avoir une cour intérieure.

La vétusté des chambres, sanitaires et espaces de vie des jeunes est élevée. La dernière rénovation des espaces collectifs date de 2003-2004. Le mobilier des chambres a en partie été changé en 2020. Il y a un fort besoin de renouvellement du mobilier des autres chambres. Plusieurs espaces dans les deux bâtiments présentent des opportunités de réaménagement, certains à peu de frais et d'autres demandant d'importants travaux. La salle d'activités vient d'être refaite ; les ordinateurs reçus pendant le premier confinement y bénéficient d'une meilleure installation.

Les espaces vides de l'ancien appartement de fonction peuvent accueillir, moyennant travaux, de nouveaux bureaux.

b) *Éléments budgétaires et financiers*

Le budget d'exploitation annuel moyen sur les derniers exercices est de 1,1 M€. Le prix de journée est de 160 € en 2021, la moyenne nationale pour l'hébergement en internat en France étant de 178 € fin 2017 (DREES, 2020, p. 11). L'association est propriétaire des bâtiments de la MECS depuis 1985, ce qui constitue un avantage certain en termes de coûts de structure sur le groupe 3 des dépenses de fonctionnement. La gestion financière a été améliorée en 2020 et 2021, avec l'appui des fonctions support d'HOVIA.

c) *Situation géographique*

La MECS est située dans le XVI^e arrondissement de Paris. L'établissement s'est rapproché plusieurs fois de la municipalité d'arrondissement, qui n'a pas encore effectué de visite. HOVIA est gestionnaire d'un autre établissement dans le XVI^e arrondissement, comprenant un ESAT, un FAM, un foyer de vie et un foyer d'hébergement. Cet ensemble était géré jusqu'en 2021 par l'œuvre de l'hospitalité du travail, absorbée par HOVIA (cf. partie 2.3). Cette proximité est une opportunité pour mener des actions communes sur le territoire, pour générer des échanges entre les publics et pour étudier les mutualisations possibles.

L'environnement immédiat de la MECS connaît peu l'établissement. Il n'y a pas de trace d'action événementielle ou d'implication des jeunes dans le voisinage dans l'historique accessible de la MECS.

Les bâtiments sont très bien situés en termes de transports publics, permettant aux entrantes de rester scolarisées dans leur ancien secteur ou de choisir une orientation scolaire sur l'ensemble de Paris. Elles peuvent être très mobiles sur Paris, ce qui facilite néanmoins les absences ou les fugues.

La proximité des transports est un atout dans le recrutement de professionnels.

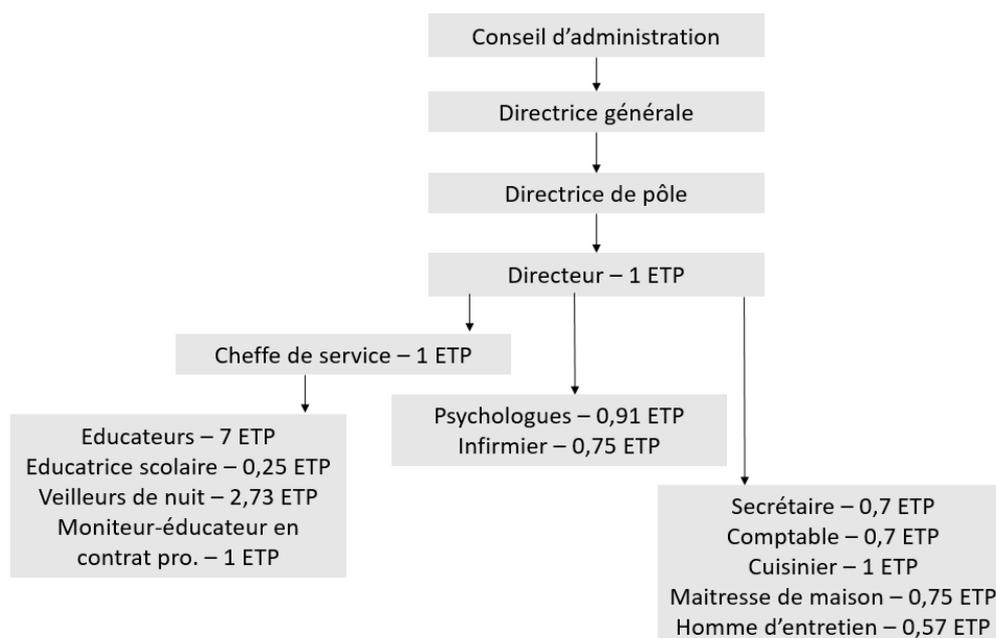
2.2.2 Les nouvelles dynamiques sur les ressources humaines et la qualité

A) Les ressources humaines de la MECS

L'effectif de la MECS HOVIA Paris 16 est de 18,4 ETP dont sept éducateurs. Le taux d'encadrement socio-éducatif, en dehors des apprentis et stagiaires, est d'un professionnel pour 1,66 enfant et le nombre d'ETP général est d'un professionnel pour 1,14 enfant.

La définition de taux d'encadrements minimums en protection de l'enfance est attendue depuis longtemps. Un décret doit venir les préciser, en application de l'article 7 de la loi du 7 février 2022. J'y vois une marge d'augmentation et de négociation possible avec l'autorité de tarification et de contrôle, au vu des versions de travail transmises par des réseaux comme la CNAPE et l'Uniopss, qui défendent un taux d'un ETP socio-éducatif pour 1,25 enfant, modulable selon les caractéristiques de l'établissement.

L'organigramme de la MECS est de type classique, également appelé « en râteau » :



Organigramme de la MECS HOVIA Paris 16 – juin 2022

La ligne hiérarchique au-dessus de mon poste de directeur est verticale et contient deux niveaux, la directrice de pôle et la directrice générale, également en charge du personnel du siège. J'assure le management direct de la cheffe de service, qui encadre l'équipe éducative.

Les difficultés à recruter du personnel sont fortes mais non exceptionnelles concernant les postes éducatifs. Le recours à l'intérim par exemple est stable de 2018 à 2020 et a diminué en 2021, l'équipe se stabilisant malgré la crise sanitaire. Je suis mobilisé dans les actions de plaidoyer pour une meilleure valorisation des métiers du secteur social et médico-social. C'est un facteur primordial pour assurer la continuité de nos missions. La présence des directeurs dans ces actions est une source de motivation pour les équipes et une forme de reconnaissance pour leur engagement.

La cheffe de service est présente dans l'établissement depuis 2002, en tant qu'éducatrice puis depuis 2016 comme cheffe de service. Les éducateurs actuels ont une ancienneté moyenne faible : la plus ancienne a quatre ans de présence au foyer et l'ancienneté moyenne en mai 2022 est de seize mois.

Je considère l'équipe éducative comme étant en construction, avec une motivation forte et une envie de résultats. Les besoins d'échanges et de formation sont importants pour améliorer les méthodes d'action et apporter un meilleur cadrage aux pratiques professionnelles.

L'équipe compte également deux psychologues à temps partiel. L'une intervient dans le processus d'admission. Elle est la psychologue de l'accompagnement de la MECS ; elle est en lien avec les professionnels et avec les jeunes. Elle travaille les partenariats avec l'extérieur en vue de l'accompagnement thérapeutique et assure le lien entre ces prises en charge et l'établissement. Un des psychologues intervient en appui des éducateurs dans les temps d'échanges cliniques, il est présent depuis 2005.

Un poste de « pôle famille » avait été créé en 2015, mais il ne correspond pas au besoin actuel. En effet, près de la moitié des jeunes n'a pas de famille sur le territoire. La stabilité du nombre de MNA – hors effet de la crise sanitaire – ne devrait pas contribuer à faire baisser cette donnée. Pour celles ayant un lien familial, l'établissement souhaite que ce soit l'équipe éducative qui prenne et assure directement cette mission.

Ce poste a été transformé en 2021 pour le recrutement d'une éducatrice scolaire, qui intervient chaque semaine auprès des jeunes déscolarisés.

Trois veilleurs de nuit occupent 2,73 ETP. Il y a une heure en commun le matin avec le premier éducateur arrivé, ce qui permet une transmission satisfaisante. La veille de nuit est stratégique pour la gestion des fugues. Si le remplacement de veilleurs de nuit par des éducateurs diplômés n'est pas envisageable financièrement, un renforcement de leurs fonctions éducatives est à prioriser, via une présence accrue aux réunions, interventions extérieures et temps de formation.

L'équipe compte également une secrétaire administrative / RH et une comptable, dont le poste est délocalisé sur une plateforme centralisée d'HOVIA dans l'Essonne depuis novembre 2021.

Un poste d'infirmier est vacant depuis juillet 2021, faute de candidature satisfaisante.

Les instances représentatives du personnel sont organisées au sein d'HOVIA avec un CSE qui dialogue avec la direction générale et des représentants de proximité dans chaque établissement. Dans la MECS, un temps mensuel est organisé avec le représentant de proximité. Le climat social est aujourd'hui constructif et peut être qualifié d'apaisé.

Le DUERP est en place et mis à jour annuellement. Les évolutions récentes sont surtout liées à la pandémie de COVID-19.

Ces éléments sur les ressources humaines amènent à prioriser une conduite du changement qui prenne en compte la faible ancienneté moyenne des éducateurs et la sous-dotation en ETP avec laquelle ils sont amenés à composer. Les deux psychologues sont dans une perspective de départ à la retraite moyen terme (trois à cinq ans), ces départs sont à anticiper et je souhaite stabiliser l'équipe des éducateurs avant cette échéance.

Le plan de développement des compétences sera à construire en lien avec la cheffe de service. Les compétences managériales et organisationnelles de la cheffe de service sont à valoriser, l'augmentation potentielle de professionnels éducatifs pourra s'intégrer dans sa ligne hiérarchique.

B) Une démarche qualité en cours de relance

Le projet d'établissement date de 2011. Le constat sur le public accueilli était le suivant :

« Les jeunes accueillis au foyer connaissent des conditions de vie et d'éducation marquées par la précarité affective voire matérielle. Leur parcours antérieur est marqué par des ruptures de tous ordres qui trouvent un écho dans des manifestations symptomatiques très importantes. Les jeunes expriment leurs difficultés, leurs angoisses par des actes de violence, contre eux-mêmes ou contre les autres, de la consommation de produits illicites, de l'exclusion sociale (errance, fugue) scolaire et/ou de rupture professionnelle, des mises

en danger dans leurs relations sociales, amicales, voire familiales, des conduites à risque, des phases de replis pouvant entraîner une hospitalisation dans les services de psychiatrie ».

En 2022, le constat est à l'apaisement concernant la violence. Les actes de violence sont très rares depuis deux ans, mis à part pour une jeune, qui a depuis été orientée vers un autre établissement.

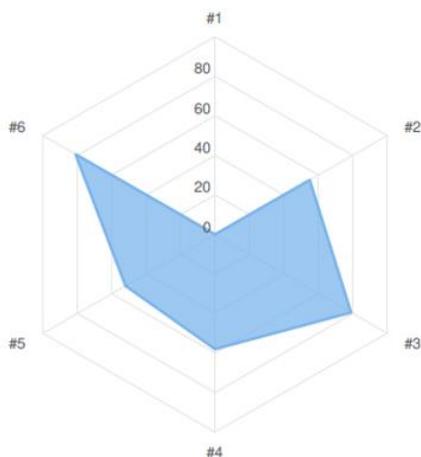
La directrice présente entre 2004 et 2020 avait fixé comme cap l'accueil inconditionnel des jeunes, afin de ne pas provoquer de rupture de parcours supplémentaire. La proportion élevée de situations complexes dans le collectif a provoqué, par périodes, quelques difficultés à l'équipe. Le renouvellement d'autorisation date de 2017, il émet les réserves suivantes de la part du directeur de la DASES : « Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur les points faibles ou les pistes d'amélioration qui ressortent des évaluations interne et externe. Mes services seront particulièrement attentifs aux actions mises en œuvre au sein de votre établissement pour améliorer ces aspects du fonctionnement ou de la prise en charge ».

Le projet d'établissement doit être renouvelé tous les cinq ans, selon l'article 12 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de 5 ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

Une démarche d'évaluation interne a été conduite au troisième trimestre 2020, via l'outil Ageval. Les points forts saillants concernent la procédure d'admission, la mise à disposition de chambres individuelles, les outils de transmission entre professionnels, l'organisation d'une réunion bimensuelle avec les jeunes malgré l'absence de CVS, les liens partenariaux avec les établissements scolaires, l'accueil de stagiaires en formation.

Je retiens parmi les points d'amélioration établis l'opportunité de davantage utiliser le logiciel Ogirys²⁰ à disposition pour le suivi des situations. La formalisation et le suivi des projets personnalisés sont à améliorer. L'entretien avec l'ASE aux 17 ans des jeunes, obligation légale, n'est pas toujours réalisé.

²⁰ Proposé par la société SociaNova : www.socianova.com/ogirys-dossier-informatise-usager/.



- #1 : I - LE PROJET D'ETABLISSEMENT COMME OUTIL DE REFERENCE (-)
- #2 : II- LE PARCOURS DU JEUNE DE L'ENTREE A LA SORTIE (55 %)
- #3 : III - LA GARANTIE DES DROITS ET LA PARTICIPATION (79 %)
- #4 : IV - LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT (58 %)
- #5 : V - LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES (52 %)
- #6 : VI - LE MANAGEMENT AU REGARD DES BESOINS DU JEUNE (81 %)

Synthèse de l'évaluation interne – octobre 2020

Le règlement de fonctionnement date de 2005, une mise à jour est nécessaire. Des éléments stratégiques pour le public ont besoin d'être intégrés concernant les règles de vie – utilisation du téléphone, hygiène et sécurité, restauration, argent de poche, sorties – et concernant le respect des droits des personnes et la bienveillance. Le livret d'accueil date de 2007 et nécessite une mise à jour, en déclinaison du projet d'établissement qui doit être priorisé.

Les projets personnalisés ont besoin d'un suivi plus précis. La MECS passe progressivement d'une culture de l'oral à une culture de l'écrit. L'installation d'un véritable CVS est en discussion, l'aboutissement sur ce plan est une priorité. La référence éducative est en place, elle est pilotée par la cheffe de service.

Le diagnostic posé sur ces outils de droit des usagers issus de la loi 2002-2 m'amène à prioriser la formalisation du projet d'établissement et la mise en place du CVS. Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement découleront du projet d'établissement rédigé.

Mon diagnostic à ce stade pointe que la MECS HOVIA Paris 16 dispose de locaux pour installer de nouveaux professionnels. Ses finances sont aujourd'hui saines. L'équipe est motivée et peut s'appuyer sur l'expérience de la cheffe de service et des psychologues en place. Ces atouts m'incitent à inscrire l'établissement dans une dynamique de projet, de nature à conserver la motivation des éducateurs à la recherche d'un challenge. C'est aussi un levier pour développer la cohésion. J'aborde maintenant l'association HOVIA, gestionnaire de la MECS.

2.3 HOVIA : un levier facilitateur et de ressources

2.3.1 Vers la taille critique d'une association historique ambitieuse

Les racines d'HOVIA sont principalement constituées par l'association Le Moulin Vert, créée en 1902 par l'Abbé Jean Viollet. Ordonné prêtre à Paris en 1901, l'abbé Jean Viollet fonde dans les années qui suivent plusieurs associations regroupées à la même adresse, rue du Moulin-Vert dans le XIV^e arrondissement. Ces initiatives sont principalement à destination du monde ouvrier et des personnes précaires sur les questions de logement, de soins, des loisirs et de l'accompagnement familial. Si l'abbé Jean Viollet fonde ses actions sur une approche confessionnelle, il donne un caractère laïc à l'association Le Moulin Vert. Le récit historique mis en avant par l'association s'appuie sur ce caractère laïc. Le premier foyer de l'enfance est ouvert en 1965, dans l'Oise. L'action sur la protection de l'enfance prend cependant une vraie place dans l'association lors de la cession par l'œuvre de Mme Adrienne Avril de Sainte-Croix de deux foyers de jeunes filles, l'un situé à Sèvres dans les Hauts-de-Seine et l'autre rue Boileau dans le XVI^e arrondissement de Paris.

L'association a grandi à la fois par donation de lieux existants, par la création de nouveaux établissements et services et via la fusion-acquisition d'associations plus petites.

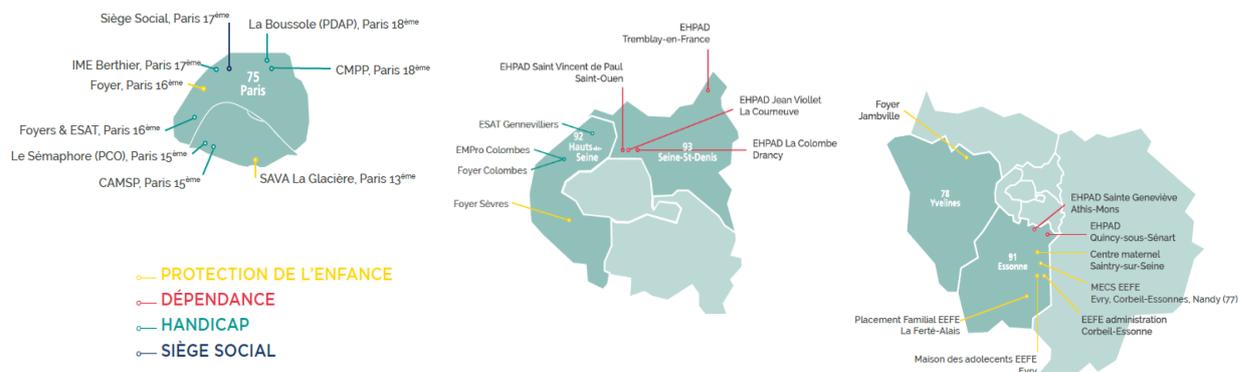
La dernière en date est l'absorption en 2019 de l'OHT, association gestionnaire de quatre établissements du secteur du handicap. Si l'absorption n'amène pas un changement d'échelle de l'association – avec une augmentation de 8 % de son nombre d'établissements et de 13 % de son nombre de salariés – elle est à l'origine d'un changement plus profond, celui du nom de l'association.

Le Moulin Vert devient HOVIA par un décret du 31 août 2021, décret du Conseil d'État en raison du statut d'utilité publique de l'association. Le plan de communication est mis en œuvre à partir du 1^{er} décembre 2021. Ce jour-là le site internet, les signatures d'e-mails et l'ensemble des supports de communication sont passés sous une nouvelle charte graphique liée au nom HOVIA. La dénomination HOVIA n'est pas un acronyme mais fait référence à l'hospitalité (Ho) et à la notion de chemin (Via).

L'Association est aujourd'hui présente dans les secteurs du handicap pour les enfants et les adultes, des personnes âgées dépendantes et de la protection de l'enfance. HOVIA représente 3 300 personnes accompagnées, 1 300 salariés, soixante établissements et services répartis sur cinquante sites géographiques et dix départements pour un budget général de 94 M€ en 2021.

L'organisation actuelle s'articule autour de trois pôles géographiques (Pôle Bretagne, Pôle Normandie et Pôle Hauts-de-France) et de trois pôles thématiques pour l'Île-de-France : un pôle Ehpad, un pôle enfance, un pôle handicap. L'ensemble est présenté en annexe 2.

Le pôle Enfance compte une directrice de pôle depuis novembre 2021, à la suite d'une création de poste. Les établissements sont : la MECS de Paris support de ce mémoire, un service d'accompagnement à la vie autonome dans le XIII^e arrondissement de Paris, une MECS dans les Hauts-de-Seine, une MECS dans les Yvelines, un centre éducatif et de formation professionnelle dans l'Oise et un établissement rassemblant MECS, placement familial et centre maternel dans l'Essonne.



Cartographie des établissements HOVIA situés en Île-de-France

La stratégie associative consiste à continuer de se développer en interne mais aussi en externe, via le rapprochement avec d'autres associations. Le slogan de l'association, « l'audace solidaire », dénote de cette ambition.

2.3.2 Un siège associatif en recherche d'innovations

Les fonctions supports de la Direction générale sont en augmentation, avec par exemple la création d'une plateforme de gestion des ressources humaines à laquelle tous les établissements délèguent depuis fin 2021 la plupart des actions RH et l'administration des paies. Des postes ont également été créés pour l'optimisation des bâtiments, des achats, de la formation et un poste clé sur le développement des projets, partenariats et financements.

De nouveaux supports sont proposés aux salariés. Depuis le printemps 2022, un dispositif de qualité de vie au travail est expérimenté, reposant sur l'abonnement à une plateforme regroupant des juristes, des psychologues et des assistants de service social auquel tout le personnel peut faire appel. Des « espaces éthique » sont en cours de déploiement dans chaque pôle. Pour le pôle protection de l'enfance, l'espace éthique peut être saisi par un professionnel à tout moment. Cet espace a pour rôle de constituer une aide à la décision pour le salarié.

L'enjeu, en tant que directeur de MECS dans cet ensemble, est de s'inscrire dans les transformations de l'association à la fois en les déclinant au mieux auprès des équipes et des publics et à la fois en portant auprès du siège les opportunités et les freins potentiels. Pour cela, les espaces de rencontres dans lesquels je m'inscris en tant que directeur sont des leviers précieux.

✓ Les liens entre les élus d'HOVIA et les directeurs

HOVIA organise une rencontre entre les membres du Conseil d'administration et les directeurs d'établissements une fois par an, généralement sur une journée. Cette journée sert à aborder des thèmes transversaux au secteur et à nouer des liens entre les acteurs. Le Bureau d'HOVIA organise régulièrement ses réunions dans les établissements, accompagnant la réunion d'une visite du lieu. En octobre 2022 justement une réunion aura lieu à la MECS HOVIA Paris 16. C'est une opportunité de direction pour mettre en valeur la MECS et présenter les projets en cours.

Une commission Enfance est instituée au sein d'HOVIA. Elle intègre les directeurs concernés, la directrice de pôle, la directrice générale et deux personnes issues du Conseil d'administration. La commission se réunit environ tous les trimestres, pour aborder des thèmes sectoriels comme la participation des usagers. Le thème de la prostitution des mineurs aurait parfaitement sa place dans ce registre.

✓ Les liens entre les directeurs et la Direction générale

La Direction générale organise une réunion avec tous les directeurs – ce qui représente aujourd'hui quarante-cinq personnes – une fois par trimestre. Ces temps servent aux directeurs à entendre les messages de la Direction et à travailler sur des thématiques internes au sein de groupes de travail.

Le pôle Enfance se réunit une fois par mois, avec les directeurs concernés, la directrice de pôle, la directrice générale et selon l'actualité des personnes de la direction générale.

Le poste de direction de pôle, créé en 2021, est un appui de facilitation des liens avec la direction générale. C'est un support pour la création de projets, qui constitue une priorité de son poste.

Récemment, un groupe dédié aux problématiques des enfants doublement vulnérables, porteurs d'une mesure de protection de l'enfance et d'une reconnaissance de la MDPH a été créé et rassemble plusieurs directeurs et chefs de service. C'est un levier fort de dépassement des silos et de convergence des réponses apportées aux publics concernés.

Je retiens de ces éléments l'ambition de l'association gestionnaire, sa recherche d'innovation, ses appuis institutionnels et humains qui sont des leviers d'appui dans la construction et la mise en œuvre de mon projet de direction.

2.4 Le croisement entre les préconisations et les réponses actuelles

2.4.1 La mobilisation de l'établissement et ses limites

Au sein de la MECS HOVIA Paris 16, les victimes de prostitution avaient jusqu'en 2020 un caractère individuel. Pour une jeune accueillie en 2017, dont l'activité était connue avant son arrivée et qui exprimait son souhait d'en sortir, un travail avec la psychologue avait été engagé et lui a apporté. L'équipe éducative de l'époque a eu des difficultés à se saisir de la situation, s'agaçant parfois de ses absences de la MECS.

Les cas révélés en 2020 ont fait l'objet d'un traitement vers les services de protection de l'enfance, via une information préoccupante et une note transmise aux responsables de secteur et référents ASE concernés. Une copie a été adressée au bureau en charge des liens avec les associations gestionnaires et à la cellule appui évaluation contrôle (CAEC) de la Ville de Paris, en charge notamment des événements graves.

La même démarche a été réalisée en 2021, suite à la révélation de quatre nouveaux cas. Les jeunes concernées en 2020 ont pu exprimer que l'IP les avait positivement marquées, elles l'ont reçue comme une marque d'attention, de non-banalisation.

En 2021, les jeunes ont exprimé ne pas s'être senties suffisamment soutenues. Elles ont pu pointer plusieurs mois après que la discussion n'avait pas été suffisamment engagée avec elles.

Liliana Gil, éducatrice spécialisée, a produit un mémoire qui précise la difficulté du travail éducatif : « Comment continuer l'accompagnement alors qu'elles sont fuyantes et mobiles ? Comment alimenter le lien indispensable à ce type d'accompagnement, pour les extraire de cette conduite ? » (Gil, 2012). Le rapport de Gautier Arnaud-Melchiorre, qui est issu d'entretiens menés avec de multiples acteurs de la protection de l'enfance, affirme que les professionnels se trouvent « foncièrement démunis » (Arnaud-Melchiorre, 2022, p. 33).

Au sein de la MECS HOVIA Paris 16, des actions ont déjà été mises en œuvre dans la formation des professionnels. L'Amicale du Nid a réalisé une intervention en 2020 auprès de l'équipe éducative pour sensibiliser au travail social possible face aux situations de prostitution. Une deuxième intervention prévue a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

L'établissement s'est tourné vers l'association Oppelia Charonne²¹, qui est intervenue trois demi-journées entre mars et juin 2022 auprès de l'équipe éducative. Mme Claude

²¹ Oppelia Charonne est issue de la fusion en 2018 des associations Oppelia et Charonne, toutes deux spécialisées dans l'addictologie.

Giordanella, l'infirmière et sexologue qui a réalisé ces interventions, a notamment participé à la création de l'outil « michetomètre » à destination des professionnels, en annexe 3. Cette intervention montre aux professionnels que l'établissement bénéficie d'un réseau et qu'il a pu attirer des professionnels reconnus.

Début novembre 2021, un homme s'est présenté à l'entrée de la MECS. Il réclamait qu'une jeune accueillie lui rende un téléphone portable qu'il avait offert. Il s'agissait d'un smartphone récent, d'une valeur d'environ mille euros. L'adolescente est sortie lui rendre. Cet épisode l'a marqué, et plusieurs autres autour d'elle. Sans interpréter abusivement, il est très probable que ce téléphone était un élément d'une relation de michetonnage. Cela a montré aux jeunes que cette activité pouvait les poursuivre jusqu'à leur lieu de placement, et qu'elles ne maîtrisaient parfois pas dans la pratique du michetonnage.

Cet épisode, qui a laissé des traces, a une origine extérieure. Il s'agit pour l'établissement de ne pas être à la merci de ce type d'événement mais de prendre le contrôle sur ce qui se déroule pour les jeunes et autour d'elles. La MECS ne peut être tributaire de ces événements extérieurs et se doit de proposer sa propre réponse éducative, en s'inspirant des recommandations et enseignements d'associations et chercheurs spécialistes.

2.4.2 Les préconisations des acteurs engagés et les contours stratégiques de direction pour le dispositif

Le centre de victimologie pour mineurs a établi début 2022 un dépliant à destination des professionnels en matière de prostitution des mineurs. Il est découpé en trois axes : repérer, protéger, orienter. Ce dépliant liste des signes aidant à repérer une activité prostitutionnelle et les facteurs de vulnérabilité. En matière de protection, le guide insiste sur le nécessaire signalement auprès du procureur de la République, même en cas de suspicion. L'orientation, troisième volet de ce dépliant, cite les urgences et urgences pédiatriques en cas de lésion physique ou de risque suicidaire. Les unités d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) sont également cités pour l'éventuel recueil de preuves médico-légales.

« Repérer, protéger, orienter », ce triptyque permet à ce stade de classer les registres d'action nécessaires à développer.

✓ Repérer

Premièrement, le repérage est un levier d'amélioration au sein de la MECS, où deux séries de cas ont été révélées par d'autres jeunes. L'admission, le recueil du parcours, le suivi des traumatismes psychologiques, l'observation des changements de comportements sont autant de registres d'action à explorer sur ce plan. Le processus d'admission, bien que pointé

favorablement lors de l'évaluation interne, est en cours de révision dans le cadre des travaux sur le projet d'établissement.

✓ Protéger

En matière de protection, le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des personnes prostituées indique que « les actions de réduction des risques auprès des personnes en situation de prostitution ont pour objectifs :

1. de prévenir les infections sévères, aiguës ou chroniques, les pathologies somatiques non infectieuses et les pathologies psychiques ;
2. d'orienter en fonction des besoins les personnes vers les services de soins généraux, de soins spécialisés, les services d'addictologie, les services de santé mentale, les services sociaux et d'urgence, les associations agréées chargées de la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;
3. d'améliorer leur état de santé physique et psychique ;
4. d'améliorer leur insertion sociale (accès au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, à l'accès au logement, aux droits sociaux, à la santé, aux systèmes de protection et d'assistance et aux services sociaux) ;
5. de favoriser la participation des personnes dans la définition et la réalisation des actions de RDR²² dans une démarche de santé communautaire ;
6. de contribuer au recueil de données ou à l'amélioration des connaissances sur la santé des personnes en situation de prostitution » (Journal Officiel, 2017).

La prédominance des actions orientées sur la santé confirme l'angle que je privilégie pour le dispositif.

✓ Orienter

Les partenariats sont l'axe stratégique de la troisième entrée du centre de victimologie des mineurs. Hélène Pohnu met en avant l'opportunité de créer « des groupes d'appui locaux pluridisciplinaires aux situations de prostitution de mineurs » (Pohnu, 2022, p. 120).

Le décloisonnement des réponses et la construction de partenariats étayant pour les jeunes est un enjeu stratégique prioritaire pour le dispositif.

J'ajoute à ces entrées deux axes que je juge prioritaires : la prévention des risques pour la santé et la formation des professionnels.

²² Réduction des risques.

✓ Prévenir

La contribution de la CNAPE pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs recommande de mener « des actions de sensibilisation ciblée pour les enfants et les jeunes relevant de la protection de l'enfance » (CNAPE, 2021, p. 6). L'étude de l'ONPE sur la prostitution des mineurs publiée en 2021 mentionne l'éducation à la santé sexuelle comme priorité (ONPE, 2021, p. 33).

La prévention demande de dépasser les tabous sur la sexualité et de pouvoir l'aborder avec les adolescentes. Je mets un point de vigilance à ce que les messages sur la prévention en matière de sexualité ne se limitent pas aux risques associés mais prennent un angle de santé sexuelle. L'OMS définit la santé sexuelle comme « un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité [...] Pour que la santé sexuelle puisse être atteinte et maintenue, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et garantis » (OMS, 2019). Cette définition dépasse une vision centrée sur les risques et ouvre la possibilité d'une véritable portée éducative.

Je prends exemple sur l'association Home des Flandres, qui depuis une quinzaine d'années a développé une approche sur la vie affective et sociale dans la formation des professionnels et dans son projet d'établissement. Cette thématique est reliée à l'estime de soi, dressant là aussi un parallèle entre soin du corps, respect de soi, estime de soi et autonomie. Un appui sur l'expérience de cet établissement constitue une opportunité pour les professionnels de la MECS HOVIA Paris 16.

✓ Former les professionnels

L'étude PROMIFRANCE pointe que « les professionnels confrontés à la prostitution des mineurs sont profondément déstabilisés face à l'ampleur, à la méconnaissance de cette problématique, et face à l'absence de réponses institutionnelles. Ils se retrouvent devant l'impossibilité de protéger les mineurs dont ils ont la charge [...] les professionnels éducatifs subissent des fluctuations dans le lien au mineur, ce dernier alternant entre appels à l'aide, demande de réactivité immédiate du professionnel et absence totale de signes de vie » (Pohu, 2022, p. 80).

Les constats ne sont pas de cette ampleur au sein de la MECS HOVIA Paris 16.

Des pudeurs ont été notées lors des interventions du printemps 2022 par l'association Oppelia-Charonne, mais la méconnaissance ne concernerait maintenant que les futurs professionnels arrivant. Ma responsabilité de directeur est de développer cette réponse institutionnelle en besoin, en m'appuyant sur le diagnostic et les ressources des professionnels et de l'établissement.

Conclusion de la deuxième partie

Après l'exposé des complexités d'appréhension de la prostitution des mineures dans la première partie, cette deuxième partie montre que la MECS HOVIA Paris 16 a pour acquis d'avoir déjà mis en lumière le sujet. À travers les réactions aux cas révélés et les intervenants accueillis, si le silence est toujours possible aujourd'hui, le déni ne l'est plus. Les caractéristiques de la MECS et du public (âge adolescent, public féminin, zone urbaine et connectée, fragilités psychologiques) forment une vulnérabilité marquée vis-à-vis des facteurs prédisposant à l'exploitation sexuelle. En retournant l'expression, je considère que l'établissement est un lieu privilégié pour développer une réponse sur ce sujet, ce qui constitue un argument auprès de la DASES, autorité de tarification et de contrôle. La volonté d'innovation d'HOVIA et les leviers développés pour les projets de direction d'ESSMS sont une force supplémentaire pour la mise en œuvre d'un projet.

La MECS est déjà engagée dans plusieurs chantiers de modernisation, en particulier sur la démarche qualité. Lancer un nouveau dispositif comporte le risque de ne pouvoir mener de front tous les sujets et de perdre l'engagement des professionnels. L'équipe éducative est en moyenne récemment arrivée, motivée et en besoin de formation. Elle est peu dotée en ETP en comparaison aux recommandations et à la moyenne des MECS. Le renforcement des moyens humains et l'apport de compétences sont un levier stratégique à développer. Il s'agit également de donner un sens commun à l'ensemble des chantiers et de définir un calendrier réalisable et réaliste. Pour ces raisons, je

C'est au croisement entre les préconisations externes et le regard diagnostique sur l'établissement que je construis les choix stratégiques du dispositif au service des besoins des publics. Le rapport remis en 2021 au ministre en charge de la protection de l'enfance rappelle que « le dénominateur commun de ces victimes reste leur vulnérabilité psychique et leur incapacité à prendre la mesure de leur propre exploitation » (Champrenault, 2021, p. 13). Le développement de la santé et du pouvoir d'agir sont en creux les chemins dessinés par ces caractéristiques, c'est ceux que je choisis pour développer le dispositif présenté dans la troisième partie.

3 La création du dispositif de prévention santé, support de la transformation de la MECS

Afin de développer une réponse globale face à la prostitution, mon positionnement particulier de direction consiste à décentrer l'accompagnement d'une approche stigmatisante et bloquante. Je prends en réponse à ce besoin l'angle de la prévention santé.

Le dispositif vise à faire développer par les jeunes une estime de leur corps et de leur psyché suffisante pour se détourner de pratiques qui abiment. L'approche s'adresse à l'ensemble du public accueilli et répond aux besoins spécifiques des plus vulnérables. Elle nécessite un renforcement des ressources humaines par le développement des compétences et par des embauches sur des postes éducatifs et sur la santé sexuelle.

Le dispositif doit progressivement irriguer l'ensemble des pratiques d'accompagnement et constituer le socle d'une transformation dans l'offre d'accompagnement, non une juxtaposition de réponses aux besoins.

Je développe dans cette partie les socles du dispositif : le choix de l'axe santé et les principes d'intervention (3.1). Je présente les enjeux managériaux et de partenariat, axes stratégiques de direction (3.2) puis l'offre opérationnelle de service cible (3.3) et les phases opérationnelles pour y parvenir (3.4).

3.1 L'axe général et les principes d'intervention

3.1.1 Fonder l'accompagnement sur la santé, arguments du choix de direction

A) Ma vision d'une complémentarité entre social et santé

Au cours de mon parcours professionnel, j'ai travaillé pendant plusieurs années dans le domaine du sport santé bien-être. Mon expérience s'est inscrite en déclinaison des politiques publiques « bien manger, bien bouger » et dans le développement de l'activité sportive santé-loisirs, à partir des bienfaits de l'activité physique sur la santé. Cela a développé mon approche générale de la santé et ma capacité à faire la distinction entre le secteur sanitaire et le secteur de la santé.

Nos établissements sociaux et médico-sociaux se sont en partie structurés par les lois de 1975²³, qui marquent leur séparation du secteur hospitalier et sanitaire, organisé par une loi de 1970²⁴. Les logiques de silos ont pérennisé cette approche séparée, alors que la

²³ Lois du 30 juin 1975 : 75-534 loi d'orientation en faveur des personnes handicapées ; 75-535 loi relative aux institutions sociales et médico-sociales.

²⁴ Loi du 31 décembre 1970 relative à l'organisation hospitalière publique et privée.

santé en constitue un fondement commun. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, a marqué la volonté de rapprochement entre les politiques de santé publique et les politiques d'action sociale et médico-sociale (Jaeger, 2011, p. 1). Ce qui peut être vu comme une sanitarisation du social peut aussi s'envisager comme l'opportunité de faire converger les secteurs sanitaire, médico-social et social autour de l'approche globale de la santé.

L'ONPE, qui publie chaque année un rapport sur la protection de l'enfance, a choisi en 2022 de le centrer sur la santé des enfants protégés (ONPE, 2022-1). Ce rapport constitue pour moi un argument pour illustrer cette volonté de convergence. Un constat partagé par les enfants eux-mêmes : l'étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP) menée entre 2014 et 2018 sur un public âgé de dix-sept à vingt ans accueilli en protection de l'enfance, montre que 30 % des jeunes protégés citent la santé comme une des choses les plus importantes dans la vie, alors que cette proportion est de 20 % en population générale au même âge (Frechon, Marquet, 2018, p. 13).

Les difficultés sociales constituent des facteurs dégradants pour la santé, de même qu'une santé dégradée limite les capacités sociales d'un individu. Dans une vision positive, l'amélioration de la santé est un facteur de réponse globale aux besoins sociaux. La population des enfants et adolescents est particulièrement réceptive aux apprentissages et à la prévention (santé publique France, 2022), ce qui renforce l'opportunité d'axer le dispositif sur la prévention santé.

Ces arguments sont des appuis pour convaincre en interne et auprès des partenaires des possibilités de placer la santé au cœur des missions sociales de la MECS.

B) Dépasser les enjeux de stigmatisation par une entrée détournée

Le dispositif que je porte consiste à dépasser les questions qui parasitent l'abord social autour de la prostitution. Il s'agit de se décentrer des débats sur la prostitution, du fait d'être pour ou contre la prostitution, de considérer les personnes comme victimes ou coupables. L'approche générale sur la santé permet de dépasser ces débats.

En termes d'affichage, un dispositif de prévention santé est plus facile à proposer et à rejoindre qu'un dispositif affiché sur la prostitution. C'est pour moi une stratégie pour atteindre les objectifs éducatifs en dépassant les blocages de la stigmatisation.

Présenter un dispositif de santé sexuelle à destination d'adolescentes accueillies en protection de l'enfance dans un milieu urbain permet de poser le périmètre du travail sans

le disqualifier par les termes qui rendent difficile son abord. C'est une condition pour que les jeunes puissent adhérer au projet et s'inscrire dans le dispositif. C'est une manière de ne pas associer directement l'établissement à la prostitution, avec les effets de stigmatisation à l'échelle de l'institution que cela entraînerait.

C) La prévention santé, opportunité de personnalisation de l'offre

La prévention santé comprend trois niveaux : la prévention primaire, aussi appelée prévention universelle, la prévention secondaire ou prévention sélective, la prévention tertiaire ou prévention ciblée. Cette classification est un atout pour personnaliser l'approche en fonction du statut des jeunes vis-à-vis des pratiques prostitutionnelles.

En matière de santé publique, la prévention primaire adresse la réduction d'un risque en santé pour la population générale. Ici, la population générale est l'ensemble des jeunes de la MECS HOVIA Paris 16 avec leurs caractéristiques générales et communes : des adolescentes accueillies en protection de l'enfance.

La prévention secondaire est entendue comme l'ensemble des actions favorisant la réduction des risques au sein d'une population où ils sont avérés. Ce niveau de prévention peut entraîner une stigmatisation du public à l'intérieur de l'établissement. Je l'entends comme une spécialisation des actions de prévention de premier niveau. Il s'agira d'intégrer dans les actions le souci pour certaines de prendre en compte leur fragilité sur ce plan.

La prévention tertiaire en santé publique est constituée par les actions visant à réduire la progression et les complications de la maladie avérée ou d'un problème de santé. Il ne s'agit bien entendu jamais de considérer la prostitution comme une maladie, mais de mettre en œuvre une réduction des risques associés et des effets sur la santé de l'activité prostitutionnelle. Cette dimension entre dans l'accompagnement spécifique des jeunes concernées par des activités prostitutionnelles.

Les trois niveaux de la prévention santé constituent un cadre clair et la possibilité de structurer de manière pédagogique l'offre d'accompagnement du dispositif.

3.1.2 Les principes d'intervention : l'inconditionnalité de l'accompagnement et le développement du pouvoir d'agir

A) Passer d'une inconditionnalité de l'accueil à une inconditionnalité de l'accompagnement

L'accueil inconditionnel est dans l'ADN de la MECS HOVIA Paris 16. Entre 2005 et 2019, il constituait le marqueur principal de la directrice en place. Il s'est ancré pendant quinze ans dans la dimension institutionnelle de l'établissement, en faisant sa réputation. Toutefois, comme je le note dans le diagnostic de l'établissement, cet accueil inconditionnel de toutes les jeunes, y compris les cas les plus complexes, a provoqué plusieurs phases de perte de maîtrise sur l'accompagnement.

Des phases de rotation du personnel, des taux d'occupation instables, des alertes des évaluateurs et de l'ASE ont montré les limites de l'établissement sur cette période.

À travers l'inconditionnalité posée comme principe d'intervention dans le dispositif de réponse à la prostitution, c'est une autre forme de caractère inconditionnel qui est activée. Il s'agit ici de ne pas poser de conditions à l'accompagnement, pour les jeunes accueillies, sur les questions de santé sexuelle et des pratiques prostitutionnelles.

Pour passer d'une inconditionnalité de l'accueil à une inconditionnalité de l'accompagnement, je considère qu'il y a trois obstacles à dépasser.

Premièrement, dépasser le caractère inconcevable des pratiques de prostitution. Il ne s'agit pas de travailler le déni des adolescentes mais celui des professionnels de l'établissement. Deuxièmement, dépasser l'idée qu'il faut que la jeune exprime ses pratiques, ses emprises, ses besoins pour y répondre. L'enjeu est de mettre en œuvre l'accompagnement même si elle n'a pas exprimé clairement sa pratique. Il s'agit là de respecter l'adolescente dans ses silences. C'est un positionnement particulier, d'autres établissements pourront faire le choix de poser la verbalisation de la situation comme préalable. Je conclus de mes recherches que la verbalisation initiale est plus utile à l'éducateur qu'à la jeune. Le travail éducatif sert un processus plus ou moins long pour faire prendre conscience des actes et pratiques.

Troisièmement, dépasser toute volonté de jugement, accompagner en continuité sans dire stop ou conditionner l'accompagnement à l'arrêt des pratiques. Vincent Dubaele est le président de l'association Itinéraires, qui mène depuis plus de dix ans dans le département du Nord des rencontres avec des jeunes en situation de prostitution. Il met en avant l'absence de tout discours moral et l'abord par la réduction des risques sans poser le préalable de l'arrêt de l'activité (Piquemal, 2022). J'appuie ce choix sur les parallèles qui ont été indiqués entre l'addictologie et les situations prostitutionnelles.

Un accompagnement inconditionnel, sans jugement est déjà un socle fort du lien de confiance à tisser avec les jeunes.

B) Le développement du pouvoir d'agir, un pari face aux situations de fragilités

Pour Yann Le Bossé, psychosociologue²⁵, le développement du pouvoir d'agir « c'est la possibilité pour les personnes d'avoir un sentiment de contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches, la collectivité à laquelle elles s'identifient » (Le Bossé et al., 2021).

Le pouvoir d'agir est une expression devenue courante dans l'ensemble du secteur social et médico-social, qui illustre la transformation du travail social et des démarches d'accompagnement des personnes. Un rapport du Haut conseil du travail social note que via le développement du pouvoir d'agir, « l'accompagnement s'adapte aux besoins des personnes, plus précisément à leurs demandes. La demande, construite à partir des désirs, est le résultat d'une autoévaluation réalisée par la personne accompagnée en dehors de toute relation de dépendance avec des travailleurs sociaux pouvant se penser « sauveur » voire « contrôleur » » (HCTS, 2021, p. 21).

En matière d'accompagnement des victimes de prostitution, ce positionnement entraîne deux points de vigilance particuliers.

Premièrement, transmettre le pouvoir d'agir aux jeunes implique de s'adapter à leur rythme, donc d'accepter les éventuelles reprises d'activité et les pratiques à risques. J'anticipe des freins à l'appropriation de cette posture vis-à-vis des professionnels, vis-à-vis des familles, vis-à-vis de certains partenaires. Cela nécessitera de la pédagogie.

Deuxièmement, si le développement du pouvoir d'agir repose sur la demande d'accompagnement des jeunes, leur difficulté à se reconnaître comme victimes et à formuler un besoin face à l'exploitation sexuelle freine cette mise en œuvre.

Pour dépasser cela, la méthode de l'approche positive et motivationnelle utilisée dans les consultations Ado-Sexo de l'association ACPE est un outil à explorer avec les équipes. Hélène David, la responsable de ces consultations, met en avant qu'« on ne change pas une habitude seulement parce qu'elle nous nuit, même si on finit par oser le dire, mais essentiellement parce qu'une autre façon de vivre devient prometteuse d'un bonheur plus important » (David, 2022, p. 92).

J'ai échangé en mai 2022 avec une professionnelle de l'association Rues et cités²⁶ qui accompagne des adolescentes victimes de prostitution, dans le cadre d'un aller-vers.

²⁵ Fondateur du laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités au Québec.

²⁶ Association de prévention spécialisée active en Seine-Saint-Denis auprès de publics fragilisés en particulier les jeunes en difficulté, et les populations Roms. L'association met en place des actions spécifiques envers le public féminin, jeunes filles, mères isolées pour lesquelles la question de l'autonomie via l'accès à l'emploi, et des conduites à risques sont prégnantes actuellement. Source : www.ruesetcites.fr/cadre-d-intervention

La visée éducative témoignée est de transmettre aux jeunes les moyens de faire leur choix et de prendre soin d'elles. Ces deux objectifs confortent l'approche que je propose et dresse ici quelques parallèles entre l'accompagnement de MECS et la prévention spécialisée.

Je porte l'ambition d'impulser cette transformation dans les principes d'accompagnement généraux de la MECS. Cela passe par une évolution des modes d'action des professionnels et par l'ouverture à leurs initiatives en matière de développement du pouvoir d'agir.

C) Le rapport particulier au temps dans les principes d'intervention

En déclinaison des besoins spécifiques des jeunes concernées par des activités prostitutionnelles, le dispositif doit répondre à l'enjeu paradoxal de s'inscrire à la fois dans l'instantanéité et dans le temps long.

L'étude PROMIFRANCE met en exergue le besoin de réactivité pour des jeunes « alternant entre appels à l'aide, demande de réactivité immédiate du professionnel et absence totale de signes de vie » (Pohu, 2022, p 80). Le moment particulier du retour de fugue demande qu'un éducateur puisse être là et disponible. Une jeune peut avoir besoin de se confier, charge à l'établissement d'être en capacité de répondre rapidement.

La continuité est le deuxième marqueur de temps du dispositif. Il s'agit concrètement de garder la place de l'adolescente, donc sa chambre, même si elle fugue régulièrement et longtemps. La conservation de cette place participe à la création d'un lien de confiance et évite une nouvelle rupture provoquée par un nouveau changement de lieu.

Il s'agit de traiter cette question avec la DASES, puisqu'elle implique la question financière du maintien du prix de journée, sur une durée parfois longue et répétitive alors que la jeune ne séjourne pas dans l'établissement.

Le deuxième marqueur particulier en rapport au temps est celui de l'âge des publics et plus particulièrement du passage à la majorité, qui constitue dans l'organisation de la protection de l'enfance un temps particulier. Le législateur fait une distinction fondamentale entre la prostitution de personnes mineures et celles de personnes majeures, puisque l'une est illégale et l'autre non. Cependant, en matière de protection de l'enfance, mon éthique de directeur me conduit à proposer le même accompagnement aux mineures et aux jeunes majeures accueillies.

Deux adaptations au public majeur sont néanmoins nécessaires. La première se situe sur le plan de l'accompagnement judiciaire, à adapter par cette distinction légale. La deuxième concerne la prise en compte plus importante de la perspective de fin de prise en charge, en raison de l'âge. La continuité d'accompagnement entre la minorité et la majorité des jeunes concernées fait partie intégrante des principes d'intervention du dispositif.

3.2 Les dimensions stratégiques

3.2.1 Enjeux managériaux de conduite du changement

Nos institutions sociales et médico-sociales ont la particularité d'avoir l'humain comme finalité mais aussi comme principale ressource. L'implication des ressources humaines et le déploiement de nouvelles compétences conditionnent les capacités d'action de l'établissement.

L'effectivité du dispositif repose sur l'arrivée de nouveaux professionnels, inclut les postes déjà présents et nécessite une complémentarité forte entre tous ces acteurs. Mon enjeu de directeur est d'impliquer l'ensemble de l'équipe pour que le dispositif s'inscrive dans l'institution et que chacun se reconnaisse en être un acteur.

Il s'agit à la fois d'embarquer toute l'équipe, de sortir des tabous sur les sexualités adolescentes et de réussir la complémentarité entre les différents professionnels. Je suis vigilant à conduire le changement sans déstabiliser l'activité ni résumer l'établissement à ce dispositif. Ceci concourt à la non-stigmatisation de l'établissement et des équipes.

L'établissement a connu plusieurs vagues de départs de salariés depuis 2005, je souhaite augmenter l'ancienneté moyenne en stabilisant les équipes. C'est pour moi un levier pour poser dans le temps un fonctionnement stable et moderne et un facteur de qualité au service des jeunes accueillies. Pour cela, je vais devoir convaincre du bien-fondé du dispositif, de ses principes et de ses déclinaisons.

Le premier frein que je projette est la réticence de plusieurs professionnels à parler de sexualité. Une professionnelle m'a exprimé sa forte pudeur à cet égard et témoigné de l'absence de messages éducatifs qu'elle-même avait reçue lors de son enfance et adolescence. Lors des trois demi-journées d'intervention de l'infirmière sexologue Mme Giordanella dans l'établissement, l'éducatrice est restée très en retrait et n'a pas pris la parole.

Je dois respecter les pudeurs culturelles et personnelles des professionnels, au risque de créer une souffrance qui les amènera à quitter l'établissement, tout en avançant dans le dépassement des tabous pour la mise en œuvre d'une véritable action éducative.

La résistance au changement dans le travail social peut être définie comme « la manifestation d'une réticence à modifier ses comportements, représentations ou idées, pour des raisons autres que ses valeurs personnelles » (Dicquemare, 2000).

Au sein de la MECS, cette résistance pourra s'exprimer sur le dispositif en lui-même mais aussi sur la dimension judiciaire et le positionnement transversal du développement de la santé et de la prévention-santé, qui est amené à irriguer l'ensemble des pratiques.

En réponse à ces mécanismes, je conçois trois priorités.

La première est la création d'espaces de réflexion et de participation, associée à une posture d'ouverture aux initiatives des professionnels. Cela s'inscrit dans le registre du pouvoir d'agir des professionnels, qui de mon positionnement de directeur implique une régulation permanente pour assurer l'équilibre entre trop grande rigidité du management et trop grande responsabilisation des personnes managées. Je veillerai ainsi à ne pas présenter aux équipes un projet fermé mais une trame capable de s'enrichir des apports de chaque acteur.

La deuxième est l'appui sur les cadres et le management intermédiaire. La cheffe de service et les psychologues sont les premiers à associer à la dynamique de changement, pour qu'ils puissent en constituer des relais. La coordination est en place aujourd'hui via des temps réguliers d'échanges non formalisés. Ceci est possible aujourd'hui car la coordination se réalise avec la cheffe de service à temps plein et la psychologue présente à mi-temps. Le psychologue présent pour 0,16 ETP est raccroché aux informations lors de sa venue. Une organisation plus formalisée des temps d'échange et de coordination devra être mise en place pour accompagner le changement et pour s'adapter à l'augmentation nécessaire du personnel.

La troisième est le travail sur le sens des actions, vecteur de compréhension, d'appropriation et de motivation dans l'évolution du travail social. Pour Crozier et Friedberg, « les membres d'une organisation ne sont pas, en effet, attachés de façon passive et bornée à leurs routines. Ils sont tout à fait prêts à changer très rapidement s'ils sont capables de trouver leur intérêt dans les jeux qu'on leur propose » (Crozier, Friedberg, 1977, p. 334).

Mon diagnostic m'amène à penser que l'équipe manifestera peu de blocages de fond, pour peu que la méthode de changement soit claire sur la forme. Je me fixe comme stratégie de m'appuyer sur le registre des avancées du quotidien. Les améliorations à bas bruit mais que chacun peut saisir amèneront les acteurs à travailler dans le même sens plus efficacement que le discours incantatoire d'un directeur.

L'appui sur les méthodes de résolution de problèmes est un outil managérial de nature à inscrire cette culture du changement au quotidien. Un des modèles existant consiste à assurer le « care » du problème, sur la base de quatre étapes : Constat, Analyse, Résolution, Évaluation. Une approche structurante plus optimiste est à proposer en complémentarité.

Je m'appuierai pour conduire les équipes dans la transformation des pratiques éducatives sur la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, rapport conduit par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais et remis en février 2017.

Ce rapport est un appui fort pour donner vie à la définition de la protection de l'enfance et donner du sens au travail. Il donne en effet une consistance aux besoins fondamentaux de l'enfant, notion plus claire que celle de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Je souhaite faire de ce document un cadre de référence pour l'accompagnement au sein de la MECS. Pour illustration, j'ai passé en revue les éléments de la carte des besoins fondamentaux (annexe 4) et croisé avec les enjeux du dispositif pour répondre aux besoins des publics accueillis (annexe 5).

Pour suivre l'appropriation des changements, je considère comme stratégique de m'appuyer sur les temps de rencontre avec le représentant de proximité de l'établissement, dans une volonté de dialogue social. La réponse transparente aux questions qui émergeront est un rouage essentiel de la pédagogie du changement.

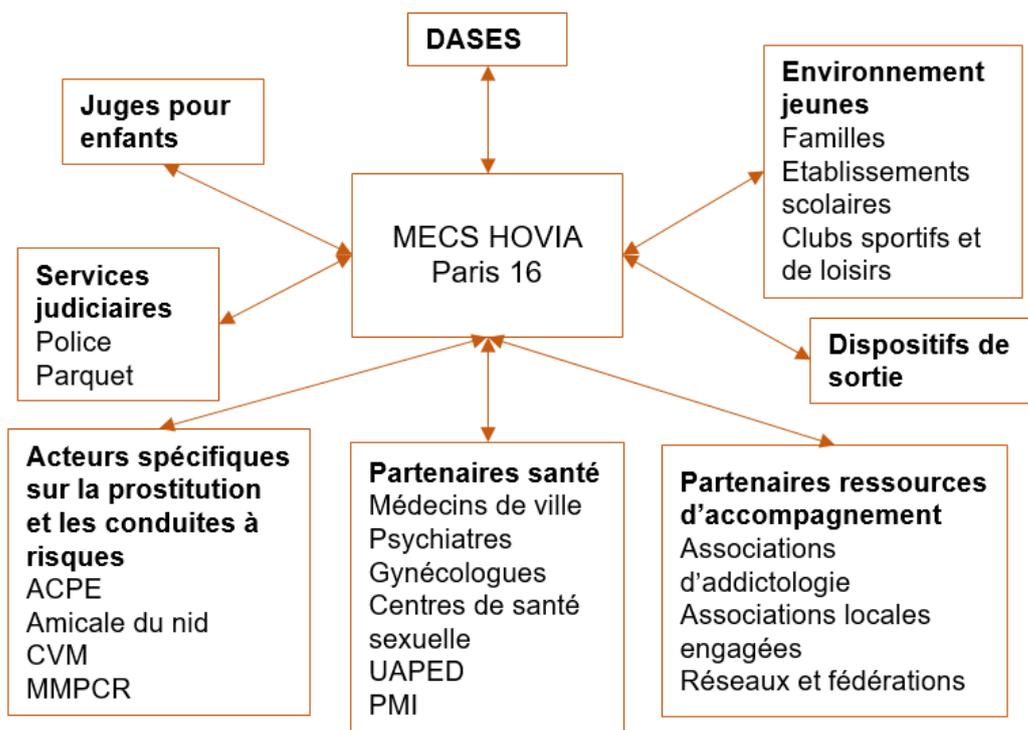
3.2.2 Ouverture partenariale

J'appuie mon développement stratégique du projet sur le diagnostic réalisé, dont découlent des enjeux particuliers pour l'établissement. Les problématiques de prostitution des mineures sont lourdes, les acteurs engagés dans ce domaine pointent le besoin de coordination, de partenariat, de lien entre tous les acteurs de l'écosystème.

Le partenariat est défini généralement comme l'association de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun. Cette définition permet d'englober différents niveaux de partenaires, dont la DASES. L'autorité de tarification et de contrôle a un rôle particulier pour les ESSMS, car c'est l'acteur d'engagement sine qua non et le principal financeur.

Je choisis de présenter les principaux acteurs à impliquer, dans leur diversité, pour embrasser les dimensions stratégiques partenariales du dispositif.

Je classe les différents partenaires du dispositif en huit catégories en fonction de leur nature. Une approche alternative par le statut juridique montre également la variété des acteurs, du statut public, associatif, libéral.



Environnement partenarial du dispositif

A) La DASES

C'est l'acteur de validation et de financement du dispositif. C'est également une porte d'entrée vers la plupart des autres partenaires. Lors de la réunion en avril 2022 sur les comptes 2020 avec la DASES, un tour des locaux et des projets a été réalisé. L'établissement a exprimé la volonté de proposer un dispositif en réponse au phénomène de prostitution, lequel a eu un écho favorable.

Je prépare le projet en privilégiant l'option de ne pas le soumettre à un appel à projets, susceptible de perturber le calendrier ou de fragiliser les contours du projet. L'établissement est en position de négocier le dispositif directement, car il n'entraîne pas de création d'établissement ou de place et n'engage pas de dépenses élevées. D'autant que le prix de journée de la MECS est inférieur à la moyenne des MECS parisiennes.

J'envisage de présenter le dispositif sous forme expérimentale, ce qui permet une plus grande liberté dans le calendrier de déploiement. L'option alternative sera de répondre à un appel à projets si la DASES souhaite procéder ainsi. Dans ce cas, une coopération avec d'autres associations pourrait être envisagée. Ma responsabilité est de pouvoir adapter le dispositif au contexte tout en maintenant le niveau de qualité pour les publics et les éléments essentiels de faisabilité.

La DASES est l'acteur pivot d'un engagement partenarial multi-acteurs. La construction d'un partenariat au niveau parisien pourra être étalonnée avec des exemples dans le Val-de-Marne, la Seine-Maritime ou la Seine-Saint-Denis associant notamment PJJ, brigade des mineurs, UEMO et acteurs associatifs (Champrenault, 2021, pp. 114-116).

B) Les acteurs de la santé et partenaires ressources sur l'addiction

Des relations sont déjà construites avec des professionnels libéraux de proximité, en médecine générale et de spécialité. La proximité de réseau est constituée avec deux CMP du XVI^e arrondissement de Paris et avec la maison de Solenn, établissement de l'AP-HP spécialisé en pédopsychiatrie situé dans le XIV^e arrondissement de Paris.

Pour accompagner les jeunes victimes de violences, je projette de me rapprocher de l'UAPED de Paris. Les « unités d'accueil pédiatrique enfant en danger » sont définies par une instruction de la DGOS du 3 novembre 2021 relative à la structuration de parcours de soins pour les enfants victimes de violences. Financés par l'ARS, les UAPED réunissent acteurs de police judiciaires, acteurs du soin et psychologues pour entourer l'enfant dans le recueil de sa parole. L'UAPED de Paris est située à l'Hôtel-Dieu de l'AP-HP, dans le même lieu que l'unité médico-judiciaire qui réalise les examens médico-légaux.

En matière de protection des jeunes victimes de prostitution, j'ai noté les parallèles régulièrement établis avec des pratiques addictives. Les états de stress post-traumatique sont à l'origine de mécanismes de mises en danger qui se rapprochent de certaines conduites relevant de l'addiction. Face à cela, il est nécessaire pour les professionnels et pour l'établissement de comprendre les ressorts physiques relevant de l'addiction dans les pratiques des jeunes, et ainsi d'agir en conséquence. Un psychologue de la MECS HOVIA Paris 16 est engagé au sein de l'association Oppelia-Charonne, spécialiste de l'accompagnement sur les pratiques addictives.

L'objectif du rapprochement avec des structures de l'addictologie est de former les professionnels de la MECS à son accompagnement particulier. Un croisement des savoirs serait intéressant également pour ces associations car la MECS peut leur apporter des éléments sur l'accompagnement des mineures.

Lorsque les jeunes expriment le besoin de s'adresser à une personne extérieure de la MECS, le rapprochement avec les consultations du centre du trauma de l'institut de victimologie, situé dans le X^e arrondissement de Paris, est une possibilité à explorer.

C) Les services judiciaires

À Paris, le parquet des mineurs s'est organisé pour faire face aux situations de prostitution. Sur les douze magistrats du parquet des mineurs de Paris, trois sont formés sur la prostitution des mineurs. Ils interviennent auprès de l'éducation nationale et au sein de la magistrature²⁷. La MECS pourra bénéficier du partenariat par une connaissance accrue des

²⁷ Intervention de Lisa-Lou WIPF, Vice-procureur attachée à la section des mineurs du parquet de Paris, lors de la matinale de l'ODPE sur la prostitution des mineurs, le 11 janvier 2022.

mécanismes judiciaires de protection des jeunes. Le but est de proposer, par la mutualisation entre la MECS et le parquet, une protection des jeunes concernées et un environnement propice à la conduite des enquêtes.

Du côté des services de police, des formations ont aussi été suivies. La brigade de protection des mineurs de la police judiciaire a créé un groupe de lutte contre la prostitution des mineurs en septembre 2021, avec sept enquêteurs²⁸. C'est la DASES, en tant que responsable des mineurs, qui a les prérogatives pour porter plainte. La MECS a pour rôle d'accompagner la jeune dans les démarches et procédures la concernant.

D) Les parents et la famille

Peu de jeunes de la MECS ont un contact régulier avec leurs parents. Pour certaines, la relation est toxique avec un ou les deux parents. La ligne de conduite générale en protection de l'enfance doit être le primat des besoins fondamentaux de l'enfant, ce qui rentre parfois en contradiction avec la mission de maintien du lien entre les jeunes et leur famille. Toutefois, le lien entre la MECS et la famille doit être maintenu du mieux possible.

Dans la visée du dispositif en place, une information sera transmise à chaque responsable légal sur l'approche santé de la MECS. L'établissement informera les familles sur les actions menées en matière de prévention sur la sexualité et suscitera leur participation dès que cela est possible et souhaitable pour les jeunes.

La communication avec les parents dont l'enfant est en situation de prostitution est particulière. Il s'agit de partager les actions de l'établissement et d'associer au mieux les parents. Pour les situations avérées de prostitution, l'enjeu de la communication est de poser le statut légal de victime de l'enfant, de partager les visées et positionnements éducatifs de l'établissement et de voir comment les parents peuvent y contribuer. L'appui sur les compétences parentales est recherché, d'autres temps avec la jeune et les parents pourront être organisés en fonction des souhaits de la jeune concernée. Les parents et mineurs pourront être orientés vers des consultations extérieures de partenaires.

E) Établissements scolaires et autres acteurs d'environnement des jeunes

L'équipe éducative en place est compétente sur le lien avec les établissements scolaires. Cette culture est à ancrer dans les pratiques de la MECS. Des liens privilégiés peuvent être renforcés avec les infirmiers et médecins scolaires dans le suivi de santé et avec les conseillers principaux d'éducation sur la vie scolaire.

²⁸ Id.

Je m'appuierai pour nouer des contacts sur le réseau de la MECS et de l'association HOVIA. Pour chaque partenariat, mon approche est de construire en premier lieu le contenu du partenariat et de décliner ensuite le contenant approprié, c'est-à-dire le format. Le partenariat informel, la charte, la convention, le GCSMS, l'adhésion à un réseau, la constitution d'une association sont autant de formes mises au service d'une finalité commune de meilleure réponse au besoin social.

Les éléments fondamentaux des partenariats à construire s'inscrivent pour moi en trois temps : 1) l'interconnaissance entre la MECS et les acteurs partenariaux, 2) la formalisation et le suivi des relations et 3) la capitalisation dans une logique d'amélioration continue. Un renforcement des ressources humaines pour investir ces missions me semble primordial.

3.3 L'offre de service projetée

3.3.1 Les fondements de l'accompagnement par la prévention santé

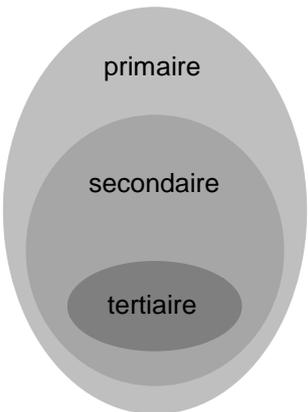
Pour décrire le projet, je me projette dans l'avenir d'un dispositif opérationnel. Je m'appuie sur cette vision-cible pour présenter ce qu'il m'apparaît aujourd'hui comme devant constituer à terme l'offre de l'établissement.

Le schéma présenté en annexe 6 décrit le parcours traumatique des mineurs conduisant à des pratiques prostitutionnelles. L'institution ne peut pas intervenir sur les premières étapes que sont les antécédents familiaux, l'environnement préplacement et les confrontations traumatiques d'ordre sexuels qui ensemble conduisent à la mauvaise santé mentale et à la perte de motivation, préfigurant les comportements à risques. Les fugues sont cruciales dans le repérage des pratiques à risques. La prévention face aux réseaux sociaux numériques et aux mauvaises rencontres est indispensable. Elle ne peut se faire que par un étayage responsabilisant. Il est illusoire de préserver les adolescentes de toute sollicitation, ce serait une atteinte à leur liberté et une négation de leur besoin fondamental d'expérience et d'exploration du monde. La réponse de l'établissement est une transmission de pouvoir d'agir pour qu'elles puissent évaluer les risques et agir en conscience. Le travail de prévention éducative sur les réseaux sociaux numériques et sur le rapport à l'argent est préparé avec les professionnels, coordonné et mis en œuvre auprès de l'ensemble des jeunes.

Le dispositif que je porte s'intègre complètement dans l'activité de la MECS et n'en constitue pas un élément à part. Il s'étale dans le temps des jeunes, de l'admission jusqu'à la sortie. Le processus d'admission dans l'établissement est, à terme, renforcé sur les questions de santé et du parcours antérieur de la jeune. Dans le mois suivant l'admission, un bilan psychique et somatique est organisé pour chaque jeune, en lien avec les partenaires santé

de l'établissement. Ce bilan intègre spécifiquement la question de la santé sexuelle. L'objectif à ce stade est de susciter le dialogue et créer de la confiance. L'état des lieux permet d'adapter l'accompagnement et de proposer des actions différenciées en termes de santé. Pour aborder ces actions, qui sont le cœur de l'accompagnement du dispositif, je m'appuie sur les trois niveaux de prévention en santé : prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Pour représenter l'offre à développer, il s'agit bien, à travers ces entrées, de renforcer les actions à chaque niveau de fragilité. Les actions de prévention primaire s'adressent à toutes, dont les jeunes avec une fragilité marquée et pour lesquelles une action supplémentaire est menée. Les jeunes en situation avérée peuvent donc également bénéficier des actions de premier et deuxième niveaux, renforcées par une prise en charge individuelle spécifique.

Public concerné	Actions de prévention...	Mots-clés de l'offre
Toutes les jeunes de la MECS HOVIA Paris 16		Développement de la santé mentale, physique, sexuelle
Jeunes avec indices de fragilités marqués		Présence et veille renforcée Non-stigmatisation Étayage partenarial
Jeunes en situation avérée de prostitution		Inconditionnalité et continuité Prévention des risques associés

3.3.2 Les trois niveaux d'accompagnement ciblés

A) De la prévention primaire en santé pour toutes les jeunes

✓ Ateliers, sensibilisations et messages d'appropriation de sa santé

Concernant la prévention primaire, délivrée à l'ensemble des adolescentes accueillies, le travail éducatif adresse des éléments non spécifiques comme l'alimentation et le sommeil, des éléments liés à la sexualité comme la contraception, la puberté, le désir, le consentement et plus généralement la vie affective. L'information couvre les sujets de l'addiction, du harcèlement et du cyber-harcèlement, l'égalité femmes-hommes, le respect de soi et des autres, etc. Les informations sur la sexualité veillent à ne pas se limiter à l'association entre sexualité et risques pour la santé, pour porter une dimension plus positive incluant la question des droits sexuels, du plaisir et de la connaissance du corps.

Ces ateliers sont régulièrement proposés à l'ensemble des jeunes, dans une visée éducative générale qui consiste à leur transmettre les capacités de prendre soin d'elles-mêmes. Le développement de la santé et du « care » est une priorité du quotidien de l'établissement. Il intègre le cuisinier via l'alimentation et une prévention des comportements anorexiques et boulimiques, la maitresse de maison sur l'hygiène et la propreté, les éducateurs dans les activités organisées et les liens avec l'extérieur.

✓ Prévention des usages d'internet, des réseaux sociaux et sollicitations en ligne

Le téléphone portable est un objet particulier pour tout adolescent et un lien encore plus fort pour les jeunes placés, par définition plus éloignés de leurs proches.

Je me positionne sur ce sujet, en tant que directeur, en donnant un cadre clair et en accompagnant l'équipe éducative dans sa régulation du sujet avec les jeunes à l'intérieur de ce cadre. Les règles d'usage sont inscrites dans le règlement de fonctionnement, des sensibilisations aux risques des réseaux sociaux numériques sont organisées. Des partenariats avec des associations spécialisées sur ces thématiques sont recherchés.

✓ Adrénaline, activités sportives et mises en jeu maîtrisées du corps

Des sorties « sensations fortes » sont proposées, dans le but de générer de l'adrénaline via une activité contrôlée et sécurisée. Pour les jeunes qui connaissent des états de stress post-traumatique, il est important qu'elles puissent trouver dans des activités sécurisées des moyens de générer de l'adrénaline et des sensations fortes, en alternative aux pratiques à risques non maîtrisées comme l'activité prostitutionnelle. Le saut à l'élastique est un exemple, les envies des adolescentes sont sollicitées régulièrement.

Dans la même logique de bien-être corporel et mental, l'activité sportive est un facteur bénéfique pour la santé et pour le développement du lien social. Pour favoriser la pratique, les jeunes sont invitées à se rendre aux forums des associations du XVI^e arrondissement et ailleurs dans Paris. La pratique sportive est facilitée par un lien entre l'établissement et les clubs sportifs environnants. La pratique sportive scolaire est favorisée également par un lien avec les référents dans les établissements scolaires.

✓ Le vêtement, image de soi à l'extérieur

La tenue vestimentaire fait l'objet d'un travail éducatif. Elle est parfois un marqueur d'une sortie de l'établissement dans une recherche de michetonnage ou activité sexuelle à risques. Plus généralement, la tenue peut fragiliser les jeunes à l'extérieur. La ligne transmise est de s'assurer que la jeune soit capable de gérer ce qu'elle risque de susciter à l'extérieur par sa tenue. C'est un exemple de pouvoir d'agir transmis.

B) La prévention secondaire, une vigilance accrue

La difficulté spécifique du travail éducatif sur la prostitution est de ne parfois pas savoir si telle jeune est inscrite dans une pratique ou non. Lorsqu'un flou règne sur la réalité des activités de certaines adolescentes accueillies, il est impératif de mettre en place un accompagnement spécifique malgré le manque de matérialité. Les jeunes, qu'elles se rendent compte ou non des risques qu'elles encourent, savent ce qu'elles vivent et peuvent ressentir les bénéfices de l'accompagnement proposé sans avoir verbalisé leur besoin.

✓ Montrer le lien de confiance sur lequel les jeunes peuvent s'appuyer

L'objectif à ce stade est de proposer une protection visible, qui maintienne la confiance. Cependant, le risque est fort de braquer l'adolescente si la prostitution est abordée directement. Le travail consiste à exprimer l'inquiétude de l'établissement et à assurer un soutien permanent. Une communication est cependant établie à plusieurs niveaux d'entourages de la jeune, mentionnant les risques encourus : référent ASE, établissement scolaire, parents ou responsables légaux, partenaires.

✓ Une veille numérique confiée à des acteurs extérieurs et spécialisés

La vigilance accrue se fixe en particulier sur les changements de comportement et sur l'utilisation du smartphone et des réseaux sociaux.

En juillet 2022, le secrétariat d'État en charge de l'enfance a diffusé un appel à projets concernant la mise en place de maraudes numériques sur la prostitution des mineurs. Dès la mise en place de ces maraudes, j'étudierai l'opportunité de construire un lien afin de repérer la présence de jeunes issues de la MECS. Je choisis de ne pas confier aux éducateurs une veille numérique sur les jeunes, afin de les préserver des éléments qu'ils pourraient y trouver et pour confier cette mission à des acteurs extérieurs spécifiquement formés. Il conviendra de communiquer avec ces acteurs.

✓ Un renforcement de l'approche sur la santé sexuelle et affective

Des groupes de parole sont organisés sur des questions environnant la problématique de la prostitution, par exemple la question des dettes et de l'équilibre dans les relations aux autres. Dans la prostitution, la construction d'une emprise sur la jeune se réalise souvent par la création d'une dette, de déséquilibres dans les relations. Des personnes rencontrées en ville, via les réseaux sociaux, dans d'autres MECS sont susceptibles d'apporter de multiples aides, puis de progressivement réclamer des retours que les adolescentes n'avaient pas imaginés. C'est au cours de ce type d'ateliers, individuels ou en petits groupes que les jeunes peuvent révéler des situations d'emprise qui amèneront progressivement à prendre conscience de leur situation.

Des ateliers de médiation par l'art, par l'animal ou d'autres outils proposés par les jeunes sont également des sources de lien thérapeutique et éducatif ciblés. Une forte appétence pour les activités artistiques est notée chez les jeunes accueillies ces dernières années, ce levier est exploité en fonction d'objectifs éducatifs construits au sein de l'équipe.

✓ Des séjours d'éloignement en cas de besoin

L'association HOVIA est un appui très opportun pour proposer un éloignement de quelques jours ou semaines. Les établissements de protection de l'enfance situés au Mesnil-Théribus (60) et à Jambville (78), en zone rurale, ont déjà accueilli des jeunes de la MECS HOVIA Paris 16. Comme évoqué dans la partie 1.4.2, je ne crois pas utile d'éloigner la jeune dans toutes les situations. Il convient cependant d'anticiper ce levier et de le proposer pour une mise en place facilitée lorsque cela correspond au besoin.

C) L'accompagnement des jeunes en situation de prostitution établie

✓ Continuité de l'accompagnement

Le dispositif d'accompagnement est centré sur la prise en charge des conséquences physiques, psychiques et sexuelles de l'activité. La gestion des addictions congruentes avec l'activité de prostitution est travaillée en partenariat avec des acteurs spécialisés.

Le non-jugement et l'inconditionnalité de l'accueil sont régulièrement rappelés. Je m'en engagerai auprès des jeunes concernées lors d'un entretien. Les faits de proxénétisme seront annoncés comme les seuls susceptibles d'entraîner une demande de fin d'accompagnement par la MECS. Ceci marque un interdit et favorise la protection des autres adolescentes accueillies.

✓ Dimension judiciaire

L'accompagnement judiciaire est un volet primordial pour améliorer la protection des jeunes et pour leur montrer l'étendue de l'accompagnement proposé. Il s'agit de montrer aux jeunes l'importance qu'elles ont pour l'établissement en s'investissant à leurs côtés dans des démarches lourdes et souvent longues. La MECS HOVIA Paris 16 est, une fois le dispositif en place, en mesure d'accompagner les jeunes à la brigade des mineurs pour un dépôt de plainte, dans les démarches relatives à la mise en place d'un administrateur ad hoc, dans la mise en lien avec un avocat, dans l'accompagnement aux différentes auditions et audiences. Un partenariat est développé avec le parquet de Paris.

✓ Protocole de gestion des fugues

Chaque fugue fait l'objet d'un signalement et un protocole de retour de fugue est mis en œuvre avec l'éducateur référent et les psychologues. La consultation au plus vite d'un médecin est recherchée en cas de besoin. Un repérage des fugues « classiques » et des fugues « inquiétantes » est réalisé via un recueil statistique. Le lien avec les services de police est établi. Ce volet peut s'appliquer à l'ensemble des jeunes, il constitue cependant un passage à l'acte qui m'amène à le classer dans le troisième niveau de prévention.

✓ Innover par la pair-aidance

La pair-aidance est porteuse de résultats positifs dans plusieurs domaines du secteur sanitaire et social, en particulier sur le secteur de l'accueil-hébergement-insertion où elle est développée depuis plusieurs années. En protection de l'enfance, son rôle est de mon point de vue à développer. Je le propose sous forme d'expérimentation, pour les jeunes victimes de prostitution uniquement, toujours en présence d'un professionnel de la MECS. En évitant que ces temps ne se transforment en facilitation de la prostitution, il est au contraire recherché un témoignage des possibilités de sortie de l'activité, par une personne ayant réalisé ce parcours. Les associations et professionnels qui accompagnent des jeunes sont associés pour les mises en lien nécessaires.

Cette offre de service est une projection amenée à être modifiée avec la directrice de pôle, le Conseil d'administration d'HOVIA et les fonctions siège d'HOVIA, les instances représentatives du personnel, les équipes, les jeunes et les familles, les partenaires. Les phases opérationnelles présentées maintenant suivent cette même volonté d'ouverture.

3.4 La déclinaison opérationnelle du projet

J'ai identifié quatre phases opérationnelles pour le projet. Elles donnent une vision générale des différentes étapes. La première est centrée sur l'élaboration du dispositif. Les suivantes sont présentées en trois entrées : les actions centrées sur les jeunes, les actions à destination des ressources humaines, les actions partenariales.

3.4.1 Une programmation sur vingt-deux mois

A) Phase de préparation et validation du dispositif

Cette phase contient des actions de consultation et d'échanges vers l'obtention d'une validation du projet. La méthode favorise la participation pour enrichir le projet et pour préparer le changement. Je me rapprocherai également d'associations dont l'action est centrée sur la prostitution et de réponses déjà initiées en protection de l'enfance.

Simultanément, je poursuis les travaux sur le projet d'établissement et la démarche qualité, notamment la préparation de la mise en place du conseil de la vie sociale.

Sept. 2022 à mars 2023	Rédaction d'une fiche-projet avec la directrice de pôle
	Présentation au Bureau d'HOVIA lors de sa visite de l'établissement
	Echange avec la DASES, recueil des besoins et cadrage
	Organisation d'un échange avec les cadres de la MECS, puis en réunion d'équipe, puis avec les jeunes
	Information puis consultation du CSE
	Présentation au CA d'HOVIA
	Echanges avec la DASES
	Retours avec l'équipe, les jeunes, échange avec des familles
	Ajustements budgétaires, rédaction d'une proposition complète
	Information puis consultation du CSE
	Echanges avec la DASES, présentation et vote au CA d'HOVIA
	Validation de l'expérimentation et du budget

B) Phase de lancement

Cette phase est anticipée, pour une mise en œuvre dès validation par la DASES. Je conduis en parallèle la transformation du logement de fonction en bureaux. Les travaux seront effectués par l'homme d'entretien, qui en a les compétences et habilitations.

	Jeunes	Salariés	Partenaires
Mars 2023 à août 2023	Installation du CVS	Recrutement des salariés	Premiers contacts, interconnaissance
	Evolution de la trame des projets individualisés	Formations du Plan de développement des compétences (PDC)	Contact – avec la DASES – des acteurs de justice et de police
	Refonte des outils de suivi de la santé des jeunes	Cadrage et préparation des ateliers jeunes	Contacts et informations des familles
	Lancement d'activités bien-être	Evolutions organisationnelles	Construction des partenariats
	Règlement de fonctionnement	Groupes d'analyse de la pratique professionnelle	Compte-rendu d'évolution à la DASES
	Admission et recueil des parcours	Refonte des temps de réunion et cliniques	Formalisation des premiers partenariats
	Projet sur Avril de Sainte-Croix et de décoration intérieure		

C) Phase de déploiement

La phase de déploiement rend l'offre opérationnelle et visible pour les publics. Je m'appuie dans cette phase sur une valorisation des premiers changements afin de renforcer la motivation. L'arrivée de nouveaux professionnels est susceptible de nécessiter une régulation d'équipe, pour garantir que chacun opère dans ses prérogatives et en bonne coordination interne.

Sept. 2023 à fév. 2024	Jeunes	Salariés	Partenaires
	Ateliers de prévention, orientation vers les partenaires	Poursuite des formations du PDC	Travail sur les dispositifs de sortie (FJT, semi-autonomie, etc.)
	Projet sur les usages d'Internet et des réseaux sociaux numériques (RSN)	Nouvelle grille de recrutement	Ouverture sur le voisinage (tissu associatif, entreprises)
	Protocole fugues	Régulation d'équipe	Valorisation des partenariats établis
	Arts, culture, sport, activités corporelles	Séminaire d'équipe	Compte-rendu d'évolution auprès des partenaires
	Actions de pair-aidance		

D) Phase d'évaluation intermédiaire et d'ajustement

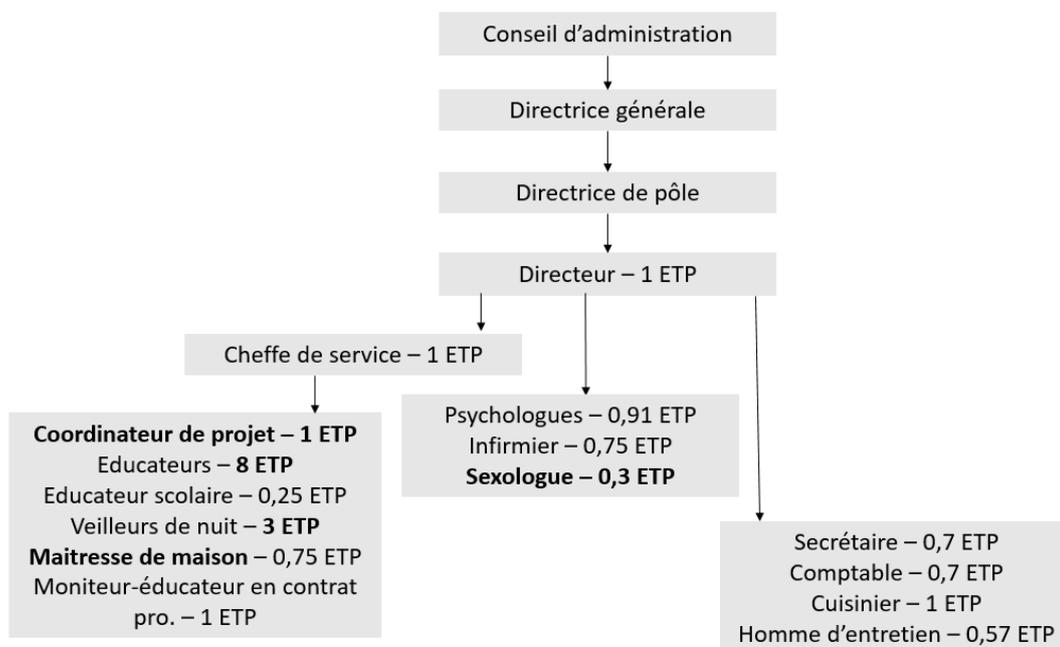
Mars 2024 à juin 2024	Jeunes	Salariés	Partenaires
	Enquête de satisfaction	Séminaire-bilan	Bilan avec la DASES
	Evaluation interne	Nouveau PDC	Enquête partenaires
	Ajustement des actions	Évolution organisationnelle	Recherche de nouveaux partenariats

L'amélioration continue auprès des publics repose sur leur propre participation à l'analyse. Le recours à un prestataire pour la conduite et l'analyse de l'enquête de satisfaction sera privilégié. L'association HOVIA a mené une enquête auprès des publics accueillis dans plusieurs établissements en 2020 et 2021, un répertoire de prestataires potentiels est disponible. L'évaluation interne se basera sur la nouvelle trame unique de l'évaluation externe.

3.4.2 Plan d'action sur les ressources humaines

A) Vers un organigramme-cible renforcé

L'organigramme-cible ci-dessous intègre en gras les modifications par rapport à l'existant. Trois personnes supplémentaires se retrouveront sous le lien hiérarchique direct de la cheffe de service. Une régulation de son activité générale sera abordée pour maintenir la faisabilité de son poste.



Organigramme-cible de la MECS HOVIA Paris 16 (évolutions en gras)

a) Recrutement d'un coordinateur de projet

Son rôle est d'appuyer le lancement du projet. Je prévois un CDD de douze mois, reconductible. Il a une vision précise du rôle de chaque partenaire et s'inscrit dans les relations avec l'extérieur en complémentarité avec mon poste de directeur. En interne, il coordonne sous la responsabilité de la cheffe de service la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement. Son profil, homme ou femme, est centré sur la gestion de projets et l'animation de réseau, un diplôme d'éducateur spécialisé sera demandé. En fonction d'une évaluation des avancées, le poste pourra soit être pérennisé en CDI, soit transformé vers une autre mission, soit supprimé.

b) Création d'un poste d'éducateur spécialisé

La personne recherchée, homme ou femme, disposera d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé. Un profil d'éducateur sportif est privilégié pour mettre en œuvre de nouvelles activités et développer l'approche sur le corps et le bien-être physique. La promotion professionnelle en interne est là aussi ouverte.

c) *Création d'un poste de sexologue*

Je crée via le dispositif un poste de sexologue spécialiste de l'adolescence, à 0,3 ETP. J'évalue en effet son travail à environ 500 heures par an. Son rôle sera en interne d'assurer un travail individuel sous forme d'entretiens avec les jeunes, d'organiser des ateliers collectifs de sensibilisation sur des thématiques choisies avec les jeunes, de participer aux temps de réunion cliniques et d'équipe, d'outiller les éducateurs. En externe, le ou la sexologue pourra intervenir auprès d'autres MECS ou partenaires, sur demande.

d) *Renforcement de la veille de nuit*

Je n'ai pas retenu dans le projet le fait de transformer les postes de veilleurs de nuit en postes d'éducateurs spécialisés. Cette mesure est recommandée dans le rapport Arnaud-Melchiorre, qui précise que c'est « une des recommandations parmi les plus importantes contenues dans ce rapport » (Arnaud-Melchiorre, 2022, p. 54). Elle est cependant coûteuse, difficile à porter auprès de la DASES pour laquelle d'autres postes de dépenses nouvelles sont déjà présentés.

En revanche, je prévois d'inclure une augmentation des ETP de veilleurs de nuit, pour leur permettre d'être plus en lien avec les éducateurs. En particulier, je souhaite renforcer leur présence lors des réunions de service du jeudi après-midi, dans les temps cliniques, dans les écrits de synthèse.

e) *Recrutement sur le poste vacant d'infirmier*

J'engage en priorité le recrutement d'un infirmier ou d'une infirmière pour l'établissement, poste inscrit au budget de la MECS mais non pourvu depuis juin 2021. J'active le réseau de l'établissement à cette fin.

f) *Évolution de la maitresse de maison vers le service éducatif*

Je conçois le rôle de la maitresse de maison comme portant une dimension sociale et éducative d'écoute des jeunes et d'appui pour l'autonomie. Dans la convention collective de 1966, l'avenant n° 285 du 8 juillet 2003 relatif à l'emploi des maitres et maitresses de maison, précise que son travail « s'effectue en lien avec l'équipe éducative : il (elle) contribue à l'accompagnement de l'utilisateur dans les actes de la vie quotidienne ». Le plan de développement des compétences intègre la formation de la maitresse de maison et son intégration au sein du service éducatif, pour plus de lien.

B) *Mise en œuvre des changements pour les professionnels*

Le dispositif d'accompagnement a pour but d'irriguer l'ensemble du fonctionnement de la MECS. Je m'appuie sur sa mise en œuvre pour faire évoluer le format des réunions au sein de l'établissement. Des échanges avec la cheffe de service et avec les psychologues ont

déjà permis d'en préciser les contours. L'objectif est de rythmer davantage les réunions d'équipe et d'augmenter les temps cliniques, en intégrant un temps de situation et d'échange sur les jeunes, à raison de vingt minutes par jeune et deux jeunes par semaine, amenant une rotation toutes les dix semaines.

L'élaboration du plan de développement des compétences s'appuiera sur l'état des compétences actuelles et le différentiel avec les compétences voulues. Le plan sera proposé avec la cheffe de service. Les priorités de formation pour les éducateurs sont les suivantes :

- ✓ la promotion de la santé ;
- ✓ les mécanismes de stress post-traumatique et leur repérage ;
- ✓ les écrits professionnels ;
- ✓ le logiciel Ogirys ;
- ✓ l'organisation du système judiciaire d'accompagnement des victimes de la prostitution.

Je lance dès le troisième trimestre 2021 la recherche d'intervenant pour l'organisation de groupes d'analyses de la pratique professionnelle. L'effectivité est anticipée pour le début du deuxième trimestre 2022.

3.4.3 Approche budgétaire

Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration au sein de l'établissement. Il inclut la sécurisation des portes et fenêtres, la création d'un escalier de secours extérieur et plusieurs rénovations : espaces collectifs de vie, bureau de la cheffe de service et bureau des éducateurs. Son coût est estimé à 900 000 €, il sera partagé entre la DASES et HOVIA. J'aborde ici les dépenses supplémentaires prévisionnelles pour 2023. Je mènerai avec les fonctions financières du siège d'HOVIA une réflexion sur l'opportunité de présenter certains postes de dépenses dans le plan pluriannuel d'investissement. J'activerai également le réseau de l'établissement pour des opportunités d'achat de mobilier d'occasion.

- ✓ Groupe 1 : « charges afférentes à l'exploitation courante »,

Je prévois de transformer l'ancien logement de fonction en trois bureaux. Le premier accueillera le poste de sexologue. Le deuxième accueillera l'éducateur-coordonateur et sera ouvert aux éducateurs lorsqu'ils doivent contacter l'extérieur sans risque d'être entendus, c'est un élément d'amélioration de leurs conditions de travail et de la confidentialité pour les jeunes. Le troisième servira d'espace de réunion et devra être évolutif en fonction de futurs projets pour la MECS. L'homme d'entretien est en capacité d'effectuer ses travaux.

Les dépenses d'achats non stockés, de déplacements, de mission augmenteront dans des proportions réduites. Le coût estimé est de 8 000 €.

✓ Groupe 2 : « charges afférentes au personnel »

Le niveau de charges réel dépendra des dates effectives d'arrivée des professionnels.

J'applique un taux de charges patronales moyen de 53 % correspondant au réel 2020.

Je me réfère à la grille indiciaire de la convention collective de 1966.

Les effets des revalorisations issues des accords dits « Laforcade 1 » pour le personnel socio-éducatif sont pris en compte. Concernant le poste de sexologue, je m'appuierai sur la plateforme RH d'HOVIA pour l'inscription de la revalorisation et ajusterai en fonction du diplôme de la personne. Le coût estimé est de 120 000 €.

✓ Groupe 3 : « charges afférentes à la structure »

Je n'intègre pas à ce stade de l'élaboration des charges supplémentaires sur le groupe 3.

La hausse de la dépense imputable au dispositif est, après une première estimation, de 128 000 €. Ceci induit une augmentation du prix de journée, hors autres éléments de hausse et sur la base du prix de journée réalisé 2021, de 9 % soit un passage de 160 € à 175 €. Cette hausse maintient le prix de journée de la MECS en dessous du prix de journée moyen des MECS à Paris.

3.4.4 Perspectives d'évaluation du changement

Les indicateurs d'évaluation sont un outil de pilotage pour ajuster les actions et aider à la prise de décision. Je place en premier les indicateurs sur l'utilité sociale auprès des jeunes.

✓ Critère du public

Indicateurs quantitatifs Nombre de...	Indicateurs qualitatifs
Fugues	Bilans de santé
Jeunes inscrites à une activité extérieure	Évolution de la consommation d'alcool et de psychotropes
Participant·es aux ateliers	Résultats de l'enquête de satisfaction
Faits de violence	Situation à la sortie et suite de parcours
Demandes de fin d'accompagnement	Effectivité de la nouvelle grille d'admission et de repérage des états de stress post-traumatique
Signalements et dépôts de plainte	

Le nombre de personnes en situation de prostitution sera observé mais n'est pas inclus dans les indicateurs, en raison de l'accueil potentiellement plus important de jeunes concernées avant leur arrivée. La trame des projets individualisée sera aussi évaluée.

✓ Critère de ressources humaines

Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Taux de rotation du personnel	Conclusion du séminaire-bilan
Nombre de salariés formés	Remontées des entretiens professionnels
Nombre de participants aux groupes de travail	Évolution du DUERP et du climat social

✓ Critères de partenariat

Critères de partenariat	
Nombre de contacts	Résultats de l'enquête partenaires
Nombre de partenariats effectifs	Retours de la DASES

L'effectivité du projet d'établissement, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement sera vérifiée. J'ajoute sur un plan personnel les indicateurs de performance qui me seront donnés par ma hiérarchie et la satisfaction de mes supérieurs, ainsi que les indicateurs génériques de suivi et de gestion, comme l'évolution du prix de journée et du taux d'occupation.

Conclusion de la troisième partie

L'objectif est que le dispositif infuse les pratiques de la MECS, pour un développement général du pouvoir d'agir. C'est pourquoi j'ai relié le travail en cours de modernisation de l'établissement avec la construction de la réponse à la prostitution. J'ai posé comme condition de réussite le nécessaire avancement sur la qualité, à travers notamment le projet d'établissement et les projets individualisés. L'évaluation interne – désormais facultative et sur la base de la nouvelle grille d'évaluation externe – permettra de saisir comment le dispositif aura en retour créé les conditions de la transformation de l'offre. La capacité à recruter sur les postes nécessaires est un enjeu clé dans cette période d'urgence sur l'attractivité. Le partage d'une finalité commune sur la prévention santé pourra faciliter l'embauche sur le poste d'infirmier aujourd'hui non pourvu, sur le poste de sexologue et sur le poste d'éducateur avec profil sport et bien-être.

L'intérêt du dispositif pour l'association HOVIA est de se positionner à l'avant-garde sur une réponse sociale qui interroge de nombreuses associations et territoires. De mon approche, le projet correspond à « l'audace solidaire » recherchée par HOVIA à travers son slogan. Le travail avec la directrice de pôle, les fonctions siège et le CA renforcera cette adéquation et pourra permettre de croiser les regards entre les établissements. L'ouverture à de nouveaux partenaires est un vecteur de valorisation supplémentaire pour l'association.

Cent vingt ans après la création des bâtiments pour accueillir des femmes victimes de prostitution, les caractéristiques de l'établissement et des publics ont bien changé. L'action féministe de Mme Avril de Sainte-Croix résonne pourtant avec le pouvoir d'agir des adolescentes accueillies aujourd'hui. Cela inscrit une continuité dans l'histoire institutionnelle de la MECS. Ma place de directeur dans cet ensemble est de saisir cette histoire riche pour qu'elle donne du sens aux actions des professionnels. In fine, les jeunes auront accès à cette histoire et pourront plus facilement s'interroger sur leur place dans la MECS, sur la place que la société leur assigne et sur le rôle qu'elles voudront y jouer.

Conclusion

J'ai décidé de construire ce mémoire en m'appuyant sur les études, guides et références concernant la prostitution des mineures car c'est un phénomène de société qui demande une lecture objectivée, dépassant les regards personnels sur les débats qui l'entourent. J'en ai compris que la santé – affective, mentale et physique – était centrale pour comprendre les facteurs d'exposition à la prostitution et les conséquences qu'elle entraîne.

Le parcours des jeunes fragilise leur santé, qui devient une cause de la mise en danger de leur corps. Pour remonter ces liens de causalité, c'est donc par le corps qu'il faut initier l'accompagnement, afin d'agir sur leur santé et in fine leur permettre d'évoluer vers un parcours de vie plus maîtrisé.

Par mon expérience professionnelle dans les politiques publiques du sport-santé, des programmes « bien manger, bien bouger » ou encore « Sportez-vous bien », j'ai acquis une sensibilité aux bienfaits de ces messages. La prévention santé est l'entrée qui a constitué ma réponse aux risques de stigmatisation. C'est aussi un levier tangible : l'amélioration du bien-être est très facilement visible par les jeunes et très vite repérable par les familles et proches. La réussite scolaire, l'insertion professionnelle et dans le logement, la capacité à former et tenir un projet sont autant de missions facilitées par l'amélioration visible du respect de soi et de son corps. C'est enfin une voie d'autonomie qui n'induit pas la mise en danger du corps pour obtenir une indépendance financière.

Le titre de mon mémoire comprend l'expression « à partir d'une MECS », plutôt que « dans une MECS ». Mon projet initial était de faire rayonner le dispositif pour qu'il serve aux acteurs du territoire parisien et qu'il place la MECS dans une position d'expertise et de ressources. D'autres MECS, des établissements scolaires, des associations de prévention spécialisées ou de milieu ouvert ont des besoins analogues et bénéficieraient de l'approche de la MECS HOVIA Paris 16. Mon analyse de l'établissement et des changements en cours m'a conduit à prioriser dans ce mémoire la phase de développement en interne. Je pense qu'il me faut d'abord mettre en œuvre et montrer le bénéfice de l'approche.

Le tissu partenarial pour l'accompagnement doit se constituer, être reconnu et identifié pour pouvoir dans un deuxième temps inspirer d'autres acteurs et donner une place stratégique à la MECS et l'association HOVIA. Cette étape suivante est anticipée dès la phase d'élaboration du dispositif. Elle pourra être creusée à partir de la phase d'évaluation et d'ajustement au printemps 2024. Cela passera par la sécurisation d'un modèle économique. Cela demandera aussi de pouvoir proposer une réponse à la prostitution de mineurs garçons, à laquelle d'autres acteurs peuvent être confrontés et qui n'a pas été traitée dans ce travail.

J'ai précisé en introduction que je suis aujourd'hui en poste au sein d'une tête de réseau associative transversale au secteur social, médico-social et de la santé. J'ai choisi pour mon mémoire de m'inscrire comme directeur-stagiaire dans la protection de l'enfance. Le travail mené au sein de la MECS HOVIA Paris 16 et dans le mémoire illustre bien à mon sens deux dimensions temporelles d'investissement du directeur. D'une part, un investissement dans le présent, c'est-à-dire le quotidien de la gestion et du management, les urgences et les crises, les moments d'échanges avec de multiples acteurs aux aspirations contradictoires. D'autre part, un investissement dans le futur, c'est-à-dire pouvoir prendre de la hauteur afin de comprendre les mécanismes sociaux à l'œuvre et se projeter dans une vision de moyen et long terme.

Ma réflexion sur l'avenir m'amène à m'interroger sur les perspectives que nous avons, en tant que directeurs et directrices d'ESSMS, à proposer aux publics que nous accueillons. La crise économique et la crise écologique ne sont plus des crises, puisqu'elles se pérennisent et continueront de s'alimenter l'une et l'autre pour longtemps. Les crises du logement, du travail, de la famille sont structurellement ancrées. Pour la première fois, les engagements associatifs et militants ne se basent plus sur les perspectives d'un monde meilleur mais sur la recherche d'une moindre dégradation du monde.

Dans ce contexte, notre devoir est plus que jamais de proposer aux enfants, aux familles, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux publics précaires une démarche optimiste vers une société inclusive à laquelle ils puissent participer.

J'ai construit dans ce mémoire les conditions d'une proposition optimiste à des adolescentes d'un pouvoir d'agir sur leur corps et leur bien-être. C'est une finalité commune qui pourrait de mon regard être proposée plus largement dans l'ensemble du secteur social et médico-social. Je souhaite m'y engager aujourd'hui, à la fin du processus de certification, en tant que directeur d'un établissement ou service social ou médico-social. Je m'appuierai sur l'expérience de cette action en direction des jeunes en situation de prostitution, à qui je dédie ce mémoire.

Bibliographie

NB : Toutes les URL ont été vérifiées le 23/08/2022.

Ouvrages

Boutinet J-P. (2012). Éléments pour une méthodologie de la conduite de projet, *in* Boutinet J-P. *Anthropologie du projet*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 273-318.

Braconnier A., Marcelli D. (2013). *Adolescence et psychopathologies*. Collection Les âges de la vie, Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson.

Crozier M., Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*. Paris, Éditions du Seuil.

David H. (2022). Le difficile accompagnement des mineurs prostitués. Retour d'expérience, *in* Lavaud-Legendre. *Prostitutions de mineures : trouver la juste distance*. Lyon, Chronique sociale, pp. 89-94.

Jehel S. (2022). La marchandisation des corps et des échanges sexuels dans la culture médiatique des adolescents, *in* Lavaud-Legendre. *Prostitutions de mineures : trouver la juste distance*. Lyon. Chronique sociale, pp. 199-214.

Lavaud-Legendre B., Tallon A. (2016). *Mineurs et traite des êtres humains en France : de l'identification à la prise en charge : Quelles pratiques ? Quelles protections ?* Lyon, Chronique sociale.

Lavaud-Legendre B. (2022). *Prostitution de mineures : trouver la juste distance*. Lyon, Chronique sociale.

Louffok L. (2022). *Si les enfants votaient. Plaidoyer pour une politique de l'enfance*. Paris, HarperCollins France.

Maugère A. (2009). *Les politiques de la prostitution du Moyen Âge au xx^e siècle*. Paris, Éditions Dalloz.

Moro M.R. (2018). Préface, *in* Allain-Vovard J. *Protection de l'enfance et migrations, accompagner la construction des identités*, Lyon, Chronique sociale, p. 10.

Potin É., Henaff G., Trelu H. (2020). *Le smartphone des enfants placés : quels enjeux en protection de l'enfance ?* Toulouse, Érès.

Roman P. (2022). Prostitution des mineures et sexualités traumatiques à l'adolescence, in Lavaud-Legendre, *Prostitutions de mineures : trouver la juste distance*. Lyon, Chronique sociale, pp. 71-80.

Rapports, études, enquêtes

Agir contre la prostitution des mineurs – ACPE (2021). *Exploitation et agression sexuelle des mineurs en France*. URL : www.acpe-asso.org/wp-content/uploads/2020/10/etude-2020-2021.pdf.

Arnaud-Melchiorre G. (2022). « À (h)auteur d'enfants ». Rapport de la mission « La parole aux enfants ». URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_a_h_auteur_d_enfant_agm_04012022.pdf.

Baudry K. et Collet B. (2021). *Les conduites prostitutionnelles de mineur(e)s hébergé(e)s dans les centres d'accueil de la protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis*. Rapport de recherche pour le département de Seine-Saint-Denis et la MMPCR. Pantin, mission métropolitaine de prévention des conduites à risques. URL : <https://traite.hypotheses.org/files/2021/02/Synthese-Rapport-Collet-Baudry-prostitution-mineure-MMPCR-CD93.pdf>.

Chambre régionale de la Cour des Comptes – Île-de-France (2020). *La protection de l'enfance – Ville de Paris – Exercices 2014 et suivants – Observations délibérées le 21 octobre 2020*. URL : www.ccomptes.fr/system/files/2021-03/IDR2021-12_0.pdf.

Champrenault C. (2021). *Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs*. Remis à Monsieur Adrien TAQUET, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, le 28 juin 2021. URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_du_groupe_de_travail_sur_la_prostitution_des_mineurs.pdf.

CIIVISE – Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (2022). *Violences sexuelles : protéger les enfants, conclusions intermédiaires*. URL : www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf.

CNAPE (2021). *Prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs, un enjeu à part entière de protection de l'enfance*. URL : www.cnape.fr/documents/cnape_-contribution_-prevenir-et-lutter-contre-la-prostitution-des-mineurs_-02-21/.

Cour des comptes (2020). *La protection de l'enfance : une politique inadaptée au temps de l'enfant*. Rapport public thématique. URL : www.ccomptes.fr/system/files/2020-11/20201130-rapport-protection-enfance_0.pdf.

Département de Seine-Saint-Denis (2021). La prostitution des mineures en Seine-Saint-Denis. Étude des dossiers de l'aide sociale à l'enfance. URL : <https://seinesaintdenis.fr/La-prostitution-des-mineures-en-Seine-Saint-Denis-etude-des-dossiers-de-l-Aide>.

DREES (2020). *61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance*. Les dossiers de la DREES n° 55, mai 2020. URL : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/DD55_0.pdf.

Fédération des actrices et acteurs de terrain et des survivantes de la prostitution, aux côtés des personnes prostituées – FACT-S (2021). *La situation de la prostitution en France, analyse des associations de terrain sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations pour une phase II*. URL : <http://fondationscelles.org/pdf/FACTS/RAPPORT-FACTS-V2-23MARS2021.pdf>.

Frechon I., Marquet L. (2018). Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur, in *Jeunes vulnérables – Incidences sur les parcours d'entrée dans la vie adulte*, Revue Populations Vulnérables n° 4 : URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01837210/document>.

Gil L. (2012). *Le pigeon michetonné, La michetonneuse plumée... L'accompagnement éducatif mis à l'épreuve par des adolescentes engagées dans un processus prostitutionnel*. URL : www.maisonegalitefemmeshommes.fr/uploads/Ressource/86/795_269_le-pigeon-michetonne-la-michetonne-pigoennee-2012-gilliliana_247.pdf.

IGAS (2019). *Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*. URL : www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-032r-prostitution-d.pdf.

Lavaud-Legendre B., Plessard C., Encrenaz G. (2021). *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?* Université de Bordeaux, CNRS – COMPTRASEC UMR 5114.

Martin-Blachais M-P. (2017). *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. Rapport remis par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes*. URL : www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000173.pdf.

Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques – MMPCR (2016). *Regards croisés de professionnels du soin, du social et de l'éducatif sur : Le « michetonnage », une conduite à risques préprostitutionnelle chez les mineurs*. URL : <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/regards-croises-sur-le-michetonnage-40-pages.pdf>.

Mouvement du Nid (2015). *Prostcost. Estimation du coût économique et social de la prostitution en France*. URL : <https://prostcost.files.wordpress.com/2015/05/prostcost-synthc3a8se-ok.pdf>.

ODPE 59 (2021). *Enquête sur les conduites prostitutionnelles de mineurs dans le Nord.*

URL :

https://onpe.gouv.fr/system/files/base_documentaire/enquete_conduites_prostitutionnelles_de_mineurs.pdf.

ONPE (2020). *Premières observations sur la gestion du confinement/crise sanitaire en protection de l'enfance.* URL :

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/20200505_premieres_observations_gestion_crise_sanitaire_protection_enfance_onpe_1.pdf.

ONPE (2022-1). *Chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2020. Note statistique.* URL :

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/ragp_2022_v5_0.pdf.

ONPE (2022-2). *La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants : contexte, analyses et perspectives. Note juridique.* URL :

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_juri_loi_2022_mai_2022_ok2.pdf.

Pohu H., Dupont M., Gorgiard C. (2022). *PROMIFRANCE : recherche pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France.* Association CVM. URL : <https://cvm-mineurs.org/public/media/uploaded/pdf/rapport-promifrance-cvm-janv2022.pdf>.

Guides, recommandations, schémas nationaux et territoriaux

Agir contre la prostitution des mineurs (ACPE). (2022). *Mineurs en situation ou à risque prostitutionnels, guide pratique à l'usage des professionnels.* URL : www.acpe-asso.org/wp-content/uploads/2019/04/mineurs-en-situation-ou--risque-prostitutionnels-guide-pratique--lusage-des-professionnels.pdf

Centre de victimologie pour mineurs – CVM (2022). *Prostitution des mineurs : guide à l'usage des professionnels.* URL : <https://cvm-mineurs.org/public/media/uploaded/pdf/guide-professionnels-promifrance-cvm-janv2022.pdf>

Centre Hubertine Auclert (2022). *Accompagner et protéger les mineurs en situation prostitutionnelle ou en risque de l'être, guide à destination des professionnels en Île-de-France.* URL : www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/guide-accompagner-et-protger-les-mineures-en-situation-prostitutionnelle-ou-en-risque-de-l

Département de Seine-Saint-Denis / Observatoire départemental des violences faites aux femmes (2021). *La prostitution est une violence. Les jeunes sont en danger. Vous pouvez agir. Guide d'accompagnement à destination des professionnel·le·s.* URL :

<https://v.calameo.com/?bkcode=0006349249a6687df1168>

Fondation Scelles (2020). *Comprendre et déceler la dissociation*. URL : www.fondationscelles.org/fr/actualites/publications-de-lobservatoire/293-comprendre-et-deceler-la-dissociation.

HAS (Anesm) (2010). *Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service*. Recommandation de bonne pratique. URL : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835410/fr/elaboration-redaction-et-animation-du-projet-d-etablissement-ou-de-service.

HAS (Anesm) (2015). *Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives*. Recommandation de bonne pratique. URL : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835427/fr/prendre-en-compte-la-sante-des-mineurs/jeunes-majeurs-dans-le-cadre-des-etablissements/services-de-la-protection-de-l-enfance-et/ou-mettant-en-oeuvre-des-mesures-educatives

HAS (2021). *Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire*. Recommandation de bonne pratique. URL : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3287349/fr/accompagner-la-scolarite-et-contribuer-a-l-inclusion-scolaire#:~:text=Encourager%20l'implication%20des%20parents,des%20missions%20d'appui%2Dressource.

HAS (2022). *Vie affective et sexuelle dans le cadre de l'accompagnement en ESSMS. Note de cadrage*. Recommandation de bonne pratique. URL : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-06/note_de_cadrage_vie_affective_et_sexuelle_dans_le_cadre_de_laccompagnement_en_essms_vas.pdf.

Haut Conseil du travail social (2021). *Pratiques émergentes du travail social et du développement social*. URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pratiques_emergentes_travail_social_et_developpement_social.pdf

Ministère des solidarités et de la santé (2019). *Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 : Garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits*. URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_strategie_nationale_de_prevention_et_protection_de_l'enfance_vf.pdf.

OMS (2019). *Recommandations de l'OMS relatives à la santé et aux droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction*. URL : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311413/9789242514605-fre.pdf?ua=1>.

Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles (2021). *Lancement du premier plan national de lutte contre la prostitution des*

mineurs. URL : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/prostitution-des-mineurs-lancement-du-premier-plan-national.pdf>.

Ville de Paris (2021). *Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025. Prévenir, protéger et défendre les Droits de l'enfant*. URL : <https://cdn.paris.fr/paris/2022/05/04/55150293239aed1ed51e72802d0917db.pdf>.

Lois, décrets, conventions internationales

Conseil de l'Europe (2007). Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. URL :

<https://rm.coe.int/la-protection-des-enfants-contre-l-exploitation-et-les-abus-sexuels-co/1680794e98>.

Journal Officiel. Décret n° 2017-281 du 2 mars 2017 approuvant le référentiel national de réduction des risques en direction des personnes prostituées et complétant le code de la santé publique.

Journal Officiel. Décret n° 2022-1125 du 5 août 2022 relatif à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs et des mineurs émancipés ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance. Journal officiel, 6 août 2022. URL :

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046150413.

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Loi du 11 avril 1908 sur les mineurs se livrant habituellement à la débauche ou à la prostitution.

Loi n° 46-685 du 13 avril 1946 dite Marthe Richard tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme.

Loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé.

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

ONU (2000). *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. URL : www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-sale-children-child.

Articles, périodiques et revues

Foucart J. (2009). L'accompagnement : dispositif de bienveillance et construction transactionnelle. *Pensée plurielle*, vol. 22, n° 3, pp. 13-27.

Jaeger M. (2011). L'impact de la loi HPST sur le secteur social et médico-social. *Revue Actualité et dossier en santé publique*, n° 74, mars 2011, pp. 46-48.

Le Bossé Y., Defert F. & Demoustier S. (2021). L'approche DPA-PC. Entretien avec Y. LE BOSSÉ à propos du Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités. *Forum*, n° 163, pp. 8-22. URL : <https://doi.org/10.3917/forum.163.0008>.

Mott R. (2011). Prostitution et déni. Le mythe de la prostituée heureuse. URL : <https://sisyphe.org/spip.php?article3934>.

Piquemal M. (2022). Prostitution des mineurs « jamais je n'aurai pensé faire ça ». *Libération*, n° 12628, 26 janvier 2022, pp. 2-5.

Raynaud I. (2020). La protection de l'enfance reste une compétence partagée entre l'Etat et les départements. *La Gazette des communes*. Article du 3 février 2020. URL : www.lagazettedescommunes.com/661114/la-protection-de-lenfance-reste-une-competence-partagee-entre-letat-et-les-departements/.

Salmona M. (2020). *La mémoire traumatique*. URL : www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Articles-Dr-MSalmona/2020-article-Dunod-Memoire-Traumatique.pdf.

Sites web

Agir contre la prostitution des mineurs – ACPE (2022). URL : www.acpe-asso.org/decouvrir-nos-actions/permanence-ado-sexo/.

Centre du psychotrauma de l'institut de victimologie (2022). URL : www.cpiv.org/le-trouble-de-stress-post-traumatique.

CNAPE (2022). *Protection des enfants : après la loi, le débat électoral ?* Communiqué de presse du 26 janvier 2022. URL : www.cnape.fr/documents/cnape_cp_protection-des-enfants-apres-la-loi-le-debat-electoral/.

Département de Seine-Saint-Denis (2021). *Lutte contre les violences faites aux femmes : le Département de la Seine-Saint-Denis renforce ses actions*. Communiqué de presse du

23 novembre 2021. URL : <https://seinesaintdenis.fr/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-le-Departement-de-la-Seine-Saint>.

France Bleu (2021). « L'État débloque un million d'euros pour l'accueil de prostituées mineurs à Lille ». Article du 20 septembre 2021. URL : www.francebleu.fr/infos/societe/l-etat-debloque-un-million-d-euros-pour-l-accueil-de-prostituees-mineurs-a-lille-1632158942.

OMS (2022). Constitution de l'OMS. URL : www.who.int/fr/about/governance/constitution.

Santé publique France (2022). La santé à tout âge : enfants et jeunes. URL : www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/enfants-et-jeunes.

Univers Airbnb (2019). *Airbnb et prostitution : les liaisons dangereuses*. Article du 29 octobre 2019. URL : <https://univers-airbnb.com/airbnb-france-prostitution-liaisons-dangereuses-5059>.

Liste des annexes

Annexe 1. Lancement du premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs. Dossier de presse. 15 novembre 2021.

Annexe 2. Les pôles de la Direction générale d'HOVIA.

Annexe 3. Le michetomètre. Association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE).

Annexe 4. La carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant. Martin-Blachais M-P. (2017). Page 13.

Annexe 5. Croisement entre la carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant et les caractéristiques et besoins spécifiques des publics mineurs victimes de prostitution.

Annexe 6. Description du parcours traumatique des mineurs victimes de prostitution. Pohn H., Dupont M., Gorgiard C. (2022). Page 70.



DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

DOSSIER DE PRESSE
15 NOVEMBRE 2021

Un phénomène grandissant que la Société ne peut plus ignorer

Ce sont aujourd'hui **entre 7000 et 10 000 mineurs qui sont concernés en France par la prostitution**. Il nous faut collectivement nous donner les moyens d'appréhender ce phénomène trop peu connu pour le comprendre, le prévenir et le combattre.

Ce phénomène, présent sur tout le territoire, touche surtout des jeunes filles, âgées de 15 à 17 ans, avec un point d'entrée dans la prostitution de plus en plus tôt, se situant entre 14 et 15 ans pour plus de la moitié d'entre elles. Ces mineurs, issus de tout milieu social, ont souvent en commun d'avoir été victimes ou confrontés à de la violence, notamment intrafamiliale, avant d'entrer dans le système prostitutionnel.

Elles ont pour autre point commun de ne pas se considérer comme des victimes et de banaliser leur conduite. Pire, ces mineurs valorisent les nombreux effets bénéfiques de leur pratique : autonomie financière, réponse aux besoins fondamentaux d'affection et d'attention, sentiment de reprendre le contrôle de sa vie, impression d'appartenir à un groupe. Ces mineurs se trouvent pourtant en danger, tant physiquement que psychologiquement.

Dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants du 20 novembre 2019, Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, a confié en 2020 à Madame Catherine CHAMPRENAULT, procureure générale près de la cour d'appel de Paris, la présidence d'un groupe de travail sur la prostitution des mineurs. C'est sur ce travail collectif que nous nous sommes appuyés pour construire ce 1^{er} plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, dont l'objectif est de pouvoir mieux repérer les enfants victimes de ce fléau – car ce sont bien des victimes -, les accompagner dans une reconstruction de leur parcours de vie, mieux réprimer les clients et les proxénètes.

Pour combattre ce fléau, Adrien TAQUET, le secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, a travaillé en concertation avec Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, Eric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Nadia HAI, ministre déléguée en charge de la ville, Elisabeth MORENO, secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat en charge du tourisme et Cédric O, secrétaire d'Etat en charge du numérique. Ce plan, lancé dès 2021, se déploiera dans son intégralité en 2022, **avec un engagement financier de 14 millions d'euros**.



CINQ PRIORITES, TREIZE ACTIONS

| Priorité 1 - Ouvrons les yeux

Sensibiliser, informer et mieux connaître

Alors qu'il touche des profils variés (milieu social, nationalité, genre ou territoire), le phénomène de prostitution des mineurs est largement méconnu et lorsqu'il survient, laisse les familles et les professionnels démunis.

Pour donner aux parents les outils pour se renseigner et insuffler aux mineurs une culture de sauvegarde d'eux-mêmes, les mesures d'information et de sensibilisation sont le point de départ d'une action efficace contre la prostitution des mineurs.

ACTION 1

Créer sur l'ensemble du territoire des espaces d'information et d'échange à destination des mineurs et de leur famille

- Déployer une plateforme d'écoute unique à l'attention des mineurs et des adultes confrontés à un phénomène de prostitution infantile.
- Mailler le territoire national d'associations spécialisées pour accompagner les familles confrontées à des phénomènes prostitutionnels ou pré-prostitutionnels de leurs enfants.
- A l'école, recenser au premier trimestre 2022 l'ensemble des actions éducatives de prévention en matière de lutte contre la prostitution dans tous les établissements scolaires du second degré et assurer une information effective sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps à la rentrée 2022 dans chaque collège.
- Dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance et de la PJJ : interventions de sensibilisation et de prévention.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 2

Déployer la recherche pour mieux comprendre le phénomène

- Financer une recherche-action pluridisciplinaire pour mieux comprendre les phénomènes de prostitution infantile.
- Financer deux enquêtes spécifiques : prostitution des Mineurs Non accompagnés et prostitution des mineurs en Outre-Mer.
- Recenser les données relatives à la prostitution des mineurs sur le territoire français auprès des professionnels.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 3

Développer une campagne de sensibilisation grand public

- Diffuser une campagne de communication, au premier semestre 2022, à destination des mineurs et des adultes.



1^{er} trimestre
2022

| Priorité 2 - Soyons plus vigilants

Renforcer le repérage à tous les niveaux

La prostitution des mineurs est une réalité complexe et plurielle mais pour laquelle plusieurs signaux d'alerte peuvent être identifiés (fugues, changement de train de vie ou de comportement, déscolarisation, présence de signes de violences physique, présence de véhicule à proximité de l'établissement scolaire ou du lieu de vie du mineur, ...). Autant de signaux faibles qu'il importe de détecter au plus vite pour éviter la bascule vers la prostitution.

De nombreux acteurs ont un rôle à jouer pour renforcer ce repérage : éducation nationale, professionnels du médico-social, travailleurs sociaux, services de police, de gendarmerie et de la justice, réseaux sociaux, acteurs de l'hôtellerie et de l'hébergement locatif en ligne. La vigilance de tous doit être mobilisée.

ACTION 4

Développer la formation des professionnels

- Développer dans chaque département dès la rentrée 2022 des formations croisées entre professionnels confrontés à la prostitution infantile pour créer une culture commune du repérage et de l'accompagnement (travailleurs sociaux, professionnels de santé, communauté éducative, juges, forces de l'ordre, hôtellerie, etc.).



2^{ème}
trimestre
2022

ACTION 5

Améliorer le repérage et le signalement des mineurs en situation prostitutionnelle

- **Dans les établissements scolaires** : rôle clé du service social dans chaque établissement scolaire pour repérer, signaler et orienter toute situation prostitutionnelle de mineurs vers les services compétents.
- **Dans les lieux de santé** : possibilité de lever le secret médical pour faciliter les signalements de conduite prostitutionnelle et accélérer la protection.
- **Dans les hôtels et sur les plateformes d'hébergement locatif** : renforcer la procédure de prévention des risques et de signalements aux autorités des comportements suspects.
- **Dans la rue** : mobiliser les équipes de prévention spécialisée dans des territoires identifiés comme particulièrement touchés à travers des maraudes nocturnes et des dispositifs d'aller vers les mineurs en situation prostitutionnelle.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 6

Agir sur les réseaux sociaux

- Financer des maraudes numériques pour garantir sur tout le territoire un aller vers les mineurs en situation prostitutionnelle, les repérer et les orienter vers les services partenaires compétents.
- Renforcer sur les réseaux sociaux les procédures de repérage, de modération et de signalement des situations prostitutionnelles susceptibles de concerner les mineurs (utilisateur vers plateforme, et plateforme vers autorités).



2^{ième}
trimestre
2022

ACTION 7

Optimiser la prise en charge des fugues par les professionnels

- Mettre en place dans chaque commissariat et gendarmerie un accueil et un traitement prioritaire des fugues laissant présager une situation prostitutionnelle.
- Organiser une rencontre systématique des mineurs et/ou de leur famille avec une personne spécialisée lors des retours de fugue afin de les informer de leurs droits et des aides existantes.



1^{er} semestre
2022

| Priorité 3 - Protégeons les victimes

Accompagner les mineurs en situation prostitutionnelle

Les mineurs en situation de prostitution peinent à se percevoir comme des victimes. Il est temps d'affirmer haut et fort que les mineurs qui se prostituent sont réputés en danger et que doit leur être apporté, un soutien matériel, éducatif et psychologique.

ACTION 8

Reconnaître aux mineurs en situation prostitutionnelle le statut de mineur en danger relevant du champ de la protection de l'enfance

- Considérer qu'un mineur est en danger dès lors qu'il est en situation prostitutionnelle, même s'il affirme le contraire.



Décembre
2021

ACTION 9

Créer un dispositif d'accompagnement et/ou d'hébergement dans chaque département pour protéger les mineurs victimes de prostitution

- Développer progressivement sur tout le territoire et en fonction des besoins de terrain une solution d'accompagnement (accompagnement en milieu ouvert, accueil à la journée, accueil d'urgence, un hébergement à seuil adapté, hébergement sous secret, hébergement de rupture...).



1^{er} trimestre
2022

ACTION 10

Garantir aux mineurs victimes de prostitution un parcours de soins personnalisés dans le cadre du déploiement du réseau des Unités d'Accueil Pédiatrique-Enfance en Danger (UAPED)

- Structurer l'offre de soins en tenant compte des multiples vulnérabilités des mineurs victimes de prostitution (addictions, traumatismes, soins somatiques...).



1^{er} semestre
2022

| Priorité 4 - Accélérons les procédures contre les auteurs
Poursuivre et réprimer plus efficacement

On ne peut pas protéger les victimes sans garantir un traitement judiciaire effectif des clients et des proxénètes qui nourrissent ce phénomène. Les mesures permettant des poursuites et une répression adaptée sont indispensables.

ACTION 11

Faciliter les poursuites judiciaires

- Désigner un magistrat référent dans chaque tribunal.
- Diffuser d'une trame d'audition de victime de la prostitution.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 12

Renforcer la mobilisation des services d'enquête dans le domaine de la cyber-criminalité

- Renforcer les capacités d'enquêteurs sous pseudonymes.
- Développer les enquêtes dans le domaine du cyber-proxénétisme et les investigations dans l'urgence.



2^{ème}
semestre
2022

ACTION 13

Formaliser la coopération judiciaire auprès des plateformes d'hébergement locatif

- Imposer aux plateformes d'hébergement locatif offrant des services au sein de l'Union européenne (UE), dont la France, de répondre aux réquisitions judiciaires adressées par les services d'enquête sous peine de sanctions administratives.



1^{er} semestre
2022

| Priorité 5 - S'organiser pour répondre aux défis

Un pilotage national sera mis en place à travers une task-force interministérielle. Celle-ci sera relayée au niveau territorial par un partenariat entre tous les professionnels concernés (professionnels de santé, de l'éducation nationale, acteurs de la jeunesse, travailleurs sociaux, conseils départementaux, PJJ, justice, Forces de l'Ordre, acteurs du numérique, groupes hôteliers...).



Contact presse :
**Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités
et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles**
Cabinet de M. Adrien Taquet
01 49 56 89 04
sec.presse.enfance@sante.gouv.fr

Édition : Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles
Maquette : Dicom des ministères sociaux • Novembre 2021 • Crédits photo : Shutterstock



JE VEUX PARLER, AVOIR DE L'AIDE OU DES INFORMATIONS SUR TOUS SUJETS

Numéro 119 : ligne gratuite et anonyme où tu peux demander de l'aide et poser tes questions à des professionnels de la protection des mineurs.

Infirmier.ère scolaire, assistant.e social.e ou éducateurs spécialisés : ces professionnels te donneront des conseils ou t'orienteront pour obtenir ce dont tu as besoin.

Maison des adolescents : centre spécialisé dans l'accueil et l'orientation des jeunes concernant tous les sujets (santé, droits, famille, scolarité...).

Association ACPE : structure spécialisée dans la question prostitutionnelle qui pourra t'orienter vers les professionnels en mesure de te venir en aide. Téléphone : 01.40.26.91.51. Courriel : acpe.asso@gmail.com

J'AI BESOIN DE SOINS, OU D'AIDE CONCERNANT MA SEXUALITÉ

Centre de planification : tu peux y avoir des informations, de l'aide et des soins concernant ta santé sexuelle ou les questions de grossesse.

Consult.sexo : pour parler de prostitution, de michetonnage, d'escorting... tu peux en discuter anonymement avec un sexologue (existe uniquement en Ile-de-France). Téléphone : 06.86.41.68.54. Courriel : consultsexo@charonne.asso.fr.

CoGIDD : centres gratuits d'information et de dépistage des infections sexuellement transmissibles. Pour trouver le centre le plus proche : vih.org/cogid

Onsexprime : ce site Internet rassemble beaucoup d'informations sur la vie amoureuse et sexuelle. www.onsexprime.fr

JE SUIS HARCELÉ.E DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Numéro 3020 : service « Non au harcèlement », gratuit et anonyme, pour dénoncer des cas et obtenir de l'aide.

J'AI BESOIN D'AIDE OU D'INFORMATION CONCERNANT INTERNET, LES RÉSEAUX SOCIAUX, LE NUMÉRIQUE...

Net écoute : tu peux être conseillé.e ou orienté.e par des professionnels en téléphonant au 0800 200 000 (appel gratuit), ou en chatant sur netecoute.fr.

JE VEUX PARLER DE MON ORIENTATION SEXUELLE, JE SUIS VICTIME D'HOMOPHOBIE

Ligne Azur : des professionnels t'écoutent et t'aident pour toutes les questions liées à ton orientation sexuelle ou ton identité de genre. Téléphone : 0 810 20 30 40 (0,06 € / min). www.ligneazur.org

Le Refuge : cette association aide les jeunes en rupture familiale en raison de leur orientation sexuelle. Ligne d'urgence : 06 31 59 69 50. www.le-refuge.org

JE ME SENS EN DANGER, JE VEUX ÊTRE PROTÉGÉ.E

ASE (Aide sociale à l'enfance) : mission de l'Etat qui écoute et protège tous les mineurs en France. Pour obtenir de l'aide, les interlocuteurs ci-dessus pourront t'orienter.

Police secours : appelle le 17 (en France) ou le 112 (dans toute l'Europe) pour les services d'urgence de la police. Dans certains commissariats, des psychologues et des intervenants sociaux sont là pour t'écouter.

J'AI PEUR QUE MES PARENTS OU MA FAMILLE SACHENT CE QUE JE FAIS

Si tu ne veux pas t'adresser à ta famille, les professionnels répertoriés ci-dessus sauront t'écouter. Si cela te rassure, tu peux venir accompagnée d'une personne de confiance lorsque tu vas rencontrer les professionnels.

ACPE
Association pour le Contrôle de la Prostitution et l'Escortage

LE MICHETOMÈTRE

ÇA COMMENCE QUAND, LA PROSTITUTION (MICHETONNAGE, ESCORTING...)?

C'est quand j'ai des contacts physiques pour satisfaire les désirs sexuels d'une autre personne en échange d'une récompense (argent, cadeaux...)

QU'EST-CE QU'UNE RELATION SEXUELLE SANS DANGER ET UNE VRAIE RELATION AMOUREUSE ?

C'est une relation consentie, qui ne me coupe pas de mes cercles familiaux et amicaux, dans laquelle je me sens respecté.e et suis valorisé.e pour ma personnalité propre.

Document édité par l'association « Agir contre la Prostitution des Enfants » (ACPE)
ACPE : 14, rue Mondotour 75001 Paris - acpe.asso@gmail.com - 01.40.26.91.51

Conception : Arthur Melon, Anne-Sophie Jernem
Conseil de rédaction : Kaitia Baoury, Claude Giacobello, Laïlla Menard
Conception graphique : Marine Coulibeau

Relation libre et respectueuse	<p>Génial ! Tu prends confiance en toi et en les autres, tu découvres progressivement ta sexualité, et tu prends du plaisir dans ta relation avec l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai la possibilité de dire « non » et il/elle respecte mes décisions. • Il/elle tient compte de mes désirs et respecte mes sentiments. • Il/elle me laisse m'habiller comme je veux : je montre et je cache ce que je veux. • Il/elle accepte volontiers de rencontrer mes amis et ma famille. • Je l'invite et je lui fais des cadeaux parce que cela me fait plaisir.
Prostitution	<p>Danger ! La prostitution te fait prendre des risques et met ta vie en jeu. C'est un engrenage dans lequel les autres profitent de toi et t'exposent à de graves violences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je séduis des personnes pour obtenir des cadeaux. • Je fais de l'escorting en boîte de nuit et en soirée. • J'accepte ce que me demande mon copain ou ma copine parce que j'ai peur qu'il/elle me quitte. • J'envoie des « nues » en échange de cadeaux. • Je fais des shootings sexy pour devenir célèbre. • J'accepte de satisfaire les désirs sexuels des autres pour me faire des amis et m'intégrer à un groupe. • Je couche avec les personnes qui pourraient lancer ma carrière. • En échange d'une récompense (argent, cadeaux, restaurants, hôtels, sorties, consommations, transports, alcool, cannabis...) il/elle me demande un acte sexuel (masturbation, fellation, sodomie...). • Mon copain ou ma copine me demande d'avoir des actes sexuels avec d'autres personnes ou amis.
Proxénéisme	<p>Tu deviens proxénète et risques la prison, car tu participes à l'exploitation des autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai donné des conseils à des personnes qui débutent. • J'ai prêté mon téléphone, pris des photos ou écrit des annonces pour les autres. • J'ai présenté quelqu'un à celui/celle qui me gère. • Pour les autres, je prends les rendez-vous ou je fais les courses (nourriture, préservatifs, lubrifiants). • Je touche de l'argent ou reçois des cadeaux liés à l'activité sexuelle des autres.

DICO-SEXO

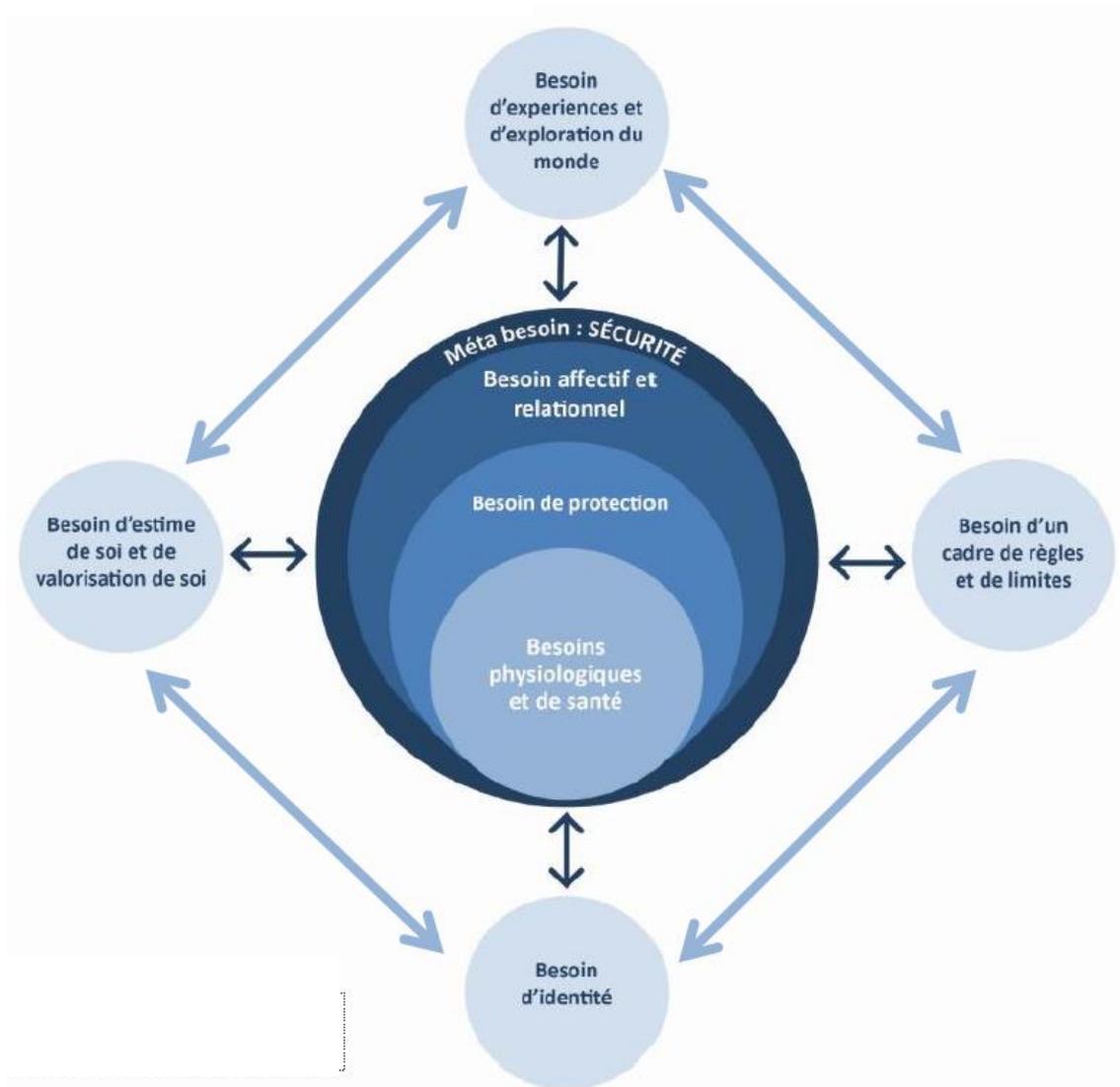
- ▶ **Relation sexuelle** : rencontre (réelle ou à distance) entre deux ou plusieurs partenaires visant des sensations de plaisirs sexuels, physiques et/ou émotionnels.
- ▶ **Rapport sexuel** : une relation sexuelle avec pénétration.
- ▶ **Pénétration** : mouvement permettant au sexe, à la langue, aux doigts, aux orteils ou à un objet de pénétrer le vagin, l'anus ou la bouche d'une personne.
- ▶ **Masturbation** : pratique sexuelle stimulant les organes génitaux, avec des doigts, des mains ou un objet, pour procurer du plaisir.
- ▶ **Fellation** : autrement désignée comme « sucer », c'est une stimulation sexuelle en suçant et léchant le pénis.
- ▶ **Cunnilingus** : stimulation sexuelle des différentes parties de la vulve (lèvres, clitoris, etc.) à l'aide de la langue.
- ▶ **Sodomie** : pénétration de l'anus masculin ou féminin, avec le pénis, un doigt ou un objet.
- ▶ **Sadomasochisme (ou « pratique SM »)** : pratique sexuelle qui emploie la domination, la douleur ou l'humiliation dans la recherche du plaisir. Cette pratique ne peut pas être improvisée, au risque d'être extrêmement dangereuse.

Si l'une des personnes n'est pas consentante, il s'agit d'actes de violence qui sont punis par la loi

DICO-MICHETO

- ▶ **Prostitution** : contacts physiques visant à satisfaire les désirs sexuels d'une autre personne en échange d'une récompense (argent, cadeaux...).
 - ▶ **Escorting** : utilisé la plupart du temps pour désigner des activités économico-sexuelles qui sont en réalité de la prostitution.
 - ▶ **Michetonnage** : forme de prostitution qui vise à obtenir des cadeaux ou des avantages en échange de faveurs amoureuses ou sexuelles.
 - ▶ **Proxénéisme** : fait de participer, aider ou organiser la prostitution d'une personne. Par exemple : recruter quelqu'un, poster ses annonces, lui fournir un lieu de passes, faire la sécurité ou les courses, etc. Un.e proxénète n'est pas nécessairement le/la chef.fe d'un réseau et ne touche pas nécessairement d'argent.
 - ▶ **Loverboy** : proxénète qui utilise son influence amoureuse pour convaincre son/sa copain/copine d'avoir des activités de prostitution.
 - ▶ **Client.e** : personne qui obtient un acte sexuel en donnant une contrepartie.
 - ▶ **Sugar daddy** : homme généralement plus âgé offrant des cadeaux, de l'argent ou des avantages à un.e jeune en échange de relations sexuelles ou de son « accompagnement ».
 - ▶ **Pédopornographie** : photo ou vidéo pornographique qui met en scène une ou plusieurs personnes mineures.
- Le droit considère la prostitution comme une violence. C'est pourquoi les clients et les proxénètes sont punis par la loi.**

Annexe 4

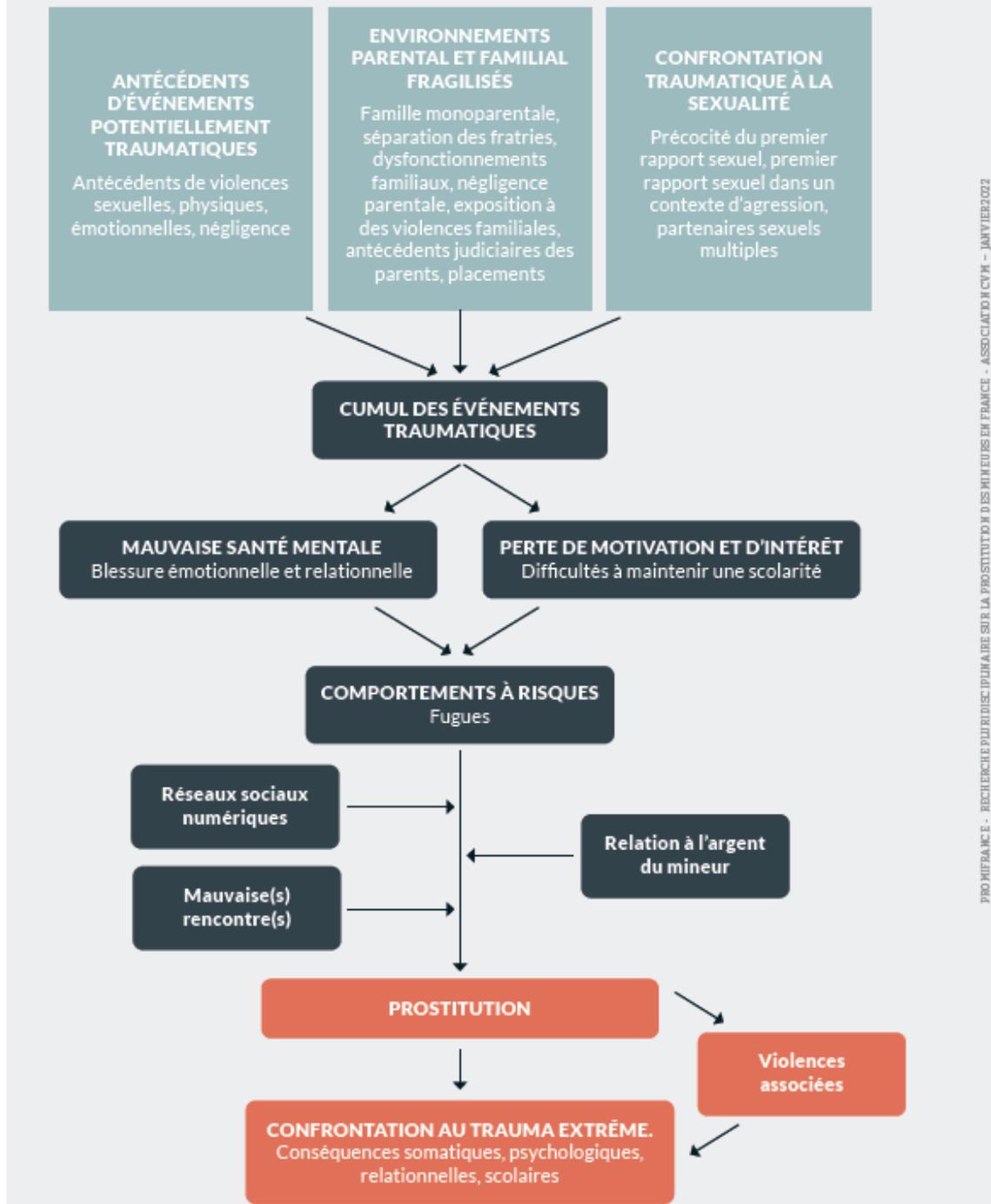


Annexe 5

Besoins fondamentaux de l'enfant	Liens avec le dispositif de la MECS HOVIA Paris 16
Besoins physiologiques et de santé	Au cœur du dispositif à travers l'approche santé bien-être et la prévention des conséquences sur la santé.
Besoin de protection	Ce besoin n'est pas exprimé mais l'enjeu est de faire ressentir l'inconditionnalité de l'accompagnement et la protection apportée sans jugement.
Besoin affectif et relationnel	Le manque affectif et les psycho-traumatismes sont une des causes premières de l'entrée dans la prostitution.
Besoin d'expériences et d'exploration du monde	Il s'agit d'accompagner l'émancipation des jeunes, de les responsabiliser dans leurs pratiques des réseaux sociaux numériques et de proposer des expériences générant de l'adrénaline dans un cadre sécurisant.
Besoin d'un cadre de règles et de limites	Cela passe par une rénovation du règlement de fonctionnement et par l'instauration participative des règles à travers le conseil de la vie sociale.
Besoins d'identité	C'est un besoin fort chez les jeunes et un axe prioritaire pour la psychologue de la MECS.
Besoin d'estime de soi et de valorisation de soi	Le besoin le plus important pour le public, qu'elles recherchent dans leur pratique et qu'il s'agit de proposer en alternative par le développement de la santé et du bien-être.

DESCRIPTION DU PARCOURS TRAUMATIQUE DES MINEURS VICTIMES DE PROSTITUTION (Dupont M., Pohn H., Gorgiard C.)

SCHÉMA 2



PROSTITUTION - RECHERCHE JURIDIQUE SUR LA PROSTITUTION D'ENFANTS EN FRANCE - ASSOCIATION CYM - JANVIER 2022

RAMOLET

Alexandre

Septembre 2022

**Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement
ou de service d'intervention sociale**

ÉTABLISSEMENT DE FORMATION : ARIF Social. Paris

**CRÉER À PARTIR D'UNE MECS PARISIENNE UN DISPOSITIF POUR RÉPONDRE AU
PHÉNOMÈNE DE LA PROSTITUTION DES MINEURES
PRÉVENIR LES RISQUES ET ACCOMPAGNER SANS STIGMATISER LES JEUNES EXPOSÉES**

Résumé :

La MECS HOVIA Paris 16 est un établissement de protection de l'enfance accueillant vingt et une adolescentes. Certaines sont victimes de prostitution, d'autres y sont particulièrement vulnérables en raison de leur parcours de vie et de leur profil psychique.

Les études et rapports à l'échelle nationale convergent sur l'augmentation du phénomène de la prostitution des mineures et les difficultés à répondre à des besoins très rarement exprimés. Les jeunes sont dans un état de déni, réfutent leur statut de victime ou défendent une approche quasi entrepreneuriale de leur activité prostitutionnelle.

Le défi posé est de proposer une réponse globale non stigmatisante face à une pratique socialement réprouvée.

En posture de directeur de la MECS HOVIA Paris 16, je propose un dispositif d'accompagnement centré sur le développement de la santé. La prévention santé est l'outil d'une action institutionnelle de prévention primaire à destination de toutes les jeunes, complété par un niveau renforcé pour les plus fragiles et un accompagnement inconditionnel à la réduction des risques pour les jeunes en situation prostitutionnelle.

Je m'appuie sur le déploiement de ce dispositif à finalité santé pour conduire la transformation de l'offre de la MECS au service du pouvoir d'agir des jeunes accueillies.

Mots-clés :

Protection de l'enfance – MECS – Prostitution – Santé – Pouvoir d'agir – Partenariat – Qualité – Dispositif – Prévention – Paris.

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.